

Hilarius, saint, Bp. of Poitiers,  
d. 367?

SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de Lubac, S. J., et J. Daniélou, S. J.

HILAIRE DE POITIERS

# TRAITÉ DES MYSTÈRES

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

**JEAN-PAUL BRISSON**

AGRÉGÉ DES LETTRES

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

BS  
1153  
H5  
Cop. 2

## INTRODUCTION

### I

#### *Le milieu et le genre.*

Récemment découvert, concis parfois jusqu'à l'obscur et gâté dans son texte par des lacunes considérables, ce petit ouvrage n'a que peu retenu l'attention des critiques contemporains. Les problèmes posés par la tradition manuscrite ont été, il est vrai, étudiés avec beaucoup de soin<sup>1</sup>, mais le contenu lui-même du texte n'a pas fait jusqu'à présent, à notre connaissance, l'objet d'une étude spéciale. Tout au plus, les auteurs qui ont étudié saint Hilaire du point de vue doctrinal, exégétique ou littéraire, se sont-ils bornés à citer toujours la même phrase du premier chapitre, très significative en vérité, mais qu'il ne suffit pas de citer pour avoir épuisé tout l'intérêt du *Traité des Mystères*<sup>2</sup>. Malgré ses proportions réduites, l'ouvrage mérite qu'on lui accorde quelque attention et qu'on ne l'englobe pas anonymement dans l'ensemble de l'œuvre exégétique de saint Hilaire. Parmi les grands commentaires des différents Livres de l'Écriture Sainte que virent fleurir les iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles

1. Nous mentionnerons plus loin la bibliographie concernant cette question. V. p. 61, note 2.

2. Cf. en particulier LE BACHELET, *D.T.C.*, t. VI, c. 2388-2462 ; DE LA BROISE, *Dictionnaire de la Bible*, t. III, col. 703 ; DE LABRIOLLE, *Histoire de la Littérature latine chrétienne*, p. 324.

et dont si peu de choses nous ont été conservées, ce petit traité au style un peu nerveux et tendu, qui néglige allégrement les détails pour s'attacher en quelque sorte à à une ligne de faites, tient à première vue une place un peu particulière. Nous allons tenter de le replacer dans l'ensemble de l'œuvre hilarienne, d'en examiner la méthode et de la situer dans le travail exégétique du IV<sup>e</sup> siècle pour apprécier plus exactement sa valeur propre.

Nous sommes en fait assez mal renseignés sur la vie et la personne même de saint Hilaire<sup>1</sup>. Né en Gaule vers 320 d'une famille sans doute assez aisée, il dut être choisi comme évêque de Poitiers vers 350. Très vite son attention fut attirée par les progrès que l'arianisme réalisait en Occident depuis la mort de Constant. Sans hésiter, il entra dans la lutte pour défendre l'orthodoxie et son acharnement lui valut bientôt, à la suite du concile de Béziers (356), d'être exilé en Phrygie. Coupé de son Église, il n'en continua pas moins le bon combat : il prit contact avec la pensée orientale et sut y puiser de grands enrichissements pour sa théologie trinitaire. Ses années d'exil sont particulièrement fécondes : aux spéculations théologiques du *De Trinitate* se joint l'apologétique d'allure historique du *De Synodis* ou des *livres à Constance*. Au concile de Séleucie (359) il organisa la résistance contre la formule de transaction qui était proposée à la signature des Pères. En un mot, il se démena si bien dans son exil qu'en 360 on le renvoyait en Gaule. Il y reprit la lutte avec le concile de Paris (361) et vers 364 poussa même des pointes en Italie. C'est de cette période que datent ses principales

1. Au point de vue historique et biographique, on trouvera une bonne bibliographie chez LE BACHELET, *op. cit.*, que l'on pourra compléter par celle donnée au tome III de l'*Histoire de l'Église*, de FLICHE et MARTIN, p. 9, 131, n° 1, 144-155-159-168-222-239. Nous y renvoyons une fois pour toutes pour ne pas alourdir notre exposé.

œuvres exégétiques et en particulier le *Commentaire sur les Psaumes*. Il mourut vers 367 ou 368, la date reste incertaine. Comme on le voit, la lutte contre l'arianisme — qui lui valut justement le nom d'Athanase de l'Occident — fut le trait dominant de sa vie ; et son œuvre théologique, qui a surtout retenu l'attention des critiques, est entièrement consacrée à cette lutte tandis que son œuvre exégétique, qui relève davantage de son activité proprement pastorale, reste plus volontiers dans l'ombre. Elle se situe pourtant, avant saint Ambroise et saint Augustin, parmi les toutes premières grandes œuvres exégétiques de l'Occident. Il suffit pour s'en convaincre de la comparer aux sermons d'un Zénon de Vérone où l'interprétation scripturaire reste très rudimentaire et s'en tient plutôt à des ébauches, tandis que dans les commentaires sur saint Matthieu ou sur les psaumes on reconnaît l'ampleur et la richesse d'interprétation dont Origène s'était fait l'illustre représentant et presque le novateur au III<sup>e</sup> siècle et dont devaient hériter tant en Orient les écoles d'Antioche ou d'Alexandrie que saint Ambroise et saint Augustin en Occident.

Tant comme exégète que comme théologien, saint Hilaire apparaît à ce tournant de l'histoire de l'Église où, malgré la gravité de la crise arienne, ou peut-être en quelque mesure en raison de cette crise même, le grand courant de spéculation chrétienne qui s'était développé au cours du III<sup>e</sup> siècle dans le monde hellénistique va s'étendre jusqu'à l'Occident. Tandis que Tertullien ou saint Cyprien étaient restés étrangers aux efforts spéculatifs d'un Clément d'Alexandrie et d'un Origène, les affinités intellectuelles sont trop évidentes entre saint Ambroise ou saint Augustin et les Cappadociens ou saint Jean Chrysostome. Non que les différences entre l'Orient et l'Occident

cident se soient effacées ; mais pour élaborer une *doctrina christiana*, une culture que les chrétiens pussent opposer à la culture païenne qui se survivait, saint Augustin met en œuvre des éléments tirés de l'Orient autant que de l'Occident. Par sa personne, (je pense en particulier à ses rapports personnels avec les évêques du groupe de Basile d'Ancyre) et par son œuvre qui contribua beaucoup à importer en Occident la théologie déjà très subtile de l'Orient, saint Hilaire fut un des artisans les plus actifs de cette unité intellectuelle qui, pour n'avoir été réalisée qu'un temps dans l'Église, porta cependant des fruits admirables. Après l'exil de saint Athanase à Trèves, celui de saint Hilaire en Phrygie fut certainement de ce point de vue un grand bien. Non qu'il faille faire peser sur les seules personnes de saint Athanase et de saint Hilaire tout le poids de cette œuvre d'unité ; elle s'était amorcée sans eux et plutôt que des initiateurs ils furent pour ainsi dire les artisans de la prise de conscience par l'Église de son unité sur le plan intellectuel. C'est au point où commence à s'épanouir ce courant qui tendait à créer une pensée chrétienne propre à l'Église universelle et non plus seulement à quelques Églises que s'insère le *Traité des Mystères*.

Sur la foi de la simple mention de ce titre par saint Jérôme<sup>1</sup>, on s'imagina longtemps que le *Liber Mysteriorum* dont le souvenir nous était ainsi conservé était un sacramentaire ; la surprise fut grande, à la fin du siècle dernier, lorsque cet ouvrage eut été en partie retrouvé, de constater qu'il s'agissait d'une œuvre exégétique. Nous l'avons déjà dit : l'ouvrage contraste avec l'ensemble des œuvres exégétiques de l'époque et même avec le reste de

1. *De Vir. Ill., C.*

l'œuvre exégétique de saint Hilaire. Les commentaires sur saint Matthieu ou sur les Psaumes, en effet, nous offrent d'amples et minutieux développements, la démarche d'une pensée qui scrute un à un les détails du texte sacré et n'en abandonne un verset qu'après en avoir tiré tout le suc qu'elle pouvait en tirer. Au contraire de cette ampleur et de cette lenteur dans la progression, le *Traité des Mystères* frappe par sa concision et sa rapidité.

Malgré les lacunes du texte, il est assez aisé, en effet, de reconstituer le plan général de l'ouvrage. Hilaire commence par exposer sa méthode dans une préface qui nous a été conservée en partie, puis il aborde une série de *tractatus* portant sur quelques épisodes de la Genèse et de l'Exode : l'union d'Adam et d'Ève ; le meurtre d'Abel par Caïn ; Lamech ; la naissance de Seth ; l'arche et l'ivresse de Noé. La fin du *tractatus* sur Noé, ainsi que les *tractatus* sur Abraham et Isaac sont aujourd'hui perdus. Il ne nous en reste que quelques fragments<sup>1</sup> sur les fils de Noé, Sarra et Agar, le changement de nom d'Abram et de Sara, le mariage et la conception de Rébecca. Les *tractatus* sur la Genèse s'achèvent par un développement sur la bénédiction de Jacob, conservé pour la plus grande partie. Le *tractatus* sur Moïse, qui nous est parvenu dans son entier, porte sur la naissance et le sauvetage de Moïse, le meurtre de l'Égyptien, le buisson ardent, les trois signes, les eaux de Merrha, Elym et la manne. Enfin, un dernier *Tractatus* est consacré à Raab en rapport avec la prostituée que le prophète Osée épousa sur l'ordre de Dieu. L'ouvrage s'achève par une conclusion où saint Hilaire montre brièvement comment l'essentiel de la Révélation se trouve déjà dans l'Ancien Testament, tant en ce qui concerne les

1. Sur l'état actuel du texte et la conservation de ces fragments, cf. *infra*, p. 61 sqq.

dogmes qu'au point de vue de la connaissance du plan de la Rédemption, plan dont la réalisation sera complète à la conversion d'Israël qui aura Élie pour ouvrier lorsqu'il reviendra à la fin des temps. On voit que le nombre des passages commentés est très restreint et leur étendue assez limitée. D'autre part, l'interprétation de chacun de ces passages scripturaires est exposée très brièvement et à grands traits et, à première lecture, on a souvent l'impression de rester sur sa faim, surtout quand on sait par ailleurs que saint Hilaire était capable d'une autre ampleur. Ici, on dirait qu'il néglige de tirer du gros de l'interprétation les conclusions qu'on attendrait et en plus d'un endroit on souhaiterait vraiment qu'il ait plus largement développé sa pensée dont l'expression confine parfois à l'obscurité à force de concision. D'autre part, l'auteur ne prend pas la peine de justifier son choix des passages scripturaires qu'il interprète ; il se borne à suivre l'ordre chronologique sans chercher, semble-t-il, à introduire un lien logique entre les différents passages commentés, et les transitions sont la plupart du temps assez gauches<sup>1</sup>. Enfin, il laisse de côté toutes les grandes questions que soulevait alors l'interprétation de la Bible et d'une manière générale toutes les objections que païens et hérétiques s'accordaient à faire surgir et que les commentateurs de l'Écriture Sainte ne pouvaient se dispenser de réfuter. Saint Hilaire nous montre, par exemple, en Adam et Ève la figure du Christ et de l'Église, mais il ne dit pas un mot des problèmes tant discutés à son époque

1. En réalité, ces dernières remarques ne sont vraies que du Livre I, la plus grosse partie de l'ouvrage, il est vrai. Au contraire, les deux passages de l'Écriture commentés au Livre II, l'union du prophète Osée avec une prostituée et l'épisode de Raab, sont unis par un lien logique que l'auteur a fortement marqué au chapitre V de ce livre. L'arbitraire et le désordre apparents du Livre I n'en sont que plus frappants.

au sujet de la création<sup>1</sup>. Ignorance et maladresse de composition ? La chose serait bien étonnante, d'autant plus que le *Traité des Mystères* est contemporain du commentaire sur les Psaumes<sup>2</sup> et date, par conséquent, de la fin de la carrière de saint Hilaire. Ces anomalies apparentes et quelque peu surprenantes ont sans doute d'autres causes que nous allons tenter d'éclaircir dans la suite de cette étude. Nous tenions pourtant à noter ici ces quelques remarques qui traduisent assez bien l'impression laissée par une première lecture d'où le lecteur risque de sortir, malgré l'évidente beauté de certaines interprétations, un peu déconcerté.

Une dernière question préliminaire. Chez les écrivains

1. Cf. SAINT AMBROISE, *Hexameron*, SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, *Création de l'Homme*, SAINT AUGUSTIN, *De Civ. Dei*.

2. Lindemann, *des H. Hilarius von P. liber mysteriorum*, p. 28 sqq., place la composition des *Tract. Myst.* entre 364 et 366, mais plutôt après le commentaire sur les Psaumes. Voici les précisions que nous croyons pouvoir apporter sur cette question. L'ouvrage n'est certainement pas antérieur à l'exil. Nous lisons en effet dans les commentaires in *Matth.*, XIX, 2 : « In eo sermone qui de uxore et de repudio est, occurrit illud, aliter scriptum esse in Genesi, quam nunc in praesens Dominus sibi locutus. Illic enim sub verbis Adae res omnis refertur ; hic Dominus indicat ab eo, qui et hominem figuraverit et mulierem fecerit, omnia illa dicta esse. Sed nos seculi apostolicam auctoritatem, qui hoc mysterium grande esse professus est, se autem in Christo atque in Ecclesia accipere, locum hunc sicuti est intactum relinquamus. » Au contraire, nous lisons dans les *Tract. Myst.*, I, 3 : « Sed Dominus in Evangeliiis, cum repudio dando a Judaeis temptatus esset, per se potius quam per Adam hoc ita dictum fuisse demonstrat. » La difficulté que présentait pour saint Hilaire au début de sa carrière exégétique la différence entre Gen. II, 21-23 et Matth. XIX, 2 sqq. ayant disparu dans les *Tract. Myst.*, il est vraisemblable d'en conclure que cet ouvrage est postérieur au commentaire sur saint Matthieu. D'autre part le R. P. Feder (*C. S. E. L.*, LXXV, p. XIV) relève avec raison, semble-t-il, une annonce de nos *tractatus* dans ces paroles d'Hilaire, in *Psal.*, CXXXVIII, 4 : « Longum est passionem ceterorum patriarcharum, prophetarum, apostolorum... memorare... sed haec oportunitus et plenius suis locis tractari oportet. » Enfin, nous croyons avoir relevé une allusion directe à notre ouvrage dans le commentaire sur le Psaume CXLVI. Cf. p. 21, note 39. Il faut donc, pensons-nous, situer la composition des *Tract. Myst.* entre les commentaires sur les Psaumes CXXXVIII et CXLVI, c'est-à-dire à la fin de la carrière exégétique d'Hilaire.

chrétiens, le mot *tractatus* désigne soit un sermon — l'équivalent d'*homilia* en grec — soit un ouvrage écrit. Il n'y a pas lieu d'hésiter longtemps entre ces deux sens pour le titre de notre ouvrage. Sans compter que saint Jérôme lui donne le titre de *Liber Mysteriorum*<sup>1</sup>, saint Hilaire lui-même l'appelle un *libellus*<sup>2</sup>. Il s'agit donc bien d'un ouvrage écrit. Fut-il le résultat, comme on le croit ordinairement pour les *Tractatus in Psalmos*, de sermons précédemment prononcés et remaniés ensuite ? C'est peu probable<sup>3</sup>, des homélies auraient laissé la trace de développements plus amples. Nous sommes en présence d'un livre de petite dimension, voulu comme tel, et la désignation de *libellus* que lui a réservée l'auteur suggère l'idée d'une sorte de précis d'exégèse spirituelle à l'usage des fidèles. Nous verrons plus loin s'il faut ou non retenir cette suggestion.

## II

*Méthode et doctrine.*

Il est trop clair que le but de saint Hilaire n'a pas été de nous laisser dans les *Tractatus Mysteriorum* un exposé rationnel de sa méthode et de sa doctrine sur l'interprétation de l'Écriture Sainte. La méthodologie est une invention moderne et dans les premiers siècles de l'Église les commentateurs de l'Écriture se confiaient au souffle de l'Esprit Saint sans se soucier de recourir à une méthode rationnellement établie. Toutefois, saint Hilaire ne laissait pas au hasard son interprétation de la Bible ; il est très

1. *De Vir.* III., C.

2. Cf. I, 1 : « Et quia hoc libello visum est ostendere... »

3. Nous ne partageons pas sur ce point l'avis de LINDEMANN, *op. cit.*, p. 27.

significatif, par exemple, qu'il ait fait précéder ses commentaires sur les Psaumes d'une *Instructio Psalmorum* où il expose quelques principes capables de justifier son interprétation. Dans le *Traité des Mystères*, si l'on s'en tient aux apparences de la composition, l'exposition de la méthode occupe à peine une page et les quelques idées générales, essentielles il est vrai, que nous y trouvons énoncées laissent bien des vides qu'il faut combler. C'est ce que nous allons tenter de faire en suivant à travers l'ouvrage la démarche concrète de l'interprétation scripturaire et en nous aidant, à l'occasion, des autres œuvres exégétiques de saint Hilaire.

1° *Lé figuratisme de l'Ancien Testament.*

La méthode exégétique dont use saint Hilaire dans le *Traité des Mystères* part d'un principe ordinairement répandu à son époque : celui qu'il faut chercher à travers la lettre de l'Ancien Testament un sens spirituel. Cette lettre, si on l'entend spirituellement, apparaît comme un « voile » derrière lequel nous découvrons les réalités de la Nouvelle Alliance<sup>1</sup> et la loi se dresse comme « l'ombre du futur »<sup>2</sup>. Il suffit d'ailleurs de lire avec attention l'Ancien Testament pour se convaincre que « le langage prophétique est conforme à l'économie divine et révèle par les œuvres mêmes de la Loi que cette Loi était l'ombre de l'Évangile », car très souvent les signes du futur sont à peine dissimulés sous la lettre des Livres Sacrés<sup>3</sup>. Or,

1. *In Matth.* IV, 14 : « Lex autem sub velamento verborum spiritualium nativitatem Domini nostri Jesu Christi et corporalitatem et passionem et resurrectionem locuta est. »

2. I, 8 : « ...legem, que umbra est futurorum... »

3. *In Psalm.* LXXVII, 25 : « Tenet itaque divinæ dispensationis ordinem propheticus sermo, et Evangeliorum opera adumbrata esse per legem ipsi »

cette valeur spirituelle de l'Ancien Testament, saint Hilaire la trouve, après Irénée et Origène, dans un figuratisme : « Toutes les réalités de l'Ancien Testament sont comme tissées d'allégories et de figures <sup>1</sup> et il ne faut pas hésiter à voir dans l'histoire des patriarches et de tout le peuple juif « la figure du futur » <sup>2</sup>. Le travail de l'exégète va donc consister à dégager ces figures de la lettre où elles sont prises comme en pleine masse et à en expliquer le sens et la portée.

Telle est bien la tâche que saint Hilaire s'est assignée dans le *Traité des Mystères* et il nous avertit très clairement qu'il admet comme principe premier de son interprétation le figuratisme de l'Ancien Testament ; son but est de « montrer que dans chaque personnage, chaque époque, chaque fait, l'ensemble des prophéties projette comme dans un miroir l'image de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa prédication, de sa Passion, de sa Résurrection et de notre société dans l'Église » <sup>3</sup>, car « toute l'œuvre contenue dans les saints livres annonce par des paroles, révèle par des faits, établit par des exemplaires l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ » <sup>4</sup>. Et en quelques phrases qui nous tracent un tableau d'une gran-

illis l-gis operibus declarat. Multa enim plerumque per nomen proprietates ita expressa atque absoluta sunt ut non magis gerendis in prasens potius quam in futurum significandis rebus impensa sint. »

1. *Instr. Psalm.* V : « Sunt enim universa allegorice et typicis contexta virtutibus. »

2. *In Psalm.* CXXXVI, 2 : « Non dubium autem est omnia quae in patres aut per patres nostros gesta sunt futuri formam in his quae gesta sunt praetulisse. »

3. I, 1 : « Et quia hoc libello visum est ostendere omnem in singulis quibusque et viris et temporibus et rebus adventus sui et praedicationis et passionis et resurrectionis et nostrae congregationis tamquam imaginem in speculo praeferrim... »

4. *Ibid.* : « Omne autem opus, quod sacris voluminibus continetur, adventum domini nostri Jesu Christi... et dictis nuntiatur et factis exprimit et confirmat exemplis. »

deur saisissante par sa concision, saint Hilaire nous montre la figure de la génération de l'Église dans le sommeil d'Adam, de sa purification par le Baptême dans le déluge, de sa sanctification dans la bénédiction de Melchisédech, de son élection dans la justification d'Abraham, de sa séparation d'avec les méchants dans la naissance d'Isaac, de son rachat dans la servitude de Jacob <sup>1</sup>. Cette première page si dense nous permet donc dès maintenant de tenir comme certaines deux conclusions sur la pensée de saint Hilaire dans notre petit traité : d'une part, il voit essentiellement dans l'Ancien Testament un ensemble de figures ; d'autre part, ces figures représentent spirituellement les réalités historiques de la vie de Jésus dans son Corps mortel, glorieux ou mystique. Nous verrons plus loin l'importance de cette dernière remarque ; pour le moment, nous allons simplement nous attacher à dégager les principes et les procédés du figuratisme de saint Hilaire dans notre ouvrage.

Mais c'est au vocabulaire de ce figuratisme qu'il faut demander de nous éclairer. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de les entraîner ici dans un excursus lexicologique qu'ils trouveront peut-être un peu long, excursus indispensable pourtant si l'on veut scruter avec quelque profondeur la pensée de saint Hilaire dans ces *Tractatus*. Ce sont les mots employés par Hilaire pour exprimer cette pensée qui nous permettront d'en apprécier les nuances.

Comme toujours dans le latin des écrivains chrétiens, le problème posé par ce vocabulaire technique était de

1. *Ibid.* : «...in patriarchis ecclesiam aut generaliter aut abluere aut sanctificare aut eligere aut discernere aut redimere : somno Adae, Noe diluvio, benedictione Melchisedech, Abrahae justificatione, ortu Isaac, Jacob servitute. » On notera que les événements de l'Écriture Sainte, énumérés dans la seconde partie de cette phrase, correspondent respectivement aux verbes de la première partie.

traduire par des mots latins convenables quelques mots grecs bien définis. L'exégèse spirituelle en effet prend ses sources chez des écrivains de langue grecque : d'abord et au-dessus de tous saint Paul ; puis le pseudo-Barnabé, Justin, Irénée, et enfin Origène. Or, chez ces écrivains, les deux termes essentiels du vocabulaire de l'exégèse spirituelle étaient τύπος et ἀντίτυπος. Il faut donc nous efforcer d'établir avec le plus de précision possible par quels mots latins Hilaire a tenté de rendre ces deux termes dans nos *tractatus*. Le choix de ces mots nous aidera à comprendre son système typologique. Deux citations scripturaires de nos *tractatus* nous offrent une base solide : dans Rom. V, 14 d'une part, Hilaire traduit τύπος par *imago*<sup>1</sup> ; d'autre part dans Ex. XXV, 40, le même mot τύπος est traduit par *species*<sup>2</sup>. Deux remarques s'imposent dès l'abord : pour rendre le même mot grec, Hilaire hésitait entre plusieurs mots latins ; d'autre part, le mot *species* qu'Hilaire paraît préférer à *imago* dans la traduction du grec est emprunté au vocabulaire philosophique de Cicéron qui l'utilisait pour rendre en latin la notion de l'idée platonicienne<sup>3</sup>. Mais à côté de ces deux mots dont le sens nous est immédiatement précisé par une référence directe au grec, il y en a beaucoup d'autres pour lesquels nous n'avons pas autant de bonheur : *praeformatio*, *praeformare*, *praefiguratio*, *praefigurare*, *figuratio*, *figura*, *signare*, *significare*, *ratio*, etc., sans parler du mot *sacramentum* que nous étudierons à part un peu plus loin. Pour arriver à déterminer avec quelque précision leur sens, il faut mettre en parallèle certaines expressions de nos *tractatus* avec d'autres expressions tirées soit des *trac-*

1. Cl. I, 2.

2. Cl. II, 5.

3. Cf. Ac. I, 30 ; 33 ; Tusc. I, 58.

*tatus* eux-mêmes, soit des autres œuvres exégétiques de saint Hilaire, soit enfin des écrits d'autres exégètes. C'est à cette fin que nous donnons ici deux séries d'exemples mettant en parallèle les expressions des *Tract. Myst.* la première avec les *tractatus* eux-mêmes ou avec le commentaire sur les Psaumes, la seconde avec des textes de Tertullien, de Cyprien, de Rufin traduisant Origène, enfin des *Tractatus Origenis*. Nous écrivons en italiques les expressions parallèles.

1. T. M. I, 15 : Jam vero de fructu plantatae vineae ebrietas *passionis est species*.

T. M. I, 17 : In quo (Isaac) etiam *praefiguratio passionis* est edita.

In *Psal.* LII, 21 : (à propos de la lutte de Jacob avec l'ange) : ...Deum, adversus quem generis sui populus secundum *futuræ passionis sacramentum* in lucta carnis invalluit.

2. T. M. I, 8 : *Futuri species*.

T. M. I, 9 : extra *futuri speciem*.

T. M. I, 10 : *Futurorum figuratio*.

Ibid. *Speciem futurorum*.

T. M. I, 13 : *Magnum futuri sacramentum*.

3. T. M. I, 4 : Ut, quod in Domino consummatum est, jam ab initio mundi in plurimis *praefiguratum esse* noscatur.

T. M. II, 4 : Quia *praeformari* omnia per gesta veteris testamenti eaque in Domino et per Dominum gerenda esse docemur<sup>1</sup>.

4. T. M. I, 25 : Populum, quem *praeformabat* (Jacob).

1. On peut comparer de même T. M. I, 6 : « duum in se populorum *praeformantium* diversitatem » ; I, 7 : « *praefigurationi* utriusque populi » ; I, 8 : « rerum in Cayn gestarum *praefigurationem* » et : « *praeformationis* exemplo ».

In Psal, LII, 21 : In Jacob juniorem populum... *significari* absolutum est.

5. T. M. I, 17 : Sarra etiam *ecclesiam* *signat*.

T. M. I, 19 : Rebecca... in conjugio *ecclesiae* *typum* *praefert*.

T. M. II, 1 : Nullus cunctandi locus est, quin *praefiguratam* hic *ecclesiae* *praefigurationem* intellegamus.

T. M. II, 5 : Quia futurus nobis de Raab sermo esset, per quem *praeformari* in ea *ecclesiam* ostenderemus <sup>1</sup>.

6. T. M. I, 38 : Jam vero in coturnicum carnibus et mannae cibo quanta et quam absoluta *rei spiritualis* est *ratio* !

T. M. I, 39 : Denique semel tantum hanc carnem populus habuit, ut data... ad *praefigurationis* significantiam doceretur.

Dé cette première série d'exemples nous pouvons tirer les conclusions suivantes : en premier lieu, nous pouvons établir que dans le vocabulaire exégétique d'Hilaire *species* équivaut à *praefiguratio*, *figuratio* et *sacramentum* ; que d'autre part *praefigurare* équivaut à *praeformare*, *signare*, *typum* *praeferre* (ces deux dernières expressions étant équivalentes entre elles), et que par voie de conséquence *praefiguratio* équivaut à *praeformatio* ; qu'en troisième lieu *praeformare* équivaut à *significare* ; que *ratio* enfin équivaut à *praefiguratio*. Étant donné qu'au principe de ces équivalences nous avons le mot *species* qui, nous le savons, traduit τῦπος nous pouvons conclure que tous les termes que nous avons mis directement ou indirectement en parallèle avec *species* servent à traduire le mot τῦπος ou les expressions dans lesquelles le mot peut

1. On pourrait noter de même le parallélisme évident (I, 6) de *praeformantium* et *signantium*. Comparer aussi I, 19 : « duas gentes duos populos signat » et I, 20 : « formam populi in se gerens ».

entrer. Sous les termes variés du vocabulaire exégétique d'Hilaire, c'est donc le grec τῦπος qu'il nous faut voir avant tout. Certes, l'hésitation que nous notions déjà plus tôt entre *imago* et *species* se trouve fortement accentuée par les équivalences que nous venons d'établir, puisque saint Hilaire use d'expressions ou de termes différents pour exprimer la même idée, par exemple la préfiguration de l'Église dans l'Ancien Testament. Cette fluctuation découlait assez nécessairement de l'obligation où il était de traduire tant bien que mal un mot grec qui n'avait pas son équivalent exact en latin et nous allons voir que le même phénomène se produisait chez ses devanciers ou ses contemporains.

7. Voici d'abord quelques équivalences pour la traduction de τῦπος dans Ex. XXV, 40. T. M. II, 5 : *speciem* ; Orig. in Ex. Hom. IX, 2 : *figuram* ; in Lev. Hom. XIII, 1 : *formam* ; de Princ. III, 6, 8 : *formam et similitudinem* ; in Num. Hom. XVII, 5 : *typum* ; Irénée adv. Haer. IV, XIV, 3 : *typum*.

8. T. M. I, 15 : Jam vero de fructu plantatae vineae ebrietas *passionis* est *species*.

Cyp. Ep. LXIII, 3 : Invenimus enim et in Genesi circa sacramentum Noe... *figuram dominicae passionis* illic exstitisse... cum satis sit hoc solum complecti quod Noe *typum futurae veritatis* ostendens non aquam, sed vinum biberit et sic *imaginem dominicae passionis* expresserit <sup>1</sup>.

9. T. M. I, 17 : In quo (Isaac) etiam *praefiguratio passionis* est edita.

Cyp. Bon. Pat. 10 : Et Isaac ad *hostiae dominicae similitudinem* *praefiguratus*.

1. Comparer de même T. M. II, 10 : « Hiericho autem in hujus mundi *speciem posita* » et Orig., in Jesu Nave hom., VI, 4 : « In *figura enim mundi* *podii* Jericho in scripturis frequenter invenimus. »

Tert. *adv. Jud.* X : Et utique *sacramentum passionis ipsius* figurari in praedicationibus oportuerat.

Orig. *in Gen. Hom.* VIII, 6 : Quod ipse sibi ligna ad holocaustum portat Isaac, illa *figura* est quod et Christus ipse sibi bajulavit crucem.

Ibid. VIII, 9 : Diximus, puto, in superioribus quod Isaac *formam gereret Christi* sed et aries hic nihilominus *formam Christi gerere* videtur... Caro, cujus hic aries *forma* est... Secundum spiritum Christus, cujus *imago* est Isaac.

*In Lev. Hom.* III, 8 : Jam superius diximus, quod omnis *hostia typum ferat et imaginem Christi*.

10. T. M. II, 1 : Nullus cunctandi locus est, quin *praefigurata* hic *Ecclesiae praefigurationem* intellegamus.

*Tract. Orig.* XII, p. 130 : Nam et cum Osee diceretur prophetae : « Accipe tibi uxorem fornicariam », jam utique tunc *ecclesiae ex gentibus venientis praefigurabatur imago*.

Orig. *in Iesu Nave* III, 4 : Est et alia meretrix quam in Osee jubetur accipere propheta, *in figura sine dubio hujus quae ex gentibus congregata est*.

11. T. M. II, 5 : Quia futurus nobis de Raab sermo esset, per quem *praeformari in ea ecclesiam* ostenderemus.

*Tract. Orig.* XII, p. 139 : Raab, quae *typum habebat ecclesiae*.

Cyp. *Ep.* LXIX, 4 : Rahab, quae ipsa quoque *typum portabat ecclesiae*.

*Tract. Orig.* XII, p. 129 : Haec itaque Raab... *ecclesiae virginis sacramenta ...gestabat*<sup>1</sup>.

12. T. M. I, 17 : Sarra etiam *ecclesiam signat*.

*Tract. Orig.* III, p. 24 : Sarra enim... *typum habebat ecclesiae...*

1. Comparer aussi T. M. I, 2 : *praeformare* et Tert., *De Anim.*, XLIII : *figuram dare* ; T. M. I, 23 : *praeformare* et Tert., *adv. Marc.*, III, 24 : *figura est* ; T. M. I, 40 : *praeformatio* et Cyp. *Ep.* LXIX, 14 : *praefiguratio*.

13. *In Psal.* CXLVI, 12 : Cum illic *area ecclesiae formam* habuerit.

Cyp. *Ep.* LXIX, 2 : Unam arcam Noe *typum fuisse unius ecclesiae*.

Cyp. *Ep.* LXXV, 15 : Cum vero et *area Noe nihil aliud fuerit quam sacramentum ecclesiae Christi*.

14. T. M. II, 5 : In Hiesu enim cognominato *absoluta futuri sacramenti ratio* monstrata est.

Tert. *adv. Jud.* IX : Ideo is vir, qui *in hujus sacramenti imaginem* parabatur, etiam nominis dominici inauguratus est *figura*, ut Jesus nominaretur.

Il est clair, à lire ces quelques exemples, qu'à chaque terme du vocabulaire figuratif d'Hilaire correspondent plusieurs termes équivalents chez ses prédécesseurs ou ses successeurs. C'est ainsi qu'au seul mot *species* d'Hilaire nous trouvons comme équivalents chez d'autres exégètes : *figura, typus, imago, forma, forma et similitudo*. De même au seul mot de *praefiguratio* employé par Hilaire correspondent : *ad similitudinem praefiguratus, sacramentum, figura, formam gerere, forma, imago, typus et imago*. Notons encore les équivalences suivantes : *praeformari = typum habere* ou *portare, sacramenta gestare, figuram dare. Signare = typum habere* ou *portare. Forma = typus, sacramentum. Ratio = imago, figura*.

Évidemment, nous sommes en présence d'un vocabulaire qui se cherche, et cette seconde série d'exemples nous permet de voir que, si le vocabulaire figuratif restait très flottant dans les *Tract. Myst.*, il était quand même relativement stable par rapport à celui des prédécesseurs ou des contemporains d'Hilaire. A la lumière des quelques équivalences que nous venons d'établir, nous croyons que le vocabulaire technique de notre ouvrage représente un effort de fixation et de systématisation. Pour traduire le

grec τύπος nous rencontrons en effet comme substantifs les plus fréquents : *species, praefiguratio, praeformatio* ; quelquefois *sacramentum* ; une ou deux fois *forma, figura, figuratio, imago, typus*, ces derniers mots apparaissant comme les témoins du flottement auquel Hilaire s'efforce de remédier. Comme verbes nous rencontrons surtout *praefigurare* et *praeformare*, plus rarement *signare* ou *significare*<sup>1</sup>.

1. Parmi tous ces termes, il en est un qui mériterait une étude spéciale que nous nous bornons à ébaucher dans cette note pour ne pas alourdir notre exposé, c'est le mot *sacramentum* couramment employé déjà par Tertullien ou Cyprien peut-être même plus largement que par Hilaire, pour désigner les figures de l'Ancien Testament. Voici les principaux sens que présente notre ouvrage.

1° Plan secret (évidemment du salut), dessein de Dieu : T. M., I, 1 : *Unversa prophetia sacramenti molitio*. I, 5 : *Sacramentum... absconsum a saeculis in Deo*. II, 5 : *In Hiesu enim cognominato absoluta futuri sacramenti ratio monstrata est*. Cf. *in Psal.*, LIV, 6 : *Pati omnia in se ipso constituit (Christus), dummodo humanae salutis sacramenta perficeret*. Cf. de même *in Psal.*, LIII, 12.

2° Figure ou symbole (ce sens est très largement attesté chez Tertullien et Cyprien, cf. de Ghellinck, *Pour l'histoire du mot Sacramentum*, *Spicilegium Sacrum Lovaniense*, t. D) : T. M. I, 6 : *Sacrificium Abel iam sub sacramento ecclesiae probabile est*. I, 13 (à propos de Noé) : *Magnum in his futuri sacramentum continetur*. I, 28 : *Hominem, quem adsumpsit per sacramentum ligni atque aquae in se (Christus)*. II, 9 (à propos de l'épisode de Raab) : *Hic ordo rerum magnis spiritaliter gerendorum sacramentis conexus est*.

3° Action sanctifiante soit opérée en figure, soit agissant réellement : T. M. I., 29 : *Sacramentum ligni atque aquae*. I, 34 : *Ligni sacramento dulcis efficitur (amaritudo)*. ...*Lignum ergo et in praesentem aquam operatur et in populis sub aquae nomine nuncupatis sacramento virtutis suae utile est*. I, 35 : *Hujus (ligni) sacramento mitificantur infidelium corda*. Il est très remarquable que ce sens soit exclusivement réservé à la préfigure de la Passion dans l'épisode des eaux de Mertha.

4° Révélation : T. M. I, V : *Oculti in Christo et in Ecclesia mysterii sacramentum*.

5° Enfin, dans trois cas, *sacramentum* désigne l'Eucharistie ou les rites sacramentels relatifs à l'Eucharistie. T. M. I, 3 : *Cum... caro, in qua verbum ante saecula manens, quod est filius Dei, natum sit, per sacramentum maneat in nobis*. I, 40 : *Sacramentum enim scientibus loquimur*. II, 3 : *Sub sacramento unctionis et corporis*. I, 31 : *Sacramenti ratio*. On ne rencontre que trois fois le mot *mysterium* et toujours appliqué à l'union d'Adam et d'Eve dans le sens de « vérité cachée ». Sans doute ce phénomène s'explique-t-il sous l'influence de la citation d'Eph. V, 32 (cf. I, 3), où Hilaire traduit le grec *μυστήριον* par *mysterium*.

Il est très remarquable que ces quelques termes sur lesquels Hilaire a tenté de fixer son choix pour la traduction du grec τύπος impliquent tous ou presque tous l'idée d'une figure ou d'un dessin ordinairement modifiée par la nuance d'antériorité propre au préfixe latin *prae*. Les τύποι de l'Ancien Testament apparaissent donc comme des figures anticipées de la Révélation explicitement donnée dans le Nouveau Testament. Le caractère ou les actions des personnages, les événements historiques, les discours prophétiques de l'Ancienne Alliance étaient destinés à esquisser, à ébaucher les réalités de la Nouvelle. Ces premières précisions vont nous permettre d'éclairer quelques autres termes du vocabulaire technique de nos *tractatus*. Ces figures, en effet, sont essentiellement constituées par les *gesta praesentia*, c'est-à-dire les événements ou les faits racontés dans les livres de l'Ancien Testament ; ces *gesta praesentia* avaient pour but de faire pressentir par leur caractère figuratif les *futura* ou *gerenda*, c'est-à-dire les faits ou les actes accomplis par ou en Notre Seigneur, par ou dans son Église. Cette opposition des *gesta* et des *gerenda* est fondamentale dans l'exégèse hilarienne et, dans une formule très significative, Hilaire lui-même en a tiré une définition saisissante de la science prophétique : « *Prophetiae scientiae est pro gerendis gesta memorare* <sup>1</sup>. »

La fonction essentielle de la prophétie (et par prophétie il faut entendre non seulement les discours prophétiques proprement dits, mais tout le contenu des livres judaïques) est de figurer le futur dans le présent <sup>2</sup>.

1. *In Psal.*, LXII, 4. Cf. *in Psal.*, II, 23 : « *Quamquam verò per spiritum prophetiae pro gerendis gesta memorantis (quia solitus sit per non ambiguam providentiam gerendorum Deus futura pro praeteritis significare), absolute intelligi possit omnia haec ex persona unigeniti filii Dei Domini nostri Jesu Christi dicta esse...* »

2. Cf. *Tract. Myst.*, I, 25 : « *Atque ut abundantem Dei misericordiam*

Aussi, pour bien comprendre la portée, le résultat, *effectus*, des *gesta* de l'Ancien Testament, faut-il en considérer l'accomplissement, *consummatio*, dans les *gerenda* de la Nouvelle Alliance<sup>1</sup>. On le voit, c'est dans une perspective historique que se situe l'exégèse de saint Hilaire : l'histoire des patriarches et du peuple juif prépare en la figurant l'histoire du Christ et de l'Église. *Gesta* ou *gerenda*, il s'agit dans les deux cas d'événements historiques et la typologie de nos *tractatus* ne sort pas du plan de l'histoire.

Fait étrange, nous ne rencontrons pas le même flottement pour la traduction du grec ἀντίτυπος et le choix de saint Hilaire semble s'être fixé sur le mot *exemplum*. Nous croyons pouvoir l'établir par référence d'abord au traducteur latin d'Irénée qui traduit clairement ἀντίτυπον τῆς ἁνω ἐκκλησίας par : « *exemplum superioris ecclesiae* »<sup>2</sup>. D'autre part, parlant du tabernacle édifié par Moïse au désert, Hilaire écrit : « Erant enim imaginaria et facta ad exemplum »<sup>3</sup>. Or, à propos de ce même tabernacle, nous lisons dans l'Épître aux Hébreux : « Οὐ γὰρ εἰς χειροποίητα εἰσῆλθεν ἅγιος Χριστός, ἀντίτυπα τῶν ἀληθινῶν »<sup>4</sup>. Il semble bien donc que le mot *exemplum* employé par Hilaire réponde au grec ἀντίτυπα. L'emploi de ce mot dans nos *tractatus* nous avertit donc qu'à côté des types de l'Ancien Testament, Hilaire y trouvait des antitypes, c'est-à-dire des reproductions, des exemplaires du modèle parfait du Christ et de l'Église que l'Ancien Testament avait pour fin

in praeformandis sub praesentibus futurorum effectibus cerneremus, omnia ita diligenter edita atque scripta sunt, ut et in rem gestam et in spem futuram unus atque idem historiae ordo concurreret. »

1. On peut noter, d'après notre exemple 3 ci-dessus que, dans nos *Tractatus*, *consummari* équivaut à *gerenda esse*.

2. Irénée, *adv. Haer.*, I, V, 6.

3. *In Psal.*, XIV, 3.

4. *Heb.*, IX, 24.

d'annoncer en figure. La présence du mot *exemplum* doit attirer notre attention sur un aspect très important de l'exégèse spirituelle : la typologie de l'Ancien Testament se présente comme un exemplarisme à rebours qui nous fait connaître les exemplaires avant de nous révéler le modèle. Les types de l'Ancien Testament ne nous offrent une figure des réalités du Christ et de l'Église que parce qu'ils sont en même temps des antitypes ou exemplaires de la parfaite vérité représentée par le Christ et son Église. Aussi, ne faut-il pas nous étonner de trouver des expressions parallèles comme celles-ci : « Quae erga Noe gesta sunt, negari non possunt plena esse et virtutibus Dei et *exemplis futurorum* » ; et à propos du même Noé : « Magnum in his *futuri sacramentum* continetur »<sup>1</sup>. L'arche de Noé par exemple ne peut être la figure de l'Église que parce qu'elle est l'exemplaire de l'Église unique telle qu'elle existe éternellement dans les desseins divins. De même, en face des expressions de nos *tractatus* « *passionis species* », « *praefiguratio passionis* », nous pouvons citer cette autre : « Passio David prophetae Dei ac Domini nostri passionis exemplum est »<sup>2</sup>. La même remarque reste valable : les préfigures de la Passion sont des exemplaires de l'unique sacrifice du Calvaire.

On voit combien cette idée vient enrichir le figuratisme hilarien en dégagant de la typologie de l'Ancien Testament l'exemplarisme (*imitatio*) des réalités spirituelles qu'elle nous fait connaître en ébauche.

« C'est une chose digne de la miséricorde de Dieu que l'histoire de tous ses patriarches ait imité en quelque mesure la perfection de ce qui devait s'accomplir en

1. *Tract. Myst.*, I, 12 et 13.

2. *In Psal.*, LIII, 4.

Notre Seigneur.<sup>1</sup> » La particularité de cette imitation est qu'elle est antérieure, *praemissa*, à la connaissance du modèle divin qui seul offre « la forme de la vérité absolue<sup>2</sup> », mais cette disposition de la miséricorde divine avait précisément pour fin de préparer les hommes à la connaissance de ce modèle en leur proposant immédiatement une image de la Vérité qu'Il devait leur révéler dans l'avenir<sup>3</sup>. Naturellement, ces imitations restent infiniment inférieures à leur modèle<sup>4</sup>, mais, tout imparfaites qu'elles fussent, les actions humaines dont l'Ancien Testament nous a conservé la mémoire avaient pour propre d'imiter « l'opération divine » par laquelle éternellement Dieu se réconcilie le monde dans le sang de Jésus<sup>5</sup>. Le travail de l'exégète va donc consister à dégager de la « vérité matérielle » des faits « l'imitation spirituelle<sup>6</sup> ». Et ainsi, puisque le figuratisme de l'Ancien Testament est orienté tout entier vers le Nouveau, c'est à ce dernier qu'il faut demander de nous éclairer sur l'inchoation de sa Révélation chez les Patriarches et les Prophètes.

## 2<sup>o</sup> Les procédés d'interprétation : le Nouveau Testament.

Inchoation de la Révélation, préparation des âmes à

1. I, 27 : « Et dignum hoc misericordia Dei, ut omnium patriarcharum suorum gesta in aliquantum perfectionem eorum, quae in Domino nostro consummanda erant, imitarentur. »

2. I, 32 : « In eo (Domino) enim absolutae veritatis speciem imitatio praemissa consequitur. »

3. I, 29 : « ...invenies in praesentium imitatione consequentium veritatem. »

4. I, 27 : « Neque enim tot saeculorum imitatio consequi potuit id, quod in uno illo est veritatis. »

5. I, 32 : « Sed illa humanorum actuum veritas divinae erat operationis imitatio. »

6. I, 32 : « ...corporeae veritati imitatio spiritalis adnectitur. »

l'avènement du Sauveur, les figures de l'Ancien Testament ne sont pas pleinement intelligibles par elles-mêmes. Certes, il n'est pas besoin de connaître le Nouveau Testament pour se rendre compte que l'Ancien n'est qu'un ensemble de figures et l'exégèse allégorique s'était déjà développée dans le monde juédique, surtout à l'époque hellénistique avec un Philon par exemple. Mais on ne peut comprendre le véritable sens de ces figures si on ne les considère pas à la lumière de l'Évangile : il fallait que l'Incarnation rédemptrice fût historiquement réalisée pour qu'on pût en reconnaître la préfigure dans la Loi; il fallait que le divin modèle fût révélé aux hommes pour qu'ils pussent identifier les reproductions que la miséricorde de Dieu leur en avait déjà laissé voir. Rappelons-nous cette scène si touchante rapportée par saint Luc où nous voyons Jésus expliquer aux disciples d'Emmaüs que tout l'Ancien Testament n'était qu'une immense prédiction de sa vie mortelle, glorieuse et mystique ; et à mesure qu'Il ouvrait ainsi leur intelligence, ils sentaient monter en eux l'embrassement de l'Amour divin<sup>1</sup>. Tout aussi réellement aujourd'hui par son Église, Jésus nous enseigne à Le reconnaître dans les figures de l'Ancien Testament et c'est dans la Nouvelle Alliance qu'il faut chercher la « clef »<sup>2</sup> qui nous permettra de pénétrer le secret de ces figures.

Aussi bien, sommes-nous avertis par le Nouveau Testament de la valeur spirituelle de l'Ancien : « L'Apôtre nous enseigne que ces événements se sont accomplis en préfigure et dit : « La Loi est l'ombre des biens futurs et toutes ces choses sont arrivées à nos pères en préfigure : elles ont été écrites pour nous qui sommes à la fin des

1. Cf. Luc, XXIV, 25-28.

2. Cf. *Instr. Psalm.*, V.

temps<sup>1</sup>. » C'est donc se conformer à l'enseignement du Nouveau Testament que de s'attacher à découvrir le sens des figures de l'Ancien pour les rapporter au Nouveau : « Il est hors de doute que ce qui est dit dans les Psaumes (et dans la pensée de saint Hilaire cette vérité s'étendait certainement à l'ensemble de l'Écriture) doit s'interpréter d'après la prédication évangélique ». Sous la diversité des événements et des prophéties, ce sont toujours les mêmes réalités spirituelles qui sont figurées, celles qui nous sont révélées et enseignées par le Nouveau Testament<sup>2</sup>. Le procédé essentiel de l'exégèse spirituelle consiste donc à instituer une comparaison dont un terme est emprunté à l'accomplissement dans la personne de Jésus des prophéties de l'Ancien Testament et l'autre à ces prophéties elles-mêmes<sup>3</sup>.

Toutefois, ce principe général comporte des modes d'application variés. Parfois, le Nouveau Testament nous donne ouvertement l'interprétation d'une figure de l'Ancien et l'exégète n'a plus qu'à l'entériner. Commentant la création d'Adam et d'Ève, au moment de citer le texte de l'Épître aux Éphésiens (V, 32) sur l'union de l'homme et de la femme figure de l'union du Christ et de l'Église, saint Hilaire ajoute : « Ici pas de difficulté

1. *In Psalm. CXXXVI, 2* : « Apostolus quoque docet in ipsa quæ gesta sunt in præfigurationem gesta esse, dicens : Quia lex umbram habet futurorum honorum et omnia in præformationem acciderunt his : scripta sunt autem propter nos in quos fines sæculorum deveniunt (I Cor. X, 11). »

2. *Instr. Psalm. V* : « Non est vero ambigendum ea quæ in Psalmis dicta sunt secundum evangelicam prædicationem intellegi oportere, ut, ex quacumque licet persona prophetiæ spiritus sit locutus, sit tamen totum illud ad cognitionem adventus Domini nostri Jesu Christi et corporations et passionis et regni et ad resurrectionis nostræ gloriam virtutemque referatur. »

3. *I, 4* : « ...cum comparatio et implenda penitus de consequentibus sit et ex solido de præsentibus expetenda. » Cf. *I, 4* : « Tuto spiritalibus spiritalia comparantes... »

pour ma thèse<sup>1</sup>. » Il en est de même pour Sara et Agar ou pour le passage de la mer Rouge dont saint Paul nous a révélé le sens spirituel (Gal. IV, 24 sq. ; I, Cor. X, 1 sq.). Mais si ces cas sont en fait peu nombreux, ils offrent pourtant à l'exégète des exemples capables de l'instruire pour le reste de son travail et c'est ordinairement par des citations du Nouveau Testament que saint Hilaire confirme ses interprétations.

Il trouve par exemple dans la réponse de Jésus sur l'indissolubilité du mariage la preuve que les paroles prononcées par Adam lorsqu'il trouva Ève près de lui à son réveil étaient dites en réalité par Dieu, puisque Jésus les rapporte expressément au Créateur<sup>2</sup> ; dès lors, on peut reconnaître, sans hésiter, dans les paroles d'Adam sur Ève une prophétie du Christ sur son Église, puisque telle est la figure qu'après saint Paul il faut admirer dans le premier couple. Ou bien encore, l'exégète est guidé par les rapprochements de certains textes de l'Ancien Testament et certains textes du Nouveau. Saint Hilaire trouve, par exemple, cette prophétie au sujet de Noé : « Celui-ci nous fera reposer de nos travaux et de la peine de nos mains et de la terre que le Seigneur Dieu a maudite<sup>3</sup>. » Mais l'histoire de Noé ne nous apprend pas que cette prophétie ait été réalisée en lui ; au contraire, nous lisons dans l'Évangile : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et accablés et je vous soulagerai. Prenez sur vous mon joug et faites-vous mes disciples, car je suis doux et humble de cœur et vous trouverez du repos pour vos

1. *I, 3* : « Hic nihil mihi laboris est. »

2. *I, 3* : « Sed Dominus in Evangeliiis, cum repudio dando a Judæis temptatus esset, per se potius quam per Adam hoc ita dictum fuisse demonstrat dicens... »

3. *I, 12* : « Hic requiescere faciet nos ab operibus nostris et a tristitiis manuum nostrarum et a terra, cui maledixit Dominus Deus. » (Gen. V, 28-29).

âmes. » (Matth. XI, 28-30). Ce rapprochement de textes permet de reconnaître que la prophétie prononcée sur Noé a été réalisée en Jésus et que par conséquent il faut « comparer à Noé Notre Seigneur, le Verbe qui s'est fait chair <sup>1</sup> ». D'autres fois, c'est entre les faits qu'il faut établir la comparaison et il faut alors opposer terme à terme tel récit biblique et tel épisode de l'Évangile. Ce procédé est assez fréquemment employé dans les *Tractatus Mysteriorum* ; l'exemple le plus caractéristique en est sans doute le parallèle établi entre les actes de la vie de Josué et ceux de Jésus : « Comme l'un fut le chef de la synagogue, l'autre l'est de l'Église. Comme l'un fut le guide vers la terre promise, l'autre est le guide vers la terre que nous posséderons en héritage et dont le Seigneur a dit : Bienheureux les doux car ils posséderont la terre en héritage. Comme l'un vint après Moïse, l'autre vint après la Loi... <sup>2</sup> »

Ces quelques exemples permettent d'apercevoir à la fois la variété et l'unité des procédés adoptés par saint Hilaire dans son exégèse spirituelle. Variété parce que, à l'exception des très rares endroits où nous trouvons dans le Nouveau Testament une claire interprétation de l'Ancien, l'exégète n'est guidé dans son travail que par sa docilité aux inspirations de l'Esprit Saint. La marge de liberté laissée à chaque exégète est assez vaste et souvent une même figure biblique est susceptible de plusieurs interprétations sans qu'il soit possible d'y faire un choix rigoureux. « Il y a bien des manières d'interpréter l'Écriture » comme nous en avertissent les premiers mots de notre traité. Aussi, les procédés d'interprétation

1. I, 13 : « Erit ergo huic Noe Dominus noster, qui verbum caro factum est, comparatus... »

2. II, 6. Cf. I, 7 ; 13 ; 29 ; II, 9.

varient-ils suivant les cas comme nous avons tenté de le montrer. Mais sous cette variété des cas particuliers, c'est en fait toujours le même procédé qui est mis en usage, celui qui consiste à « rapprocher les personnes », à « comparer les faits », à « porter sur les événements un regard pénétrant » capable d'en découvrir le secret spirituel<sup>1</sup>. Ce procédé de la comparaison est le seul qui permette de mettre en lumière « la force des prophéties » <sup>2</sup>.

C'est donc un enseignement que l'exégète trouve dans le Nouveau Testament <sup>3</sup> ; mais il y trouve plus encore une *auctoritas*, c'est-à-dire une sanction, une garantie de la valeur de son travail. « Sous la sanction de son exemple, Notre Seigneur accomplit sa mission salvatrice de l'humanité <sup>4</sup>. » « Et qu'avant tous les temps ces dispositions aient concerné notre époque, les Prophètes et les Apôtres nous en sont souvent garants <sup>5</sup>. » Ainsi, dans sa recherche des signes et des figures du salut de l'humanité, l'exégète se trouve couvert : en réalisant par sa vie et sa prédication les prophéties de l'Ancien Testament, et en enseignant explicitement cette réalisation par son Église, Notre Seigneur sanctionne la valeur de son travail ; en reconnaissant dans les écritures judaïques les figures des desseins éternels de la Sagesse divine sur l'Incarnation rédemptrice, il sait qu'il ne travaille pas en vain et que son entreprise ne risque pas d'être invalidée au moins dans

1. I, 23 : « Junge personas, compara effectus, gesta intueres... »

2. I, 12 : « Atque, ut in singulis rerum effectibus virtus prophetica intellegatur, quid cui rei sit comparandum, breviter edendum est. »

3. I, 7 : « Atque ut omnia Dominus doceret praefigurationi utriusque populi convenire, dixit... »

4. In Matth. II, 5 : « ...et exempli sui auctoritate humanae salutis sacramenta consummat... »

5. Ibid. IV, 14 : « Atque id ita jam ante tempora saecularia in aetatis nostrae tempus esse dispositum frequens in prophetica et apostolica auctoritas est. »

19. Hilaire de Poitiers.

son principe. « C'est en toute sécurité que sous une si haute sanction nous tirons du nom même d'Adam le sujet de quelque réflexion sur Celui qui doit venir <sup>1</sup>. » Telle est bien l'impression de sécurité qui se dégage pour l'exégète du recours au Nouveau Testament dans son interprétation spirituelle de l'Ancien, car adopter ce procédé d'exégèse spirituelle c'est donner aux inspirations du Saint-Esprit chez les Patriarches et les Prophètes le sens que Lui-même a donné par la bouche de Jésus et de son Église dans les livres du Nouveau Testament.

### 3° Le sens littéral.

Que devient dans tout cela la lettre même de l'Ancien Testament, cette lettre qui pour l'exégète spirituel n'est qu'un voile qu'il faut lever pour mettre au jour les figures de la Nouvelle Alliance ? L'Écriture est-elle purement symbolique, une sorte de mythe platonicien, ou faut-il lui prêter deux sens, un sens littéral et un sens spirituel ? Il nous faut maintenant examiner la pensée, d'ailleurs très claire, de saint Hilaire sur ce point.

Malgré l'apparence de certains textes, il ne semble pas que saint Hilaire ait jamais songé à rejeter, même partiellement, le sens littéral. Les textes mêmes que l'on a parfois invoqués dans ce sens prouvent le contraire : « Ceux qui ne veulent juger les Écritures prophétiques qu'au seul critère de leurs oreilles et n'y comprendre que le sens littéral de chaque terme sont souvent cause pour nous d'obscurité <sup>2</sup>. » Plus précisément encore, saint

1. I, 2 : « Tuto ergo auctore tanto (Apostolo) etiam Adæ nomen non sine aliqua futuri meditatione suscepimus. »

2. In Psalm. CXXIV, 1 : « Faciunt nobis plerique obscuritatem volentes scripturas propheticas solo aurium iudicio astimare et non aliud in his intelligere quam quod sub singulis rerum quarumque vocabulis audiat. »

Hilaire a marqué ailleurs que, malgré son opposition aux tenants du seul sens littéral, il ne rejetait pas ce sens : « Je ne suis pas sans savoir que beaucoup d'exégètes, ne considérant que le sens et la lettre des mots, pensent que presque rien de tous les Psaumes ne s'accorde à la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Pour nous, nous ne cherchons pas de querelle. Nous ne détruisons pas en effet, mais nous construisons, apportant plutôt un sens aux passages obscurs que nous ne l'enlevons à la simplicité de la lettre <sup>1</sup>. » Ce que saint Hilaire repousse donc, ce n'est pas le sens littéral lui-même, mais une exégèse qui ne tiendrait compte que de ce sens. La lettre de l'Écriture ne doit pas être invalidée, mais dépassée. Il peut parfois surgir des contradictions qui semblent invalider le sens littéral : la bénédiction d'Isaac promet, par exemple à Jacob l'abondance des fruits de la terre et la domination sur ses frères et sur toutes les nations ; or, aucune de ces promesses ne fut réalisée pendant la vie de Jacob qui souffrit au contraire de la famine, se livra au pouvoir de Pharaon, subit un long esclavage chez Laban, etc. <sup>2</sup>. Mais comme l'Écriture ne peut pas plus mentir dans sa lettre que dans son esprit <sup>3</sup> l'exégète ne doit pas conclure de ces difficultés à l'invalidité du sens littéral. Nous verrons un peu plus loin combien saint Hilaire est formel sur ce point.

Sa prudence va même plus loin. Non seulement il ne rejette pas le sens littéral, mais il nous avertit expres-

1. In Psalm, LIV, 9 : « Non sum autem nescius plerosque solum verborum sonum et litteram contuentes nihil de omnibus fere psalmis congruum personæ Domini nostri Jesu Christi existimare... Sed nos litem non movemus. Neque enim destruimus, sed austruimus, addentes potius de obscuris intelligentiam quam simplicibus detrahentes. »

2. Cf. I, 23.

3. I, 23 : « Quia scriptura mendacium non periclitatur... »

sément que toute l'Écriture n'est pas à entendre spirituellement. L'exégète doit apporter un grand soin à distinguer les passages où « le récit historique doit être entendu dans la simplicité de la lettre ou au sens typique ». S'il n'opère pas ce discernement, il risque soit de fausser le sens des passages qui doivent être entendus dans la simplicité de la lettre en leur prêtant à tort un sens figuratif, soit de faire perdre toute leur force aux passages figuratifs en les réduisant au sens littéral. Dans les deux cas, l'erreur est nuisible aux fidèles, puisqu'on ne leur ouvre pas la véritable intelligence de l'Écriture<sup>1</sup>.

Le souci d'interpréter spirituellement l'Écriture ne doit donc pas faire perdre de vue à l'exégète le sens littéral qu'il se propose de dépasser ; cet abus serait aussi dommageable à l'instruction et à la piété des fidèles que celui d'une exégèse purement littérale.

Les passages scripturaires commentés dans les *Tractatus Mysteriorum* n'étant tirés que des livres historiques, la question du sens littéral dans les livres prophétiques ou poétiques n'est pas à envisager ici. Toute la question se ramène pour nous à l'historicité des épisodes de l'Ancien Testament. Cette historicité ne fait aucun doute pour saint Hilaire : « Les événements ont leur propre réalité qui résultait d'actions naturelles<sup>2</sup>. » Certes, les événements que nous rapporte l'Écriture étaient voulus par Dieu en figure de la Nouvelle Alliance ; ils n'en sont pas

1. II, 11 : « Admonuimus frequenter eam lectioni divinarum scripturarum diligentiam adhiberi oportere, que sollicito examine et iudicio non inani posset discernere, quando rerum gestarum commemoratio vel simpliciter esset intellegenda vel typice, ne intemperanter atque imperite utroque abusi utrumque inutile audientibus redderemus, si aut simplicium cognitio inani præfigurationum assertionem corrumpere aut virtus præfigurationum sub simplicium opinione ignoraretur... »

2. I, 32 : « Gesta namque sibi, ipsa quidem veritas est, secundum enim corporales efficientias agebatur. »

moins historiquement vrais. Leur valeur figurative n'inflige en rien leur crédibilité, *fides*<sup>1</sup>, et les événements qui nous présentent la figure de l'avenir ont pleinement droit à notre créance<sup>2</sup>. Saint Hilaire s'attache ordinairement à bien marquer cette crédibilité<sup>3</sup> et il se donne parfois beaucoup de mal pour l'établir<sup>4</sup>. Mais que deviennent alors les apparentes contradictions que nous signalions plus haut ? Elles doivent nous avertir d'abord de ne pas nous arrêter uniquement au sens littéral. Quand nous lisons par exemple d'une part dans la prophétie de Lamech sur son fils Noé qu'il doit apporter le repos aux hommes, et d'autre part que les événements de la vie de Noé ne concordent pas avec cette prophétie, nous comprenons à la fois que cette prophétie s'adressait en Noé à la figure du Sauveur et que les événements mêmes de sa vie comportent un sens spirituel<sup>5</sup>. Elles nous permettent d'autre part de mieux saisir l'étroite union du sens littéral et du sens spirituel : « Le langage de l'Écriture est accordé à la fois à l'accomplissement des événements présents et à l'attente de l'espérance<sup>6</sup>. » Le même récit sert en même temps à raconter les événements historiques et à dessiner la figure de l'avenir sans qu'aucun de ces deux aspects subisse de dommage<sup>7</sup>. Et cette étroite union du sens lit-

1. I, 3 : « ...locutus ipse per Adam id, quod totum in ipso Adam erat factum, nec detraxit fidem rebus et præformari ex se id, quod in altero geratur, ostendit. »

2. I, 10 : « Gestorum fides speciem complectitur futurorum. »

3. I, 3 : « Referri quidem ad præsentium gestorum fidem res ista poterit. »

4. Cf. *ibid.*, la peine que prend saint Hilaire pour établir le sens littéral de ces paroles d'Adam : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair. »

5. Cf. I, 12.

6. I, 26 : « ...sermo scripturæ et ad rerum efficientiam et ad spei expectationem temperatur. »

7. I, 22 : « Geritur quidem res secundum præsentem, in Esau et Jacob effectum, sed spiritualis præformatio ordinem suum optinet. »

I, 26 : « ...et rem gestam historia loquitur et spem præfiguratum suis ordo non deserit. »

téral et du sens spirituel doit être pour nous une occasion de contempler la grandeur de la miséricorde divine et : « Pour que nous apercevions l'abondante miséricorde de Dieu dans la préfigure des événements futurs sous les événements présents, tout a été raconté et écrit avec tant de soin qu'un seul et même enchaînement historique convient aux événements présents et à l'espérance de ceux à venir<sup>1</sup>. » C'est bien d'événements historiquement vrais que Dieu s'est servi pour nous faire connaître en figure les desseins de sa Sagesse. S'arrêter à ces événements ou les négliger est donc également préjudiciable à la juste compréhension de l'Écriture, puisqu'ils servent en quelque sorte de fondement au sens figuré que l'exégèse spirituelle prend pour objet de son étude.

#### 4<sup>o</sup> La pédagogie divine et l'unité de la Révélation.

Moins encore que les précédentes, cette question n'est envisagée explicitement par saint Hilaire dans les *Tractatus Mysteriorum*. Pourtant, la démarche générale de l'interprétation jointe à quelques remarques plus précises de détail nous permettent d'en apercevoir assez clairement les données implicites pour qu'il ne nous soit pas possible de les passer sous silence sous peine de laisser incomplet notre exposé sur la méthode et la doctrine de saint Hilaire dans notre traité.

Malgré la diversité des figures dont le *Traité des Mystères* nous offre l'interprétation spirituelle, saint Hilaire

1. I, 25 : « Atque ut abundantem Dei misericordiam in praeformandis sub presentibus futurorum effectibus cerneremus, omnia ita diligenter edita atque scripta sunt, ut et in rem gestam et in spem futuram unus atque idem historiae ordo concurreret. »

considérerait l'Ancien Testament comme une seule et grande figure dont il a, une fois au moins, très clairement marqué l'unité : « L'histoire de Moïse continue la préfigure qui était commencée déjà depuis Adam<sup>1</sup>. » Adam, Abel, Caïn, Noé, Abraham, Moïse, Josué, tous les patriarches et les prophètes ne doivent pas être considérés comme autant de figures différentes, mais comme autant de contours, de précisions, d'affinements d'une seule préfigure dont le dessin se déroule depuis les origines de l'humanité jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sous les apparences de la chronologie, il semble qu'Hilaire ait voulu chercher à introduire dans le déroulement des figures une ordonnance, *ordo*, et à déceler, dans la succession des faits historiques, une progression du figuratisme. La préface de nos *tractatus* paraît, du moins, trahir cette intention : à la succession des faits depuis Adam jusqu'à la captivité en Égypte correspond d'après lui une progression logique dans la figure de l'Église depuis sa naissance jusqu'à son rachat en passant par sa purification, sa sanctification, son élection et sa séparation. L'enchaînement historique des faits figure donc spirituellement les degrés de la vie du Christ dans l'Église<sup>2</sup>. C'est donc bien à une seule figure, progressivement dessinée, qu'Hilaire pense avoir affaire dans l'Ancien Testament<sup>3</sup>.

C'est que tout l'Ancien Testament se présente comme une préparation à la Nouvelle Alliance, comme une péda-

1. I, 27 : « Editio rerum in Moïse gestarum coepte quoque jam ab Adam praefigurationis ordinem tenuit. »

2. I, 1. Cf. *supra*, p. 17, n. 1.

3. Cette conception d'Hilaire ne se manifeste dans nos *Tractatus* que par quelques touches et apparaît d'ailleurs comme très contestable. Comment admettre en effet qu'il y ait une progression dans le figuratisme du Christ et de son Église à travers l'Ancien Testament, puisque le mystère de cette union est figuré tout entier dès le début de l'Écriture chez Adam et Ève ?

gogie de l'humanité à la complète Révélation. Mais ce serait une erreur de croire que cette préparation, cette pédagogie n'étaient valables que pour le peuple juif et seulement dans l'ordre historique ; elles s'adressent à tout chrétien : « Mais la postérité avait besoin de la connaissance de l'Écriture pour apprendre la Vérité, pour tirer des figures la doctrine de la vérité, pour s'attacher à la science de la vie pour ainsi dire au sortir de son berceau <sup>1</sup>. » Cette inchoation en figures de la Révélation est aussi nécessaire après la Nouvelle Alliance qu'avant, car les deux Testaments ne font qu'un et il est aussi absurde de couper le Nouveau de l'Ancien que l'Ancien du Nouveau. C'est la même vérité qui nous est révélée en figure dans l'Ancien Testament et ouvertement dans le Nouveau <sup>2</sup>, et dans la conclusion de notre traité, saint Hilaire s'attache à montrer que nous avons par l'Ancien Testament la même connaissance de Dieu que par le Nouveau : Dieu créateur, juste, miséricordieux, Dieu un et inengendré, Dieu Père et Fils, Dieu fait homme par l'Incarnation de son Verbe <sup>3</sup>. Et il ne peut pas être indifférent à un chrétien qui vit sous la Nouvelle Alliance de savoir que cette Alliance avait été révélée en figure dès l'« origine du monde » <sup>4</sup>.

Cette doctrine implicite qui affleure tout au long du traité lui confère une grandeur très particulière par son

1. II, 14 : « Sed cognitione scripturarum posteritas indigebat, ut veritatem disceret, ut doctrinam veritatis ex ratione suscipere, ut scientiam vite tanquam ab ipsis cunis provectam sequeretur... »

2. I, 34 : « Verum quia omnia Deus poterat, arcanum operationis suae in tempora reservatum molitur in praesens. »

3. Cf. II, 12-14.

4. I, 5 : « Cum ... mysterium, quod in Adam atque Eva est, in Christum et in Ecclesiam praedictur, perfectum jam sub Adam atque Eva in exordio saeculi est, quicquid in consummationem temporum per Christum ecclesiam preparatur. »

caractère synthétique, par la vision ramassée du plan divin du salut perçu depuis le commencement des temps pour s'épanouir dans le Christ et son Église. Ce mode d'interprétation spirituelle de l'Ancien Testament donne au Nouveau une valeur extraordinaire en nous découvrant l'ampleur de la Révélation considérée dans son unité. « Il convenait donc que ces réalités figurées par tous les événements, connues et accomplies en Lui seul, aient été conservées à la mémoire par des écrits et des livres scellés pour que la postérité, instruite par les événements antérieurs, contemple le présent dans le passé et vénère maintenant encore le passé dans le présent <sup>1</sup>. » C'est la justification même de l'exégèse spirituelle dont le but dernier reste de mettre en lumière l'unité des desseins éternels de la Sagesse divine à travers l'histoire entière de l'humanité.

### III

#### *Tradition et originalités.*

##### 1° Traditions et influences.

L'exégèse spirituelle est née, pourrait-on dire, avec l'Église elle-même. Sans rappeler encore l'épisode des disciples d'Emmaüs, Pierre et Étienne, dans leurs discours aux Juifs, pratiquaient déjà ce mode d'exégèse, expliquant à leurs auditeurs incrédules le sens caché des prophéties et leur réalisation dans la personne de Jésus.

1. II, 14 : « Haec ergo ab omnibus significata in uno illo cognita et expleta reservari in memoriam scriptis et consignatis voluminibus convenit, ut posteritas successionum gestis temporis anterioris instructa et praesentia etiam in praeteritis contemplaretur et praeterita nunc quoque in praesentibus veneraretur. »

Le Christ lui-même d'ailleurs, en se comparant au serpent d'airain ou en comparant à la manne le pain eucharistique, leur avait montré la voie. Ainsi dès son origine, l'Église demandait à l'Ancien Testament ses titres de légitimité. Aussi trouvons-nous dans les écrits apostoliques, surtout dans les épîtres pauliniennes<sup>1</sup>, non seulement l'interprétation de quelques figures de l'Ancien Testament, mais aussi l'idée même qu'il fallait chercher dans l'Ancien Testament la figuration du Nouveau. Comme saint Paul l'expliquait aux Corinthiens à propos des principaux épisodes de l'Exode, ces événements étaient des « figures », τύποι et se produisaient « en figure », τυπικῶς pour notre enseignement<sup>2</sup>. Certes, cette idée fondamentale de l'exégèse spirituelle n'était que suggérée dans les écrits de saint Paul et les interprétations de détail étaient à peine ébauchées. C'en était assez pourtant pour offrir un fondement sûr au développement postérieur de l'exégèse spirituelle et allégorique, et lorsque la gnose mettra en péril l'unité des deux Testaments, Tertullien et surtout Irénée sauront faire sortir de ce germe une méthode et une doctrine exégétiques.

Les limites de cette étude sont trop étroites et les recherches sont actuellement trop peu avancées pour que nous puissions songer à tracer ici le tableau du développement de l'exégèse spirituelle de saint Paul à saint Hilaire. Nous nous bornerons donc à montrer chez Irénée la prise de conscience des principes généraux de cette exégèse et à invoquer quelques témoins de son évolution au cours du III<sup>e</sup> siècle. C'est en effet Irénée qui, en défendant contre

1. Pour être complet, il faudrait y joindre l'Apocalypse. Mais l'interprétation d'Hilaire étant essentiellement paulinienne, nous ne faisons pas ici état de ce texte.

2. Cf. *I Cor.*, X, 6 et 11.

les gnostiques l'unité de la révélation chrétienne, formula le premier et le plus clairement les grands principes du figuratisme de l'Ancien Testament. La fonction de la prophétie est d'annoncer le futur par des figures<sup>1</sup>; aussi, ne faut-il pas voir seulement dans la Loi une loi morale donnée par Dieu à son peuple, mais aussi un ensemble de prophéties<sup>2</sup>. Or, le but de ce figuratisme est pédagogique : par les prophéties et les figures de l'Ancien Testament Dieu préparait l'humanité à la venue de son Fils et à l'accomplissement de ses desseins rédempteurs. Par les patriarches et les prophètes, par la Loi, par les rites de la religion mosaïque, Dieu familiarisait son peuple avec les grandes vérités dont l'humanité dans son enfance ne pouvait encore recevoir la complète Révélation<sup>3</sup>. Grâce à cette pédagogie divine, le peuple juif pouvait déjà percevoir les grandes lignes de cette Révélation<sup>4</sup> et dans un raccourci saisissant Irénée nous découvre tout le sens de l'Ancien Testament : « Ce peuple si prompt à retourner au culte des idoles, Dieu le formait par de nombreux appels ; Il le préparait à la persévérance et au service de Dieu ; Il l'appelait aux choses premières par les choses secondes, c'est-à-dire à la vérité par les figures, par les choses temporelles aux choses éternelles, par les choses

1. *Adv. Haer.*, IV, XX, 5 : « Nam prophetia est praedicatio futurorum, id est eorum quae post erunt praesignificatio.

2. *Ibid.*, XV, 1 : « Itaque lex et disciplina erat illis et prophetia futurorum. »

3. *Ibid.*, XXXII, 2 : « Datum est prius testamentum, ... typum autem caelestium ostendens, quoniam nondum poterat homo per proprium visum videre quae sunt Dei, et imagines eorum quae sunt in ecclesia praefigurans, ut firma ea, quae secundum nos est, fiat fides, et prophetiam futurorum continens, ut disceret homo praescium esse omnium Deum. » Cf. *Ibid.*, XIX, 1 : « Sed terrena quidem, quae sunt erga nos disposita, congruit typos esse eorum quae sunt caelestia, ab eodem tamen Deo facta. Nec enim aliter poterat assimilare spiritalium imaginem. »

4. *Ibid.*, XX, 11 : « Sic semper verbum Dei velut lineamenta rerum futurarum habet et velut species dispositionum patris hominibus ostendebat, docens nos quae sunt Dei. »

de la chair à celles de l'esprit, par les choses de la terre à celles du ciel, selon la parole adressée à Moïse : Tu feras toutes choses d'après le type que tu en as vu sur la montagne <sup>1</sup>. » Sous des formules différentes, nous retrouvons là les principes essentiels qui inspirent l'exégèse de saint Hilaire tout au long de nos *Tractatus* et les témoins ne manquent pas qui vont nous permettre de les relier l'un à l'autre.

Engagé dans le même combat qu'Irénée, Tertullien usa de la même méthode contre les Juifs d'abord, contre Marcion ensuite; mais, ni dans l'un ni dans l'autre ouvrage, on ne retrouve l'ampleur doctrinale d'Irénée : Tertullien ne fait qu'expliquer les figures de l'Ancien Testament sans nous ouvrir les mêmes aperçus généraux qui, chez Irénée, donnent une telle grandeur au détail de la polémique et de l'exégèse. Parfois pourtant, la doctrine affleure chez Tertullien comme en ce passage : « Il fallait que la figure de sa Passion fût dessinée dans les discours prophétiques, mystère d'autant plus propre, s'il était annoncé ouvertement, à soulever le scandale dans l'avenir, qu'il était plus incroyable, mystère qu'il fallait d'autant plus voilé qu'il était plus magnifique, pour que la difficulté qu'on aurait à le comprendre fût une occasion de rechercher la grâce de Dieu <sup>2</sup>. » Quoique plus implicite, c'est donc encore le même figuratisme et la même péda-

1. *Adv. Haer.*, XIV, 3 : « Facile autem ad idola revertentem populum erudiebat per multas vocationes praestruens eos perseverare et servire Deo, per ea quae erant secunda ad prima vocans, hoc est per typica ad vera, et per temporalia ad aeterna, et per carnalia ad spiritalia, et per terrena ad caelestia, quemadmodum et dictum est Moysi : Quoniam facies omnia juxta typum eorum quae vidisti in monte. »

2. *Adv. Jud.*, X : « Et utique sacramentum passionis ipsius figurari in praedicationibus oportuerat, quantoque incredibile, tanto magis scandalum futurum si nude praedicaretur, quantoque magnificentum, tanto magis obumbrandum, ut difficultas intellectus gratiam Dei quaereret. »

gogie qui guidaient Tertullien dans ses controverses contre les Juifs et les gnostiques. Avec les homélies et les commentaires d'Hippolyte à Rome et d'Origène à Césarée, l'exégèse spirituelle va se dégager de l'apologétique et de la polémique qui avaient été les premières causes de son développement ; ou du moins, Hippolyte et Origène sont pour nous les premiers témoins d'une étude de l'Écriture pour elle-même sans qu'elle soit motivée par la controverse. Commentant pour les fidèles les lectures publiques de la Bible ou bien élaborant un commentaire continu sur tel livre déterminé, ils donnèrent à l'exégèse allégorique un essor considérable : chaque événement de l'Ancien Testament, chaque détail de la Loi devenait une figure dont l'exégète s'efforçait de manifester le sens caché avec parfois des prodiges de raffinement. Chez les écrivains de langue latine l'exégèse spirituelle est moins brillamment représentée à cette époque jusqu'à saint Hilaire. Saint Cyprien pourtant en use ordinairement, interprétant par exemple l'ivresse de Noé comme une figure de la Passion ou voyant dans l'arche le type de l'Église <sup>1</sup>. Son contemporain Novatien écrit deux petits traités, l'un sur le sabbat (aujourd'hui perdu), l'autre sur les nourritures juives où il interprète allégoriquement les prescriptions légales. Enfin, à une date plus voisine de saint Hilaire, nous avons sous le nom de Zénon de Vérone un ensemble de petits sermons sur la Genèse, l'Exode et le prophète Daniel où l'Écriture est commentée dans le même esprit.

Ces quelques témoins de l'exégèse spirituelle au cours du III<sup>e</sup> siècle, dont nous n'avons voulu rappeler ici que les noms, nous ont permis d'établir le caractère traditionnel

1. Cf. *Ep.*, LXIII, 3 et LXIX, 2.

de certaines interprétations de nos *tractatus*. Nous avons signalé en note, au cours de notre traduction, les rapprochements entre Hilaire et ses grands devanciers. Ce travail nous a fait acquérir la conviction que son interprétation de l'union d'Adam et d'Ève, de l'histoire de Caïn et d'Abel, de l'arche et de l'ivresse de Noé, du sacrifice d'Isaac, des eaux de Merra et de l'épisode de Rahab s'insérait dans une tradition que nous avons pu presque toujours faire remonter jusqu'à Tertullien et parfois même jusqu'à Irénée ou au delà. Peut-être le lecteur trouvera-t-il que ces rappels alourdisent l'allure de notre texte ; nous espérons du moins qu'ils l'aideront à reconnaître en Hilaire exégète le docteur de l'Église, c'est-à-dire un homme qui ne parle pas de lui-même, mais qui fait fructifier en les explicitant les deux trésors inséparables de la Révélation et de la tradition. Pourtant, deux questions se posent ici que nous ne pouvons éluder : tout d'abord, quels furent pour Hilaire les canaux qui lui apportèrent cette tradition ? Eut-il directement connaissance des textes d'Irénée, Tertullien, Cyprien, Origène, pour ne citer que les plus grands ? Ou au contraire l'essentiel de cette tradition lui fut-il transmis par un ou deux maîtres choisis entre tous ? D'autre part, sur un certain nombre de points (la création d'Ève type de la résurrection, Lamech, la naissance de Seth) nous n'avons pu établir de tradition. Faut-il laisser ici à Hilaire le bénéfice de l'originalité, ou faut-il penser au contraire qu'il avait recueilli ces interprétations chez quelque contemporain dont l'œuvre aujourd'hui perdue ou mutilée (il nous reste si peu de choses de tout le travail exégétique du iv<sup>e</sup> siècle) ne nous permet plus d'en retrouver les origines ? Bien des éléments nous manquent pour résoudre ces questions de manière satisfaisante ; nous allons cependant essayer de les éclairer de

notre mieux en nous efforçant de déceler les influences directes qui ont pu s'exercer sur nos *tractatus*.

Assurément, ce problème serait bien simplifié si nous étions tant soit peu renseignés sur les rencontres ou les lectures d'Hilaire pendant son exil en Orient. Si nous savions qu'il ait alors fréquenté tel grand exégète du temps, nous pourrions avec une certaine vraisemblance faire une large part en toute connaissance de cause, ou au moins en hypothèse, à l'influence de ce maître. Mais d'une part, nous ne savons rien sur les contacts qu'Hilaire a pu avoir avec l'exégèse orientale et de toute manière il est assez malaisé d'assigner un « maître » à sa pensée exégétique. Nous en sommes donc réduits aux ressources de la critique interne. Or, cette critique interne semblerait prouver, au moins pour ce qui est des *Tractatus Mysteriorum*, que le séjour d'Hilaire en Orient ne fut pas aussi déterminant pour l'orientation de son exégèse qu'on serait tenté de le croire.

Il suffit pour s'en convaincre de comparer d'une part le Commentaire sur saint Matthieu antérieur à l'exil et d'autre part le Commentaire sur les Psaumes et les *Tractatus Mysteriorum* postérieurs à l'exil. Les ressemblances sont évidentes et, dès avant le séjour en Orient, c'est déjà la méthode figurative<sup>1</sup> qui est employée dans l'interprétation de l'Écriture. Certains indices nous permettent même d'affirmer que dans la pensée de saint Hilaire cette méthode s'étendait déjà à l'Ancien Testament ; il nous dit par exemple à propos de la prophétie de Jérémie sur les pleurs de Rachel, rapportés par saint Matthieu au massacre des saints Innocents : « Rachel dans la Genèse figurait l'Église<sup>2</sup>. » Dès le début de

1. In *Matth.* II, 1 : « Verum typica ratio servata est. »

2. In *Matth.* I, 7 : « Verum hæc (Rachel) in Genesi Ecclesiæ typum prætulit. »

sa carrière exégétique, le figuratisme de l'Ancien Testament était déjà très clair pour saint Hilaire et même certains éléments du vocabulaire figuratif, que nous avons étudiés plus haut, étaient déjà en place<sup>1</sup>. Pour en acquérir une certitude plus précise, nous allons étudier deux rapprochements très curieux entre les *Tractatus Mysteriorum* et le Commentaire sur saint Matthieu; il suffira presque de citer les textes pour que la conclusion s'en dégage d'elle-même. Les voici.

Nous lisons, d'une part, dans le Commentaire sur saint Matthieu à propos de la réponse de Jésus à saint Pierre, de pardonner à son frère jusqu'à septante fois sept fois : « Le châtement que devait subir Caïn fut porté jusqu'à sept fois : mais ce péché-là est contre l'homme ; il pécha en effet jusqu'au meurtre contre Abel son frère. Mais contre Lamech la peine fut portée jusqu'à septante fois sept fois et en lui, à notre avis, fut institué le châtement contre les responsables de la Passion du Seigneur. » Nous lisons d'autre part dans notre traité à propos de l'interprétation de la figure de Lamech comme type du grand-prêtre Caïphe : « Le nombre du châtement porté contre Caïn et Lamech n'est pas écrit sans quelque sens figuré. Alors en effet que selon les prophètes une septuple peine était en vigueur contre les injustes, Pierre, sur qui le Seigneur édifiait son Église comme sur un fondement vivant, lui demande s'il doit selon la Loi pardonner sept fois à celui qui pêche contre lui ; le Seigneur lui répondit de pardonner septante fois sept fois, enseignant par cette figure que même la peine de sa Passion devait

1. L'expression « Ecclesie typum præferre » se trouve aussi dans les *Tractatus Mysteriorum*, I, 19.

Comparer, d'autre part, in *Matth.* II, 1 : « Joseph enim Apostolorum habet speciem », et *Trac. Myst.* I, 10 : « Lamech principis sacerdotum habet speciem. »

être remise à ceux qui croiraient, puisque dans la même mesure où le châtement de ce crime était multiplié, dans la même mesure à son tour le pardon abonderait<sup>1</sup>. » Ce rapprochement appelle deux remarques. D'abord, nous trouvons explicitement dans le Commentaire sur saint Matthieu la même progression du châtement de Lamech sur celui de Caïn et le même rapprochement avec l'Évangile que dans les *Tractatus Mysteriorum*. Cela implique en deuxième lieu que dès le Commentaire sur saint Matthieu, saint Hilaire tenait la même interprétation de l'épisode de Lamech qu'il a développée dans notre traité. Mais l'autre rapprochement est peut-être plus suggestif encore.

A propos de la parabole de la brebis perdue, saint Hilaire nous explique que cette brebis perdue représente l'humanité qui s'est égarée par le péché d'un seul homme et qui a été ramenée à Dieu par un seul homme dans la personne du Verbe incarné, tandis que les quatre-vingt-dix-neuf autres représentent les multitudes angéliques qui se réjouissent du salut de l'humanité. Or, il ajoute ceci sur le sens de cette unité : « Ce chiffre est ajouté à Abraam par une lettre et est consommé en Sarra. D'Abram, en effet, il est appelé Abraam et de Sara elle

1. In *Matth.* XVIII, 10 : « Solvenda quidem per Cayn poena in septuplum constituta est : sed peccatum illud in hominem est ; in Abel enim fratrem peccatum usque ad necem fuerat. Sed in Lamech supplicium usque ad septuagies et septies est constitutum ; et in eo, quantum existimamus, constituta in auctores dominice passionis est poena. »

*Tract. Myst.* I, 10 : « Numerus quoque in Cayn et Lamech poenae non sine aliqua significatione perscribitur. Cum enim secundum prophetas septemplex poena in injustos sit constituta, Petrus, super quem ecclesiam tamquam vivo fundamento Dominus aedificabat, an peccanti in se secundum legem septies sit remissurus, interrogat ; cui Dominus ut septuagies septies indulgeret respondit per hanc significantiam docens ipsam illis, qui credituri essent, passionis suae poenam remittendam, cum, in quantum vindicta ejus multiplicata esset, in tantum rursus venia abundaret. »

19. *Hilaire de Poitiers.*

reçoit le nom de Sarra. Car dans le seul Abraam nous sommes tous et c'est par nous, qui sommes tous une seule chose, que le nombre de l'Église céleste doit être accompli. Aussi, toute la création attend-elle la révélation des enfants de Dieu et demande-t-elle dans les gémisséments et la douleur que le nombre qui a été ajouté à Abraam par un alpha et a été consommé en Sara dans un rho, soit accompli conformément aux décrets célestes par l'accroissement des croyants. » Revisons maintenant ce texte des *Tractatus Mysteriorum* : « La lettre ajoutée au nom d'Abram représente le chiffre 1 et celle ajoutée au nom de Sara le chiffre 100. Et le Sauveur, laissant les quatre-vingt-dix-neuf autres brebis dans les montagnes, s'en alla chercher celle qui s'était égarée. Ainsi donc le chiffre 1 est ajouté dans la lettre au nom d'Abram. Il n'y a en effet qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ, né de la Vierge, et par Lui seul tous les péchés des croyants sont effacés. Aussi il préfigure en Abraam ce qu'Il devait Lui-même accomplir : celui-ci par l'addition du chiffre 1 est proclamé père des nations ; Lui, en assumant l'unité, est fait père et rédempteur des nations, parce qu'Il a rendu la centième brebis à Sarra, c'est-à-dire à l'Église, prémices de la Jérusalem céleste <sup>1</sup>. »

1. In Matth. XVIII, 6 : « Merito igitur hic numerus per litteram et Abraae additur et consummatur in Sarra. Ex Abram enim Abraam nuncupatur et ex Sara Sarra accepit nomen. In uno enim Abraam omnes sumus, et per nos, qui unum omnes sumus, caelestis gloriae (? Ecclesiae) numerus explendus est. Atque ideo et creatura omnis revelationem filiorum Dei expectat : et ideo congemiscit et dolet ut numerus, qui per alpha Abraae additus est et qui in rho consummatus in Sara est, ad caelestem constitutionem incremento credentium impleatur. » Nous adoptons ici les corrections apportées à ce texte par dom Wilmart (*Rev. bénéd.*, 1910, t. XXVII, p. 15, note 1). Nous croyons en particulier qu'il faut lire avec lui contre dom Constant l'opposition Sara-Sarra, la même précisément que nous retrouvons dans nos *Tractatus*, et non Sarai-Sara. *Tract. Myst.*, I, 18 : « In littera Abrae addita unus est numerus, in ea, quae Sarrae accedit, centum habentur et Salvator relictis nonaginta novem in montibus abiit unam, quae erraverat, querere.

Les ressemblances sont peut-être plus instructives là encore. Dans l'un et l'autre texte le changement de nom d'Abram et de Sara est interprété en rapport avec la parabole de la brebis perdue : l'alpha ajouté à Abram représente l'unique brebis égarée, c'est-à-dire l'humanité, que le Christ dans sa seule personne réintègre à l'Église céleste ainsi portée à sa perfection, perfection figurée par le chiffre 100 que représente la lettre rho ajoutée à Sara. Rien n'a changé dans l'interprétation de saint Hilaire du commentaire sur saint Matthieu aux *Tractatus Mysteriorum*. La conclusion qui se dégage de tout cela est que non seulement saint Hilaire avait admis le principe du figuratisme de l'Ancien Testament avant son séjour en Orient, mais qu'il avait sans doute adopté dès ce moment-là bon nombre des interprétations de ce figuratisme qu'il devait développer dans ses œuvres postérieures au retour d'exil.

Mais si la typologie de nos *tractatus* était déjà en place, pour une part au moins, avant l'exil, ce fait ne saurait exclure qu'Hilaire ait subi jusqu'à un certain degré l'influence de l'exégèse orientale et en particulier celle d'Origène. Lindemann paraît reconnaître à cette influence une part prépondérante sur notre ouvrage <sup>1</sup> ; nous ne pouvons toutefois recevoir ses conclusions sans quelque réserve, car il a négligé de rapprocher des *Tractatus Mysteriorum*, comme nous avons tenté de le faire, d'autres textes que ceux d'Origène. Il est assez facile assurément

Ergo unus numerus in littera Abrae additur. Unus est enim Dominus Jesus Christus, natus ex virgine, et ab illo uno omnia crimina credentium mundata sunt. Et quod per se explendum erat in Abraam praefiguratum : Ille per adlectionem unius pater gentium nuncupatur, ipse per assumptionem unius pater et redemptor gentium constituitur reddita Sarra, id est ecclesiae primitivae caelestis Jerusalem, centesima ove. »

1. Cf. Lindemann, *op. cit.*, p. 70 sq.

dans ces conditions de résoudre le problème. Il est en fait beaucoup plus complexe et nous allons en exposer les termes, sinon en proposer une solution pleinement satisfaisante.

*A priori*, il n'y aurait rien de surprenant à reconnaître dans nos *tractatus* la trace d'influences origéniennes, comme la chose est claire pour le commentaire sur les Psaumes par exemple. Nos *tractatus* présentent en effet sur un certain nombre de points des rapprochements très nets avec Origène, mais que peut-on en conclure? Remarquons d'abord que dans la plupart des cas, les rappels d'Origène se mêlent à des rappels non moins nets d'Irénée, Tertullien, Cyprien, etc. Il en est ainsi par exemple pour le sacrifice d'Isaac, les eaux de Merha, l'épisode de Rahab. Dans ces conditions, il est impossible de s'appuyer sur ces passages de nos *tractatus* pour y reconnaître l'influence directe et prépondérante d'Origène; la multiplicité des témoins nous oblige en effet à conclure pour ces passages à l'interprétation traditionnelle. Pourtant, sur deux points précis, nous n'avons pu rapprocher le texte de nos *tractatus* que d'Origène seul: ces deux points sont l'interprétation de la prophétie de Lamech sur Noé et celle des ordres donnés à Noé d'entrer dans l'arche ou d'en sortir. La rencontre sur le premier de ces points surtout est importante: c'est en effet sur l'interprétation de la prophétie de Lamech sur Noé comme s'appliquant au Christ qu'Hilaire fonde tout le reste de son *tractatus* sur Noé. Il semblerait donc que nous tenions là une preuve certaine d'une influence directe d'Origène. Surgit alors une nouvelle objection: sur d'autres points non moins importants, en particulier l'union d'Adam et d'Ève et l'ivresse de Noé, nous n'avons pu établir de rapprochements entre nos *tractatus* et Origène.

Or, comme par ailleurs l'interprétation de ces passages scripturaires peut être considérée comme traditionnelle en raison des rapprochements que nous avons pu établir avec des auteurs antérieurs à Hilaire, il faudrait donc admettre que l'influence d'Origène ne s'exerçait pas d'une manière prépondérante puisque nous pouvons invoquer d'autres sources pour des passages d'où cette influence est nettement absente. On pourrait ainsi être tenté de conclure que là où nous rapprochons de nos *tractatus* Origène parmi d'autres auteurs, la place essentielle ne lui revient pas. Voici enfin une dernière objection, la plus grave à notre sens, qui résulte de la profonde différence que nous ne pouvons manquer de remarquer dans l'esprit même de l'exégèse chez Hilaire et chez Origène. L'exégèse d'Hilaire est plus christologique et ecclésiologique, l'exégèse d'Origène plus morale et mystique; l'exégèse d'Hilaire est plus historique, celle d'Origène plus allégorique. Nous l'avons dit plus haut, l'exégèse de nos *tractatus* ne sort pas des perspectives de l'histoire: Hilaire recherche dans les événements historiques de l'Ancien Testament la figure d'autres événements historiques accomplis dans le Christ et son Église. La comparaison s'établit pour lui entre deux moments du temps et jamais le présent n'y est coupé du passé ou du futur. Origène au contraire recherche dans les événements historiques de l'Ancien Testament l'image de réalités transcendantes. De cette différence fondamentale, nous pouvons conclure avec assez de vraisemblance que si l'influence d'Origène s'est exercée sur nos *tractatus*, ce ne fut pas d'une manière prépondérante, mais seulement sur des points de détail et précisément là où Origène s'insérait le plus fidèlement dans la tradition.

Au reste, cette question de l'influence d'Origène sur nos *tractatus* ne peut être séparée dans son étude de celle

de la tradition. Il faut bien nous accorder en effet sur ce que nous entendons par là. Nous avons établi qu'il y a tradition chaque fois que nous avons pu rapprocher des *Tractatus Mysteriorum* des textes parallèles tirés d'écrivains antérieurs ; mais, — c'est là qu'il faut bien préciser, — ces rapprochements doivent être entendus comme des témoignages. Ce ne sont pas les écrits d'Irénée, Tertullien, Cyprien ou Origène qui ont donné naissance à « l'interprétation traditionnelle » de tel passage de l'Écriture ; mais leur accord sur l'interprétation de tel passage de l'Écriture nous permet d'affirmer qu'elle était traditionnelle dans l'Église. Nous les invoquons comme témoins d'une tradition beaucoup plus large que leurs écrits, dont leurs écrits nous attestent l'existence mais qui pouvait se transmettre en dehors de leurs œuvres. Aussi, si les rapprochements signalés avec Irénée, Tertullien, Cyprien ou Origène nous permettent d'affirmer que sur tel point précis Hilaire a adopté dans les *Tractatus Mysteriorum* une interprétation traditionnelle, ne faut-il pas en conclure qu'il a trouvé cette interprétation dans les textes visés. Sans doute a-t-il reçu tout simplement cette tradition en même temps que le reste de l'enseignement de l'Église à son époque. Toutefois, certains canaux privilégiés ont pu lui apporter une connaissance plus détaillée de cette tradition exégétique et sans doute est-ce à ce titre que nous pouvons parler de l'influence d'Origène. Sans exclure naturellement qu'Hilaire ait lu directement les œuvres d'Irénée, Tertullien ou Cyprien, il est très vraisemblable d'admettre qu'il ait plus volontiers suivi Origène là où il le trouvait en accord avec la tradition ecclésiastique. Ainsi s'expliquerait-on que pour l'interprétation de la prophétie de Lamech sur Noé Hilaire ait suivi plus particulièrement Origène chez qui il trouvait une

interprétation qui s'accordait parfaitement avec l'interprétation traditionnelle de l'arche ou de l'ivresse de Noé. Quoi qu'il en soit, c'est à l'élément traditionnel, nous semble-t-il, qu'il faut faire la plus large part dans l'étude des sources des *Tractatus Mysteriorum*, et si telle influence particulière a pu s'exercer sur eux, c'est dans le cadre de cette tradition qu'il faut en envisager les effets.

## 2<sup>o</sup> Originalité des *Tractatus Mysteriorum*.

Il nous reste maintenant à situer nos *tractatus* dans cette tradition, c'est-à-dire à nous efforcer d'en dégager l'originalité. A vrai dire, — et peut-être cette impression est-elle accentuée par les lacunes du texte, — l'ouvrage a quelque chose d'un peu énigmatique et l'on ne saisit pas très nettement dès l'abord quel fut le dessein de saint Hilaire. Nous avons pourtant deux points de départ fermes. D'une part, nous n'avons pas affaire à des fragments de sermons plus ou moins adroitement recueillis par quelque fidèle disciple ; aux lacunes près, nous possédons les *Tractatus Mysteriorum* sous la forme où les a voulu saint Hilaire. Ce qui nous reste de la préface ne peut nous laisser aucun doute sur ce point : Hilaire avait le dessein d'écrire un *libellus*, c'est-à-dire un ouvrage de dimension restreinte, mais méthodiquement composé. D'autre part, Hilaire nous annonce dans cette même préface qu'il va traiter de tout <sup>1</sup>. Certes, même en tenant compte des lacunes, nos *tractatus* ne répondent pas à cette promesse, puisqu'ils se limitent à quelques épisodes de la Genèse, de l'Exode et du livre de Josué. Mais cette pro-

1. Cf. I, 1 : « Non transcursim memorabo aliqua, sed suis quibusque temporibus universa tractabo. »

messe est du plus haut intérêt à cause des intentions systématiques qu'elle révèle. Dans les *Tractatus Mysteriorum*, Hilaire n'entendait pas borner son étude de l'Écriture à un livre ou à un ensemble de livres déterminé, comme l'avaient fait Hippolyte et Origène, ou comme il l'avait fait lui-même pour l'Évangile selon saint Matthieu et le livre des Psaumes. C'est l'intégralité de l'Ancien Testament qu'il vise ici, et si en fait nos *tractatus* ne portent que sur un nombre très limité de passages scripturaires, l'unité de l'interprétation est évidente et il semble qu'Hilaire ait voulu, non pas nous interpréter tel ou tel point de l'Écriture, mais nous découvrir à l'aide de quelques exemples le sens de tout l'Ancien Testament, cette annonce du Christ et de son Église que nous retrouvons toujours identique à elle-même sous la variété des figures que la pédagogie divine a disposées pour nous la faire entendre. Jointes à ce que nous avons dit sur la méthode exégétique d'Hilaire et sur sa fidélité à une tradition à laquelle trois siècles de méditation des Écritures avaient fait prendre corps dans l'Église, ces remarques éveillent l'idée d'une sorte de précis d'exégèse spirituelle où Hilaire aurait tenté de grouper, de systématiser les données essentielles propres à guider le lecteur dans l'interprétation spirituelle de la Bible. Mais à l'usage de qui ?

C'est au choix de nos *tractatus*, et surtout aux intentions qui paraissent avoir guidé Hilaire dans ce choix qu'il faut demander la réponse. Or, la première phrase de la conclusion indique très clairement que ce choix était fondé sur la « lectio divina », c'est-à-dire sur les lectures de l'Écriture que l'on faisait lors des assemblées de fidèles<sup>1</sup>. Il est donc probable que le choix de nos *trac-*

1. Cf. II, 11 : « Admonimus frequenter eam lectioni divinarum scripturarum diligentiam adhiberi oportere. »

tatus, ainsi que les deux passages de la préface et de la conclusion<sup>1</sup> qui nous offrent, par énumération, un choix plus large que celui des *tractatus* eux-mêmes, doivent reproduire l'essentiel des « lectiones divinae ». Dans ces conditions, nous sommes amenés à formuler deux remarques qui vont nous mettre sur la voie. D'une part, les « lectiones divinae » fournissaient précisément le thème des homélies ou des *tractatus*, l'homélie ou le *tractatus* n'étant que le commentaire oral par l'évêque ou par un prêtre du passage de l'Écriture qui venait d'être lu aux fidèles. Dans les *Tractatus Mysteriorum*, Hilaire n'envisage donc pas une exégèse savante, mais l'explication de l'Écriture aux fidèles<sup>2</sup>. D'autre part, les premiers mots de sa conclusion se présentent comme un avertissement adressé à ceux qui étaient chargés de cette explication et destiné à leur fournir les grandes règles qui devaient les guider dans cette tâche<sup>3</sup>. En joignant ces deux remarques nous sommes fortement enclins à penser que les *Tractatus Mysteriorum* étaient, dans l'esprit d'Hilaire, un manuel d'exégèse typologique à l'usage des prêtres de son diocèse chargés par lui d'expliquer aux fidèles les « lectiones divinae » et peut-être même à l'usage de tous les prédicateurs chargés de la même besogne.

Mais il faut apporter ici un supplément de précision. Certains passages de nos *Tractatus* en effet, en particulier l'explication du troisième signe de Moïse et de la manne<sup>4</sup>,

1. Cf. I, 1 ; II, 13.

2. Ce souci des fidèles est très manifeste dans le début de la conclusion, cf. II, 10 : «... ne intemperanter atque imperite utroque abusi utrumque inutile audientibus redderemus. »

3. Cf. *Ibid.* : « Admonimus frequenter eam lectioni divinarum scripturarum diligentiam adhiberi oportere, quae sollicito examine et iudicio non inani posset discernere, quando rerum gestarum commemoratio vel simpliciter esset intellegenda vel typice. »

4. Cf. I, 31 et 40.

contiennent des allusions très précises aux rites sacramentels du Baptême et de l'Eucharistie. Ne pourrait-on dès lors se demander si les *Tractatus Mysteriorum* n'étaient pas destinés à l'usage des prédicateurs qui avaient pour tâche de préparer les catéchumènes au Baptême ? A vrai dire, il nous semble que le but de nos *tractatus* était plus large. Ces allusions aux rites sacramentels sont relativement peu nombreuses et surtout l'hypothèse que nous venons de formuler ne s'accorde guère avec l'allure générale de la conclusion. Cette conclusion est en effet consacrée tout entière à montrer comment les figures de l'Ancien Testament nous offrent déjà une certaine connaissance des principaux dogmes (Trinité, Incarnation, plan rédempteur) et les vues qu'y expose Hilaire débordent sensiblement le domaine sacramentel. C'est à tous les prédicateurs chargés de l'explication de l'Écriture que s'adressent nos *tractatus*, et parmi eux évidemment à ceux qui étaient chargés de la préparation des catéchumènes. Nous nous expliquons mieux désormais ce que notre petit ouvrage a d'un peu déconcertant au premier abord et en particulier sa concision. Il n'y faut chercher que des idées générales, des schèmes propres à guider les prédicateurs et à leur offrir des points de repaire dans les grandes étapes de la pédagogie divine. Il est à peine besoin de souligner l'intérêt d'une telle entreprise. D'abord elle représentait un effort de systématisation qui n'avait pas encore été tenté ; d'autre part, elle s'efforçait de mettre à la disposition des prédicateurs, et par eux à la disposition des fidèles, une ample vue de l'Ancien Testament qui permettait de situer telle « lectio divina » dans le contexte général des figures mises en œuvre pour nous annoncer les secrets desseins de Dieu. Fidèle à la tradition exégétique de l'Église, Hilaire tentait

de lui donner un nouvel élan sans la couper pour autant de la masse des fidèles, mais au contraire pour rendre la lecture de l'Écriture plus fructueuse à cette masse.

L'originalité des *Tractatus Mysteriorum* nous paraît précisément tenir en ce qu'ils constituent une sorte de point de jonction entre l'exégèse traditionnelle dans toute sa simplicité et l'exégèse savante d'Orient ou d'Occident : saint Hilaire a enrichi la première de la substance de la seconde dans la mesure où pouvait le comporter l'utilité immédiate des fidèles.

Prenons deux points de repère pour bien nous en convaincre. Considérons, par exemple, les sermons de Zénon de Vérone sur la Genèse ou l'Exode : l'Ancien Testament y est interprété spirituellement en fonction du Nouveau, mais l'auteur manque de souffle ou n'en trouve que pour se lancer dans des diatribes contre les juifs ou les ariens ; l'élément exégétique proprement dit reste toujours assez peu développé et l'auteur ne tire pas des données de la tradition, qu'il se borne à exposer dans leur simplicité, les conclusions qu'un esprit un peu pénétrant aurait su en tirer. En comparaison, les commentaires des *Tractatus Mysteriorum* sont infiniment riches : instruit sans doute par Origène et ses semblables, saint Hilaire fait surgir des données fragmentaires de la tradition une vision synthétique des figures de l'Ancien Testament qui fait complètement défaut à Zénon de Vérone. Prenons au contraire maintenant la Vie de Moïse, de saint Grégoire de Nysse : l'exégèse tourne ici au traité de vie mystique et Moïse apparaît comme la figure de l'ascension de l'âme de vertu en vertu jusqu'à la perfection. Les données n'offrent qu'une sorte de substrat à l'ouvrage et se mêlent sans cesse à d'autres éléments. Rien de semblable dans les *Tractatus Mysteriorum* qui, en comparaison, apparaissent

comme un traité d'exégèse traditionnelle. Pour l'un et l'autre par exemple, la marque faite sur le linteau de la porte avec le sang de l'agneau pascal figure le salut par le sang du Christ<sup>1</sup> ; mais Grégoire de Nysse adapte à cette figure le mythe platonicien du Phèdre sur la division tripartite de l'âme, ce qui donne à son interprétation un caractère tout à fait différent de l'interprétation traditionnelle à laquelle saint Hilaire reste fidèle. Les *Tractatus Mysteriorum* représentent bien un point de convergence entre la tradition et la science allégorique et c'est là le principe même de leur grandeur. Saint Hilaire y équilibre deux trésors où il puise également avec mesure : de la tradition, il retient les « lieux scripturaires » et surtout son étroite filiation avec le Nouveau Testament, mais en la nourrissant des fruits de l'exégèse savante il la débarrasse d'une sécheresse un peu courte ; de la science allégorique, il retient la finesse de pénétration sans la suivre dans ses longs détours. Ainsi, la rudimentaire exégèse ecclésiologique de la tradition gagne en profondeur et en ampleur sans verser dans les hardiesses, plus ou moins contestables, imputables à la personne de l'exégète. L'ouvrage reste accessible à tous les fidèles, et sans les dérouter par le choix des textes scripturaires ou par la subtilité de l'interprétation, les fait bénéficier des richesses que le travail de quelques grands esprits avait fait surgir de l'étude de l'Écriture. C'était vraiment une entreprise digne d'une âme aussi profondément pastorale que celle de saint Hilaire et dont le profit reste entier pour les lecteurs modernes.

1. Cf. II, 9, et GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Moïse*, 353 D, traduction DANIELOU, p. 85.

## IV

## Le texte.

## 1° La tradition manuscrite.

Le texte des *Tractatus Mysteriorum* ne nous a été conservé que dans un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Et encore, cet unique témoin nous est-il parvenu bien endommagé. En plusieurs endroits des feuillets entiers ont disparu ouvrant ainsi de profondes lacunes dans notre ouvrage<sup>2</sup>. Voici la liste de ces lacunes : tout le début de la préface dont seul le premier mot nous a été conservé par hasard<sup>3</sup> ; le passage du *tractatus* sur Noé consacré à la mission du corbeau et à la première mission de la colombe ; la fin de ce même *tractatus* ; ceux sur les fils de Noé, Abraham, Isaac, et le début du *tractatus* sur Jacob ; probablement le début du *tractatus* sur Osée ; enfin, presque toute la dernière partie de la conclusion qui constituait sans doute une sorte de *tractatus* sur Élie. Ajoutons pour terminer cette brève description de notre unique manuscrit que l'ouvrage y est divisé en deux livres, le premier se terminant avec le *tractatus* sur Moïse, le second comprenant les *tractatus* sur Osée et Rahab et la conclusion<sup>4</sup>.

1. Codex Aretinus, VI, 3 s., XI.

2. Pour l'étude et la description de ce manuscrit on peut consulter : Pitra, *Analecta Sacra*, V (1888), p. 144-45 ; Lindemann, *Des H. Hilarius von Poitiers Liber Mysteriorum* (1905), p. 100-119 ; A. Feder, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, I, II, III, *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissensch. in Wien, phil.-hist. Kl.*, CLXII, 4 (1910), CLXVI, 5 (1911), CLXIX, 5 (1912).

3. Ce seul mot nous a été conservé par un catalogue de la bibliothèque du Mont Cassin envoyé en 1532 au Pape Clément VII. C'est aujourd'hui le Vaticanus lat. 3961.

4. On lit très nettement les mots « liber primus » au recto du feuillet 11

On ne voit pas très bien la nécessité de cette division qui n'est sans doute pas due à saint Hilaire ; nous avons cependant préféré la respecter. Tel est le manuscrit qui fut retrouvé et édité par Gamurrini en 1887<sup>1</sup>.

Une vingtaine d'années plus tard, dom Wilmart<sup>2</sup> attirait l'attention sur un manuscrit conservé à l'abbaye du Mont Cassin<sup>3</sup> et contenant une vaste compilation de Pierre Diacre. Entre autres choses, cette compilation contient des *Scolia in quaestionibus Veteris Testamenti* (p. 691-710) parmi lesquelles deux pages sont constituées par des citations des *Tractatus Mysteriorum*. Ce sont soit des citations directes que nous retrouvons dans notre unique manuscrit, soit des résumés de certains passages également retrouvés dans le manuscrit, soit enfin des fragments qui se situent dans les lacunes du codex Aretinus. Nous nous abstenons de reproduire et même de signaler les fragments où Pierre Diacre résume des textes que nous possédons par ailleurs dans leur entier ; nous signalerons dans notre apparat critique les citations textuelles faites par le compilateur. Nous allons, par contre, donner ici un relevé des fragments de Pierre Diacre correspondant aux lacunes actuelles de notre texte.

1. P. 17, 13-15. Domini... continetur.
2. P. 18, 1-3. Quia autem... personam gerit.
3. P. 18, 7. Sarra... synagogam.
4. P. 18, 8-12. Semen autem... assistit.
5. P. 18, 13-19, 6. In littera... centesima ove.
6. P. 20, 4-11. Rebecca... signat.

Il est aisé de saisir dès l'abord l'importance de ces six

du codex Aretinus. On lit en outre à la fin du *tractatus* sur Moïse : « Exple. liber pm ; incip. sed. de Osee. »

1. Biblioteca dell'Academia storico-giuridica, IV. Romae, 1887, p. 3-28.
2. *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 13 sqq.
3. Codex Casinensis 257 anni 1137.

fragments qui nous permettent, non de combler, mais d'atténuer certaines lacunes. Certes, ces scholies d'un compilateur peut-être plus zélé que perspicace sont loin de nous restituer les *tractatus* perdus sur les fils de Noé, Abraham et Isaac ; elles nous permettent tout de même d'en prendre une idée. Nous savons par les scholies tirées par Pierre Diacre des parties conservées de notre texte qu'il faisait soit des citations textuelles, soit des résumés ; ici, le contrôle de la comparaison avec l'original nous fait défaut pour déterminer à laquelle de ces deux catégories appartiennent ces fragments. Ils nous suggèrent pourtant deux remarques capables de nous faire adopter un préjugé favorable pour la citation textuelle. D'une part, le long fragment sur le changement de nom d'Abram et de Sara (n° 5) apparaît presque sûrement comme une citation textuelle en comparaison avec le texte parallèle des commentaires sur saint Matthieu<sup>1</sup> ; si Pierre Diacre avait résumé la pensée d'Hilaire sur ce point, nous aurions sans doute un fragment plus court et surtout le parallélisme serait moins minutieux avec le texte des commentaires sur saint Matthieu. D'autre part, citations textuelles et résumés n'alternent pas dans les scholies de Pierre Diacre : pour les fragments correspondant aux parties conservées du texte, les citations textuelles portent sur les *tractatus*, sur l'union d'Adam et d'Ève, sur Caïn et Abel, sur Noé ; au contraire, les résumés portent sur le *tractatus* sur Moïse. Il semble donc que le compilateur ait commencé par faire des citations textuelles puis qu'il se soit lassé et se soit borné sur la fin de son travail à de brefs résumés. Cette deuxième remarque jointe à la précédente laisse à penser que Pierre Diacre

1. Cf. supra, p. 49.

ne s'était pas encore lassé des citations textuelles au moment où il recueillait ses scholies tirées des *tractatus* sur les fils de Noé, Abraham et Isaac. De toute manière, même si nous n'avions là que des résumés, nous savons par les autres scholies que ces résumés étaient fidèles et nous aurions, malgré tout, l'essentiel de la pensée de saint Hilaire. Citations textuelles ou résumés, ces fragments nous permettent d'établir avec certitude que dans les *tractatus*, aujourd'hui perdus, sur les fils de Noé, Abraham et Isaac, Hilaire, comme dans le reste de l'ouvrage continuait à dégager de l'Ancien Testament la figure du Christ et de son Église. Il faut donc les recueillir avec le plus grand soin. Le P. Feder les a situés à leur place dans son édition des *Tractatus Mysteriorum* et nous avons suivi son exemple <sup>1</sup>.

## 2° La citation de Bernon de Reichenau.

Par contre, nous ne l'avons pas suivi sur un autre point que nous allons étudier maintenant. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, un moine du nom de Bernon de Reichenau citait un texte du *Liber Officiorum* de saint Hilaire dans un traité qu'il avait composé sous le titre : *Ratio generalis de initio adventus Domini secundum auctoritatem Hilarii episcopi* <sup>2</sup>. La citation ne fait aucun doute. Voici en effet en quels termes elle est amenée : « Est autem et alia ejusdem negotii ratio haudquaquam vilipenda, qua gloriosus ecclesiae auctor et doctor Hilarius in libro utitur officiorum. » La conclusion n'est pas moins nette : « Haec sunt quae apud

1. CSEL, t. LXV, 1916.

2. Nous retrouvons aussi cette citation dans un autre traité du même auteur intitulé : *Libellus de quibusdam rebus ad missae officium pertinentibus*.

Gallos positus ex libro officiorum sancti Hylarii non inutiliter mihi corrasit. » La chose est claire : Bernon a cité très explicitement un texte du *Liber Officiorum* de saint Hilaire. C'est ici que commencent les difficultés : nous n'avons aucune autre trace, même chez saint Jérôme, d'un *Liber Officiorum* de saint Hilaire. Or, dom Wilmart <sup>1</sup> a voulu identifier, en s'appuyant sur la citation de Bernon, le *Liber Officiorum* ainsi mis en cause et par ailleurs inconnu avec nos *Tractatus Mysteriorum*, espérant par là combler encore partiellement une des lacunes de notre texte. Nous ne pouvons, pour notre part, souscrire aux raisons invoquées par dom Wilmart pour soutenir sa thèse. De son propre aveu tout d'abord, il est presque impossible d'établir l'authenticité hilarienne du morceau ; nous sommes réduits, en effet, aux ressources de la critique interne, et malgré les recherches de dom Wilmart elles font presque complètement défaut <sup>2</sup>. D'autre part, l'auteur nous propose le raisonnement suivant : jusqu'à la découverte de Gamurrini, les *Tractatus Mysteriorum* n'étaient connus que par la mention qu'en faisait saint Jérôme sous le titre de *Liber Mysteriorum* <sup>3</sup> ; trompés par ce titre, les savants de la Renaissance et des siècles suivants pensèrent que cet ouvrage perdu était un traité de liturgie et qu'il fallait entendre le « mysteriorum » du titre au sens de « officiorum » comme la chose était fréquente au IV<sup>e</sup> siècle. Éclairés par cette erreur, nous pouvons reconnaître sans hésiter sous le *Liber Officiorum* cité par Bernon le *Liber Mysteriorum* signalé par saint Jérôme et retrouvé par Gamurrini. Le raisonnement de dom Wilmart nous paraît ici gravement vicié : la confusion sur laquelle il fonde sa démonstration ne peut

1. *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 500 sqq.

2. *Op. cit.*, p. 504 sqq.

3. *De Vir.* III., C.

19. Hilaire de Poitiers.

en effet s'expliquer qu'après la disparition de l'ouvrage ; or, nous avons la certitude que les *Tractatus Mysteriorum* existaient et étaient connus à l'époque de Bernon. C'est en effet vers 1137 que Pierre Diacre en extrayait au Mont Cassin les scholies dont nous avons parlé. Il faut en conclure nécessairement qu'à l'époque de Bernon (son traité est antérieur sans doute d'une trentaine d'années à la compilation de Pierre Diacre) les *Tractatus Mysteriorum* étaient connus sous leur véritable titre et dans leur entier au moins dans l'ordre de saint Benoît auquel précisément appartenait Bernon. Comment s'expliquer dès lors qu'il ait pu faire la même confusion que les savants de la Renaissance, confusion issue des hypothèses qu'ils échafaudaient sur un ouvrage considéré comme perdu ? Si Bernon a eu en main les *Tractatus Mysteriorum* il ne pouvait ignorer que dans cet ouvrage *mysteria* n'équivaut pas à *officia* et s'il l'avait cité, il l'aurait probablement cité sous son véritable titre.

A ces critiques du raisonnement de dom Wilmart nous joindrons une raison plus positive. La citation de Bernon est un morceau liturgique ; l'interprétation de l'Écriture y est orientée vers l'explication des rites. Or, comme nous l'avons vu, cette attitude ne correspond pas du tout à l'allure générale de nos *Tractatus*. En les composant, Hilaire n'entreprenait pas un traité de liturgie. Nous ne rencontrons ce souci en aucun endroit des *Tractatus Mysteriorum* et il serait bien surprenant qu'il se soit manifesté précisément dans le seul passage qu'en aurait cité Bernon sans que nous en retrouvions trace ailleurs. Même les quelques allusions aux rites sacramentels ne pourraient apporter une suffisante justification à cette thèse. Sans doute faut-il bien plutôt respecter le titre donné par Bernon et penser qu'il citait un ouvrage intitulé *Liber*

*Officiorum*, qui ne se confond pas avec les *Tractatus Mysteriorum*, et qui traitait de questions liturgiques, ouvrage aujourd'hui perdu. Mais faut-il admettre l'attribution à saint Hilaire ? La seule objection qu'on puisse invoquer est que nous ne trouvons pas dans la liste de saint Jérôme la mention de cet ouvrage. Qui peut nous garantir que cette liste était exhaustive ? Qui peut nous garantir d'autre part qu'un faussaire n'ait pas mis sous le nom d'Hilaire un *Liber Officiorum* ? A l'époque de Bernon, on ne poussait pas assez loin la critique pour que sa référence à Hilaire puisse constituer une objection sérieuse contre cette hypothèse. On sait justement que la question de l'Avent liturgique fut à l'ordre du jour dans un concile espagnol vers 380<sup>1</sup> ; il ne serait pas invraisemblable qu'à l'occasion de cette controverse un auteur inconnu ait composé un *Liber Officiorum* où il traitait de la question à la mode et qu'il aurait mis sous le nom de saint Hilaire dont l'autorité était grande alors en Occident. Sans rejeter absolument faute de preuves suffisantes l'authenticité hilarienne du morceau, elle nous paraît fortement contestable. Quoi qu'il en soit, il nous semble certain qu'il ne faut pas insérer dans les *Tractatus Mysteriorum* la citation de Bernon. Aussi bien la place que lui a assignée dom Wilmart et après lui le P. Feder parmi les débris du *tractatus* sur Abraham est-elle assez difficilement justifiable. La seule mention du nom d'Abraham parmi bien d'autres rappels de l'Écriture est une raison tout à fait insuffisante. On s'expliquerait mal pourquoi Hilaire, occupé à nous montrer en Abraham, Sarra et Isaac la préfigure du Christ et de son Église, se serait lancé dans cette digression d'ordre général au point de vue exégétique et liturgique dans ses

1. Cf. dom Wilmart, *op. cit.*, p. 503.

intentions. Cette manière de faire ne correspondrait pas aux habitudes d'Hilaire dans nos *tractatus* qui ignorent complètement les digressions, surtout à caractère liturgique. Tous ces motifs nous ont déterminé à rejeter en appendice le texte conservé par Bernon en le rapportant à un *Liber Officiorum* aujourd'hui perdu et en faisant toutes réserves sur l'authenticité hilarienne du morceau.

### 3° Les citations scripturaires.

Le texte des *Tractatus Mysteriorum* pose enfin une dernière question : de quel texte Hilaire se servait-il pour ses citations bibliques ? Traduisait-il directement sur les Septante ou utilisait-il une version latine ? Après Lindemann<sup>1</sup> et le P. Feder<sup>2</sup> nous avons repris l'étude de cette question, mais sans arriver à des résultats précis. Nous nous bornerons donc à rappeler brièvement les données du problème et les hypothèses que suggère leur examen.

Voici les conclusions de nos recherches.

1° Le texte des citations scripturaires de nos *tractatus* ne coïncide dans sa totalité, avec aucune des anciennes versions latines de la Bible aujourd'hui connues. Ces coïncidences ne se produisent que dans le détail et sans que ce soit toujours avec la même version. Par exemple le texte de la citation de Gen. IV, 7 se rapproche très sensiblement de la citation dans la traduction latine d'Irénée et le texte de Gen. XXVII, 27 se rapproche au contraire du *Lugdunensis*.

2° Un assez grand nombre des citations de nos *tractatus* se rapprochent beaucoup plus du texte des Septante que les autres versions latines de la Bible aujourd'hui

1. *Op. cit.*, p. 58-59.

2. *Studien*, III, p. 115 sqq.

d'hui connues. C'est le cas de : Gen. IV, 7 ; IV, 23, 24 ; V, 28, 29 ; XXVII, 21 ; XXVII, 37 ; XXVII, 39-40 ; Ex. XV, 25, 27 ; Hier. XI, 19 ; Matth. V, 4 ; Jo. XI, 49-51. Pour ne citer qu'un exemple, dans Gen. IV, 24, en face du grec ἐκδέξαισθε on trouve chez Hilaire « vindicatum est », tandis qu'on trouve dans la *versio antiqua* de dom Sabatier « vindicabitur ».

3° On ne peut cependant pas en conclure avec Lindemann qu'Hilaire traduisait directement le texte des Septante. Pour certaines de ces citations, en effet, il est sûr qu'Hilaire a utilisé une version latine. Pour Gen. IV, 7 par exemple, le texte d'Hilaire se retrouve chez Tertullien, le traducteur latin d'Irénée, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, le pseudo-Augustin, Cassien, saint Paulin de Nole. La grande similitude de certaines citations hilariennes avec les LXX ne peut donc pas nous faire conclure à une traduction directe<sup>1</sup>.

On voit que ces conclusions ne permettent pas de trancher la question avec certitude. A notre avis, — pour autant qu'il est permis de formuler une hypothèse, — Hilaire usait sans doute d'une version latine, mais très librement. Certains traits de ses citations bibliques attestent très clairement la liberté qu'il prenait envers le texte de l'Écriture. Le cas le plus net est sans doute la citation de l'ordre donné à Noé d'entrer dans l'arche : « Scriptum enim est : Introibis in arcam tu et filii tui et uxor tua et uxores filiorum tuorum<sup>2</sup> ». Ce texte n'existe dans aucune version de la Bible et résulte de la contamination entre Gen. VII, I et VII, 7<sup>3</sup>. Sans doute Hilaire a-t-il opéré

1. Cf. Feder, *Studien*, III, p. 116.

2. Cf. *Tract. Myst.*, I, XIII.

3. On peut noter une contamination du même ordre (II, 6) entre Matth., X, 34, et Luc., XII, 24.

volontairement cette contamination pour rendre plus frappant le parallélisme avec Gen. VIII, 15, parallélisme indispensable à son interprétation. Si nous ajoutons que beaucoup de ses citations étaient vraisemblablement faites de mémoire <sup>1</sup>, et qu'Hilaire ne s'interdisait peut-être pas de corriger la version latine dont il usait ordinairement par un recours direct aux Septante, on se fera une idée assez précise sur cette question. Sans doute peut-on considérer les citations des *Tractatus Mysteriorum* comme les témoins d'une version latine de la Bible utilisée dans l'Église de Gaule au milieu du iv<sup>e</sup> siècle.

1. La citation de Rom., IX, 24-26 (II, 1), est attribuée par exemple à une des épîtres aux Corinthiens.

## INDEX DES ABRÉVIATIONS

- A* Codex Aretinus, VI, 3, s. XI.  
*B* Codex Casinensis, 257, a. 1137 contenant les fragments recueillis par Pierre Diaere.  
*Gam* édition princeps de Gamurrini. Rome, 1887.  
*Plt* conjectures de I. B. Pitra (*Analecta Sacra* [1888], 144-145).  
*Lin* conjectures de Lindemann (*Des h. Hilarius von P. lib. mysteriorum* [1905], 100-119).  
*Fed* édition du R. P. Feder, *CSEL*, tome LXV, 1916.  
*Eng* conjectures d'Aug. Engelbrecht communiquées par lettres au R. P. Feder.  
*Br* conjectures de l'auteur.

S. HILARII EPISCOPI  
TRACTATUS MYSTERIORUM

LIBER PRIMUS

1. Multiplex <sup>1</sup>.....

.....  
.....  
ipsas illas intellegamus in gestis. Illis autem satis est et aliquam inanis similitudinis speciem coaptasse, cum comparatio et implenda penitus de consequentibus sit et ex solido de presentibus expetenda. Omne autem opus, quod sacris uoluminibus continetur, aduentum Domini nostri Jesu Christi, quo <sup>2</sup> missus a patre ex uirgine per spiritum homo natus est, et dictis nuntiat et factis exprimit et confirmat exemplis. Namque hic per omne constituti huius sæculi tempus

<sup>1</sup> *conservatur tantum in codice Vaticano lat. 3961 a. 1532. — 2 qui Gam Lln. quom Pit.*

1. Nous reproduisons ici dans la traduction la conjecture par laquelle le R. P. Feder a tenté de combler la lacune que présente le début de notre texte dans le codex Aretinus. Il faut supposer sans doute qu'au début de ce traité saint Hilaire, tout en admettant une certaine variété dans les méthodes exégétiques, s'en prenait aux adversaires de l'exégèse typologique dont il se fait ici le représentant et leur reprochait leur littéralisme ou peut-être un allégorisme trop lâche « tandis que nous avons l'intelligence de ces figures dans les faits ».

2. Les exégètes critiqués par saint Hilaire dans le passage qui nous manque.

3. Cette distinction entre les différents modes dont use l'Écriture pour nous faire entendre les réalités à venir (discours prophétiques, événements historiques, etc.) se trouve déjà chez les écrivains antérieurs à Hilaire. Cf., par exemple, Irénée, *contra Haer.* IV, XX, 12 : « Non solum autem per visiones que videbantur, et per sermones qui preconabantur, sed et in operationibus visus est (Christus) prophetis, ut per eos praefiguraret et pro-

SAINT HILAIRE  
TRAITÉ DES MYSTÈRES

LIVRE I

Préface.

I. Il y a bien des manières d'interpréter l'Écriture <sup>1</sup>... tandis que nous avons l'intelligence de ces figures dans les faits. Mais il suffit à ces gens là <sup>2</sup> d'avoir appliqué à l'interprétation de l'Écriture un semblant de vaine typologie alors que la comparaison doit recevoir son plein achèvement des événements postérieurs et un solide point de départ des événements présentement racontés. Toute l'œuvre contenue dans les saints Livres annonce par des paroles, révèle par des faits, établit par des exemplaires <sup>3</sup> l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, envoyé par son Père, s'est fait homme en naissant d'une vierge par l'opération du Saint-Esprit <sup>4</sup>. C'est lui, en effet, qui,

monstraret futura. » Cf. aussi *Tract. Or.* III (p. 23) : « Nihil enim repentinum aut inopinatum in evangelio gestum est quod non prius fuerit aut praefigurata patrum praedicatione monstratum, aut opere praestentum, aut prophetica voce praedicatum. » Dans notre traduction il faut entendre le mot « exemplaire » dans son sens technique ; il nous a semblé en effet que seul ce mot pouvait traduire le latin *exemplum*. Cf. *Intr.*, p. 27.

4. Certains textes semblent supposer que dans l'Incarnation saint Hilaire applique l'appellation de *spiritus sanctus* à la seconde personne de la sainte Trinité. Celui-ci, par exemple (*de Trin.* II, 24) : « Humani enim generis causa Dei Filius natus ex virgine est et Spiritu Sancto, ipso sibi in hac operatione famulante, et tua, Dei videlicet innumbrante virtute, corporis sibi initia concevit et exordia carnis instituit. » (Cf. dans le même sens *de Trin.* X, 15 et X, 22.) Ici la phrase « missus a Patre ex virgine per spiritum homo natus est » suppose assez explicitement la coopération des trois Personnes divines dans l'Incarnation. En particulier les mots « per spiritum » semblent attribuer une cause efficiente à une autre personne que le Verbe. Ceci est d'autant plus frappant si l'on compare cette expression à d'autres formules parallèles de saint Hilaire : « per verbum caro factus » (*in Math.* II, 5) ; ou encore : « assumpta sibi per se ex virgine carne » (*de Trin.* X, 15).

ueris atque absolutis præfigurationibus in patriarchis ecclesiam aut generat aut abluit aut sanctificat aut eligit<sup>1</sup> aut discernit aut redimit : somno Adæ, Noe diluuiio, benedictione Melchisedech, Abrahæ iustificatione, ortu Ysahac, Iacob seruitute. Per omne denique tempus uniuersa prophetia, sacramenti molitio<sup>2</sup>, cognitioni adsumendæ ab eo carnis indulta est. Et quia hoc libello uisum est ostendere omnem<sup>3</sup> in singulis quibusque et uiris et temporibus et rebus aduentus sui et prædicationis et passionis et resurrectionis et nostræ congregationis tamquam [in]<sup>4</sup> imaginem in speculo præferri, non transcursum memorabo aliqua, sed suis quibusque temporibus uniuersa tractabo ab Adam, ex quo humani generis scientia permittitur, inchoaturus, ut, quod in domino consummatum est, iam ab initio mundi in plurimis præfiguratum esse noscatur.

1 eligit *Lin* elicit *A Gam*. — 2 molitione uel meditatione *PH*. — 3 omne *Lin*; *add. potius prophetiam uel aliquam similem uocem sicut conl. Gam.* — 4 *del. Gam.*

1. *Sacculum* traduit ici le grec *zôon* et désigne par conséquent la durée totale du monde créé. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot *siæle* dans notre traduction.

2. Cette comparaison de la prophétie avec un miroir se retrouve ailleurs chez Hilaire. Cf. par exemple *In Psal. CXVIII, Hé 6* : « Recordatur (Moyses) in mensis noui religione sacramentum festiuitatis cælestis tamquam in speculo figurari. »

pendant toute la durée du siècle présent<sup>1</sup>, par des préfigures vraies et manifestes, engendre, lave, sanctifie, choisit, sépare ou rachète l'Église dans les Patriarches : par le sommeil d'Adam, par le déluge de Noé, par la bénédiction de Melchisedech, par la justification d'Abraham, par la naissance d'Isaac, par la servitude de Jacob. Pendant tout le déroulement du temps, en un mot, l'ensemble des prophéties, mise en œuvre du plan secret de Dieu, nous a été donné par bienveillance pour la connaissance de son Incarnation à venir. Et puisque notre dessein a été de montrer, dans ce petit traité que dans chaque personnage, chaque époque, chaque fait, l'ensemble des prophéties, projetée comme dans un miroir<sup>2</sup> l'image de son avènement, de sa prédication, de sa Passion, de sa Résurrection et de notre société dans l'Église<sup>3</sup>, je ne rappellerai pas à la hâte quelques passages, mais je traiterai de tout, chaque chose en son temps<sup>4</sup>, à commencer par Adam, point de départ de notre connaissance du genre humain, pour qu'on reconnaisse que nous trouvons annoncé dès l'origine du monde en un grand nombre de préfigures ce qui a reçu dans le Seigneur son total achèvement<sup>5</sup>.

3. Cf. *in Psal.*, Prol. V : « Non est uero ambigendum ea que in psalmis dicta sunt secundum euangelicam predicationem intelligi oportere, ut, ex quacumque licet persona prophetie Spiritus sit locutus, sit tamen totum illud ad cognitionem aduentus Domini nostri Jesu Christi, et corporationis et passionis et regni et ad resurrectionis nostre gloriam uirtutemque referatur. » Cf. *Intr.*, p. 30, n. 2.

4. En fait, l'ouvrage de saint Hilaire ne répond pas exactement à cette promesse, puisque nous n'y trouvons l'interprétation que de quelques épisodes de la Genèse, d'un épisode du livre de Josué et d'un épisode de la vie du prophète Osée. Il n'en reste pas moins vrai que l'ensemble de ces *tractatus* offre un caractère synthétique et se présente comme une explication d'ensemble, non comme la juxtaposition d'interprétations de détail.

5. Ce premier chapitre est un excellent résumé de la méthode exégétique que saint Hilaire va maintenant appliquer à un certain nombre d'exemples : l'ensemble de la révélation apportée par le Nouveau Testament est contenu dans l'Ancien sous le voile d'événements historiques, de personnages ou de discours prophétiques. Le travail de l'exégète consiste à lever ce voile et à donner à ces préfigures leur véritable sens.

DE ADAM<sup>1</sup>

2. Adam<sup>2</sup> ipso nomine natiuitatem Domini præformat; nam secundum linguam Hebraicam « Adam », quod Græce « ge pyrra », id Latine « terra flammea » est et scriptura humani corporis carnem « terram » solita est nuncupare. Quæ per spiritum<sup>3</sup> in Domino nata de uirgine, in nouam et alienam a se speciem mutata, conformis effecta est gloriæ spirituali [est]<sup>4</sup> secundum apostolum: *Secundus homo de caelo et Adam caelestis*, quia Adam terrestris imago est futuri. Tuto ergo auctore tanto etiam Adæ nomen non sine aliqua futuri meditatione suscipimus.

3. Sequitur, quod obsopito Adam ex latere eius atque osse Eua gignitur. Quo euigilato prophetia quoque talis consequitur: *Hoc nunc os de ossibus meis et caro de carne mea, hæc uocabitur mulier, quia de uiro suo sumpta est, et erunt<sup>5</sup> duo in carne una*. Hic nihil mihi laboris est; apostolus enim, cum huius ipsius prophetiæ meminisset, ait: *Hoc mysterium*

1 in *mg. A.* — 2 Adam... apostolum traditur etiam in *B.* — 3 *add. sanctum B.* — 4 *del. Gam.* — 5 *er A. eritis Gam.*

1. La tradition recueillie ici par saint Hilaire sur le sens du nom d'Adam est très largement attestée à côté de celle qui traduisait Adam par « homme ». Cf. WUTZ, *Onom. Sacr.* T. U., XLI, (1915) pp. 349 pp. 631, 764, 851, 867, 959, 963, 1021. Mais Hilaire, soit mal renseigné, soit par une connaissance insuffisante du grec, a confondu *πυρρός* et *πυρ εἶς*. Sa traduction par « flamme » suppose en effet *πυρόεις* et non *πυρρός*.

2. Il y a ici contamination de deux textes de l'Écriture: citation de mémoire? Nous pensons plutôt que le rapprochement est volontaire. De toute manière, le sens de ce passage est bien clair: notre Seigneur Jésus-Christ par son Incarnation a changé la misère de notre chair mortelle et en quelque sorte a fait de la terre qui dans l'Écriture désigne la chair corruptible une « terre embrasée » du feu de la Gloire céleste. Pour saint Hilaire, en effet, le

## ADAM

Le nom  
d'Adam.

II. Adam, par son nom même, préfigure la naissance du Seigneur; car l'hébreu Adam, qui se traduit en grec par « Gè pyrra »<sup>1</sup>, signifie en latin « Terre embrasée » et c'est une habitude de l'Écriture de donner le nom de terre à la chair du corps humain. Cette chair, née de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit dans la personne du Seigneur, changée en une forme nouvelle et étrangère à sa nature, a été rendue apte à partager la gloire de l'esprit selon les paroles de l'Apôtre: « Le second homme est du ciel et est l'Adam céleste », parce que l'Adam terrestre « est le type de Celui qui doit venir<sup>2</sup>. »

En toute sécurité donc sous une si haute sanction nous tirons du nom même d'Adam le sujet de quelque réflexion sur Celui qui doit venir.

Adam et Ève  
préfigure  
du Christ et  
de l'Église.

III. Vient ensuite la création d'Ève tirée du flanc et d'un os d'Adam endormi. A son réveil, voici la prophétie que nous trouvons: « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair. On l'appellera femme, parce qu'elle a été tirée de son mari, et ils seront deux en une seule chair. » Ici, pas de difficulté pour ma thèse; l'Apôtre dit en effet, après avoir rappelé cette prophétie: « C'est un grand mystère, je veux dire pour

Corps du Christ, par le seul fait que sa formation n'a été due à aucune intervention humaine, est dès son Incarnation un corps céleste et par conséquent glorieux. Cf. de *Trin.* X, 18: « Ac ne Verbi virtus atque natura defecisset a se existimaretur in carnem, panem suum rursus esse dixit, ut per hoc, quod descendens de caelis panis est, non ex humana conceptione origo esse corporis existimaretur, dum caeleste esse corpus ostenditur. » Le nom d'Adam, au sens où l'entend saint Hilaire, peut donc justement apparaître comme une préfigure de cette transformation par le Christ de notre corps mortel et misérable en un corps immortel et glorieux.

*magnum est, ego autem dico in Christo et in ecclesia. Sed Adæ os tantum detractum legimus ; et quomodo dicitur caro de carne mea ? Referrî quidem ad præsentium gestorû fidem res ista poterit ut, quia os, quod ex latere eius in muliebri corpus per eum, qui omnia potest, Deum carne uestitum sit, quia os ex carne detractum [est] <sup>1</sup> et rursus carne indutum in corpus extiterit, ut os ex osse, ita etiam caro sit ex carne. Sed Dominus in euangeliis, cum repudio dando a Iudæis temptatus esset, per se potius quam per Adam hoc ita dictum fuisse demonstrat dicens : Non legistis, quia, qui fecit ab initio, masculum et feminam fecit et dixit : propter hoc dimittet homo patrem et matrem et erunt duo in carne una ? Hoc enim post id, quod dictum est caro de carne mea, sequitur. Ergo rem, quæ in Adam perficiebatur, consecuta est prophetia. Cum enim hæc Dominus, qui fecit masculum et feminam, dixerit, quod ex osse eius os et ex carne ipsius caro (est) <sup>2</sup>, locutus ipse per Adam id, quod totum in ipso Adam erat factum, nec detraxit fidem rebus et præformari ex se id quod in altero gerebatur, ostendit. Cum enim uerbum factum sit caro et ecclesia membrum sit Christi, quæ ex latere eius et per aquam nata et uiuificata per sanguinem sit, rursus caro, in qua uerbum ante sæcula manens, quod est Filius*

<sup>1</sup> del. Lin. — <sup>2</sup> suppl. Fed.

1. C'est principalement de ce texte où saint Paul enseigne que l'institution du mariage est la figure de l'union du Christ et de l'Église que saint Hilaire tire son exégèse de la création d'Ève. C'est un de ses procédés les plus chers de couvrir ainsi son interprétation de l'Ancien Testament de la sanction (*auctoritas*) d'un passage du Nouveau Testament. Cf. Intr., p. 33. Il ne fait d'ailleurs que suivre là une tradition déjà ancienne et sur ce point précis nous rencontrons déjà la même interprétation et le même rapprochement avec Eph. V, 32 chez Tertullien. Cf., par exemple, de Anima XI :

ce qui est du Christ et de l'Église <sup>1</sup> ». Mais nous lisons qu'un os seulement a été retiré à Adam ; comment donc expliquer cette parole « chair de ma chair » ? On pourra expliquer ce fait en accord avec la réalité des événements présents : l'os en effet que Dieu qui peut tout, après l'avoir tiré du flanc d'Adam, a vêtu de chair pour en faire le corps de la femme, cet os tiré de la chair et vêtu à nouveau de chair est devenu un corps ; ainsi, on le voit, de même que l'os a été tiré de l'os, la chair a été tirée de la chair <sup>2</sup>. Mais le Seigneur dans l'Évangile, lorsque les Juifs le tentèrent sur le droit de répudiation, montre par ces paroles que cette prophétie a été dite par Lui plutôt que par Adam : « N'avez-vous pas lu que Celui qui fit l'homme au commencement les fit homme et femme et dit : à cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et ils seront deux en une seule chair. » Ceci vient en effet après cette parole « chair de ma chair ». La prophétie est donc d'une suite de la réalité accomplie en Adam. Lorsque le Seigneur, qui fit l'homme et la femme, a parlé d'« os de ses os » et de « chair de sa chair », il a annoncé lui-même par Adam ce qui avait été accompli tout entier en Adam lui-même. Il n'a pas enlevé aux faits leur titre de crédibilité et il a montré que ce qui s'accomplissait dans un autre était une préfigure dont il était la source <sup>3</sup>. Puisque le Verbe en effet s'est fait

Matth.,  
XIX, 4.

Jo., I, 14.

\* Nam etsi Adam statim prophetavit magnum illud sacramentum in Christo et ecclesiam... accidentiam spiritus passus est : cecidit enim extasis super illum, sancti Spiritus vis, operatrix prophetie. \* Cf. aussi de Jejun. III. Hilaire lui-même a repris ailleurs la même interprétation. Cf. in Psal. CXXXVIII, 29 : « Os Christi ecclesiam esse et prophetica et apostolica auctoritas est. Nam cum secundum ea que in Genesi dicta sunt de Adam atque Eva Apostolus tractaret, ita ait : « Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea », ad expositionem dicti hujus adjecit dicens : « Hoc mysterium magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia. »

2. On notera ici le soin que prend saint Hilaire de justifier et d'expliquer le sens littéral du passage.

3. Tout au long de ces *tractatus*, saint Hilaire se fait toujours le défenseur de l'historicité des livres sacrés : malgré leur sens prophétique, les événements historiques (*res* ou *gesta*) rapportés par l'Écriture ont droit pleinement à notre croyance (*fides*). Cf. Intr., p. 37.

Dei, natum sit, per sacramentum maneat in nobis, absolute docuit in Adam atque Eva suam et ecclesiae speciem contineri, quam post mortis suae somnum sanctificatam esse carnis suae communione significet. Loquitur quoque idem per apostolum : *Quoniam Adam non peccavit, sed mulier peccans transgressionem fuit. Saluabitur autem propter filiorum procreationem (si tamen in) fide manserint.* Ecclesia igitur ex publicanis et peccatoribus et gentibus est ; solo suo secundo et caelesti Adam non peccante ipsa peccatrix per generationem filiorum in fide manentium erit salva. Ceterum intelligi ita non convenit, quod mulier non sit a peccato suo redempta per Dominum, et superflue baptizabitur, si magis merito partus sit liberanda. Sed ne per ipsam quidem filiorum generationem erit tuta, cum salva non sit, nisi, qui geniti sunt, fideles perstiterint. Et nescio, qua aequum sit alieno aut peccato reum effici aut merito innocentem.

4. Sed tuto spiritalibus spiritalia comparantes ita sentiemus maxime apostolum gesta magni in Adam atque Eva mysterii referre se iam ad Christum atque ecclesiam praedicantem. Et haec quidem ita nos convenit ab eo spiritaliter dicta existimare, ut non

1 suppl. Gam. — 2 qua aequum *Lin* que cum *A.* — 3 referre se iam *Fed* referres eam *A.*

1. Ce rapprochement de la création d'Ève et de la plaie du côté du Christ est attesté déjà chez Tertullien. *Cl. de Anima*, XLIII : « Si enim Adam de Christo figuram dabat, somnus Adae mors erat Christi dormituri in mortem, ut de injuria perinde lateris ejus vera mater viventium figuraretur Ecclesia. » *Cl.*, de même, *Tract. Orig.* XV, p. 165 : « Quis etenim nesciat Dominum nostrum, ... cum in crucis ligno suspensus fuisset, non tantum de vulnere lateris sui sanguinem, sed aquas largo cursu manantes profundisse, ostendens sponsum, id est ecclesiam, exemplo protoplas torum de latere suo constare, sicut constitit et Eva de costa Adae. » Saint Augustin a résumé cette tradition en

chair et que l'Église est membre du Christ, elle qui, du flanc de celui-ci a été engendrée par l'eau et vivifiée par le Sang<sup>1</sup>, puisque, par ailleurs, la chair dans laquelle est né le Verbe subsistant avant tous les siècles, en tant que Fils de Dieu, subsiste parmi nous sacramentellement, Il nous a enseigné clairement qu'Adam et Ève étaient le type de sa personne et de son Église, car Il nous fait connaître par la communion de sa Chair que cette Église a été sanctifiée après le sommeil de sa mort. Il nous dit aussi par l'Apôtre « qu'Adam ne pécha pas, mais que la femme par son péché appartient à la transgression. Mais elle sera sauvée à cause de la procréation de ses fils, pourvu qu'ils demeurent dans la Foi. » L'Église est donc composée de publicains, de pécheurs et de gentils ; alors que seul son second et céleste Adam ne péche pas, elle, pécheresse, sera sauvée en procréant des fils qui demeurent dans la Foi. D'ailleurs, il ne convient pas de comprendre que la femme ne soit pas rachetée de son péché par le Seigneur, et qu'elle sera baptisée en vain, si c'est plutôt par le mérite de l'enfantement qu'elle doit être libérée ; aussi bien n'est-ce pas même par la génération de ses fils, qu'elle sera en sécurité, puisqu'elle ne sera pas sauvée si ceux qu'elle a engendrés ne gardent pas la Foi. Et je ne sache pas qu'il soit juste d'être coupable ou innocent par le péché ou le mérite d'un autre.

IV. Mais, comparant en toute sécurité les choses spirituelles aux choses spirituelles, nous comprendrons ainsi tout à fait que l'Apôtre nous dise qu'il rapporte désormais au Christ et à l'Église l'histoire du grand mystère accompli en Adam et Ève. Ces choses, à vrai dire, nous devons bien voir qu'Il les a dites dans un sens spirituel, mais ce n'est pas une raison pour ne pas appliquer aussi ses paroles à l'enseignement présent et à la formation de ceux qu'il

une formule très heureuse et très expressive (*contra Faust.* XII, 8) : « Fit viro dormienti conjux de latere, fit Christo morienti ecclesia de sacramento sanguinis, qui de latere mortui profluxit. » *Cl.* aussi *Enarr. in Psal.* CXXXVIII, 2.

19. Hilaire de Poitiers.

minus ad præsentem doctrinam et ad eorum, quos monebat, institutionem sermo referendus sit. Namque multiplicem misericordiam Dei in ea, quæ ad Corinthios prima est<sup>1</sup>, in sanctificandis per coniugia fidelium infidelibus prædicans hic quoque per procreationem credentium tamen filiorum istiusmodi sanctificationem docuit largiendam, ut, quemadmodum unius fidelis societas prodesset per coniugium infideli, ita fidelium procreatio infidelibus subueniret.

5. Contuendum etiam illud est in Adæ somno atque Euvæ corporatione occulti in Christo et in ecclesia mysterii sacramentum; in eo enim corporeæ resurrectionis fides et ratio continetur. Namque<sup>2</sup> in creatione mulieris non iam limus adprehenditur neque terra in formam describitur neque Dei inspiratione in animam uiuentem materies inanimes commouetur, sed ossi caro adrescit et carni perfectio corporis datur et perfectionem corporis uigor spiritualis insequitur. Hunc resurrectionis ordinem per Ezechielem Deus locutus est docens in his, quæ gerenda erant, uirtutis suæ potestatem. Illic enim omnia concurrunt<sup>3</sup>; caro adest, spiritus aduolat, Deo ex operibus suis (nullum)<sup>4</sup> deperit, cui ad efficientiam corporis sui ea, quæ non erant, adfuerunt. Est autem *sacramentum hoc secundum apostolum absconsum a sæculis in Deo: esse gentes coheredes et concorporales et conparticipes pollicitationis eius in*

1 add. epistula Lin. — 2 Namque... insequitur traditur etiam in B. — 3 illic... rrunt A illic enim omnia concurrunt Gam. — 4 suppl. Fed.

1. Ce rapprochement de saint Hilaire est très suggestif : il est exact que dans la création d'Ève et la description de la résurrection chez Ézéchiel il y a un grand parallélisme dans la démarche : on part d'ossements qui se revêtent de chair, puis survient l'Esprit. Saint Hilaire a raison de marquer

avertissait. De fait, lui qui, dans la première épître aux Corinthiens, annonçait la multiplicité des ressources de la miséricorde divine dans la sanctification des infidèles par le mariage avec des fidèles, il nous a enseigné ici aussi que la générosité divine concéderait une sanctification du même ordre par la procréation des fils, pourvu qu'ils soient croyants, pour que, de même que la société d'un seul fidèle était utile à l'époux infidèle par le mariage, de même la procréation d'enfants fidèles fût un secours pour des parents infidèles.

I Cor.,  
VII, 12-  
15.

V. Il faut considérer aussi dans la création d'Ève le sommeil d'Adam et la création d'Ève la révélation figurée du mystère caché qui avait pour objet le Christ et l'Église; cette révélation nous offre en effet des motifs de

croire à la résurrection des corps en même temps que sa figure. De fait, dans la création de la femme, ce n'est plus du limon qui est pris, la terre n'est plus modelée pour prendre la forme d'un corps, le souffle de Dieu ne transforme plus la matière inanimée en une âme vivante; mais la chair croît sur l'os, la perfection du corps est donnée à la chair et la force de l'esprit s'ajoute à la perfection du corps. Cette ordonnance de la résurrection, Dieu l'a annoncée par Ézé-  
 chiel, enseignant à propos des réalités à venir ce que peut sa puissance<sup>1</sup>. Tout en effet y concourt : la chair est là, l'esprit vole, aucune de ses œuvres n'est perdue pour Dieu qui, pour l'animation du corps humain qui est son œuvre a trouvé présentes ces choses qui n'étaient pas. Or, d'après l'Apôtre, c'est un « dessein caché en Dieu depuis l'origine des siècles » que « les Gentils soient cohéritiers et membres du même corps et participants de sa promesse dans le Christ ».

Ex.  
XXXVII,  
4-11.

Col., I, 26  
et Eph.,  
III, 9.

Eph., III,  
6.

la différence entre la création d'Adam et la création d'Ève, et son interprétation de cette dernière comme un symbole de la résurrection de la chair n'est peut-être pas injustifiée.

*Christo, qui potens sit secundum eundem apostolum conforme efficere corpus humilitatis nostræ corpori gloriæ suæ. Agnoscit<sup>1</sup> ergo post somnum passionis suæ cælestis Adam resurgens (de)<sup>2</sup> ecclesia suum os, suam carnem non iam ex limo creatam neque ex inspiratione uegetatam, sed ad crescentem ossi et in corpus ex corpore spiritu<sup>3</sup> aduolante perfectam. Qui enim in Christo sunt, secundum Christum resurgent, in quo iam uniuersæ carnis consummata est resurrectio, ipso illo in carne nostra cum Dei, in qua ante sæcula genitus a Patre est, uirtute nascente. Et quia Iudæus et Græcus, barbarus et Scytha, seruus et liber, masculus et femina, omnes in Christo unum sunt, cum caro recognita ex carne sit et ecclesia Christi corpus sit, et mysterium, quod in Adam atque Eua est, in Christum et in ecclesiam prædicetur, perfectum iam sub Adam atque Eua in exordio sæculi est, quicquid in consummationem temporum per Christum ecclesiæ præparatur.*

### DE CAÏN ET ABEL

6. Sequuntur primam Christi et ecclesiæ præfigurationem gesta Cayn et Abel, duum in se populorum præformantium diuersitatem ipsisque et nominibus et officiis mores et studia utriusque signantium. Cayn enim erat terram colens et Abel oues pascens. Ex fructibus autem sui unusquisque ministerii Deo munus exhibuit<sup>4</sup>; sed inspiciuntur munera Abel, Cayn autem non uidentur. Verum et dies indiscretus sacrificii et

<sup>1</sup> Agnoscit... nascente traditur etiam in B. — <sup>2</sup> cælestis A B; cælesti Gam Fed; resurgente A B Gam Fed; resurgens de Br. — <sup>3</sup> Spiritu Christi B. — <sup>4</sup> sul A suls Gam Fed; mysterii A Gam Fed.

« qui a la puissance, d'après le même Apôtre, de réformer le corps de notre humilité à la ressemblance du corps de sa gloire ». Ainsi donc, après le sommeil de sa Passion, l'Adam céleste, au réveil de sa Résurrection, reconnaît dans l'Église son os<sup>1</sup>, sa chair non plus créée du limon et prenant vie sous le souffle, mais croissant sur l'os et, de corps faite corps, atteignant sa perfection sous le vol de l'esprit. Ceux en effet qui sont dans le Christ ressusciteront selon le Christ en qui dès maintenant est consommée la résurrection de toute la chair, parce que Lui-même naît en notre chair avec la puissance de Dieu en laquelle son Père l'a engendré avant les siècles. Et puisque le Juif et le Grec, le barbare et le Scythe, l'esclave et l'homme libre, l'homme et la femme, tous sont une seule chose dans le Christ, étant donné que la chair est reconnue comme issue de la chair, que l'Église est le Corps du Christ et que le Mystère qui est en Adam et Ève est une prophétie concernant le Christ et l'Église, tout ce qui a été préparé par le Christ à l'Église pour la consommation des temps a déjà été accompli en Adam et Ève au commencement du siècle présent.

Phil., III, 21.

I Thess., IV, 16.

Gal., III, 28 et Col., III, 11.

### CAÏN ET ABEL

VI. L'histoire de Caïn et Abel vient après la première préfiguration du Christ et de l'Église. Leurs personnes préfigurent la diversité de deux peuples et par leurs noms et leurs activités mêmes ils offrent le type des mœurs et des désirs de l'un et de l'autre. Caïn, en effet, cultivait la terre et Abel paissait les brebis. Chacun fit à Dieu une offrande tirée des fruits de son labeur; mais Dieu regarde les offrandes d'Abel sans porter ses

Gen., IV, 2-5

1. Cf. HILAIRE, in Psal. CXXXVIII, 29. Voir supra, p. 79, n. 1.

locus est et Deo omnia contuenti quomodo aut hoc in conspectu est aut illum extra conspectum? Sed per hanc significantiam docetur Dei conspectum placitarum rerum esse indicium<sup>1</sup> et, cum omnia subjecta ei sint, contuitionem<sup>2</sup> tamen eius in ea adire, quæ digna sunt. Verum nihil ante de moribus Cayn erat dictum, ut eius hostia displiceret. Sed in his, quæ consecuta sunt, Dei prouidentia intellegitur sacrificia eius non recipientis, qui grassaturus esset in fratrem. Futuri<sup>3</sup> enim apud Deum cognitio fides facti est; nam qui perempturus erat, tamquam iam peremisset, Dei conspectione non dignus est. In cultura uero terræ significatio operum carnalium continetur et omnis fructus carnis in uitiiis est, quæ abhorrente Deo conspectum a se eius apellunt<sup>4</sup>. Non respicitur ergo ad hostiam, quæ ex operationibus terræ est, et solæ in adipibus placent ouium primitiæ, interni uidelicet fructus et ipsius conscientiæ nostræ sacrificia delectant, quæque in primitiis ouium placencia conspectum in se diuinæ uoluntatis inuitant. Cum enim *primitiæ Christus sit, primogenitus creaturæ, primogenitus ex mortuis, princeps etiam sacerdotum, ut sit in omnibus ipse primum tenens, ipse etiam ouis et secundum corpoream natiuitatem unus ex ouibus, sacrificium Abel iam sub sacramento ecclesiæ probabile est, quæ deinceps esset*

1 iudicium A. — 2 contuitionem *Eng* constitutionem A. — 3 Futuri... dignus est *traditur etiam in B.* — 4 apellunt A.

1. Saint Hilaire veut dire évidemment qu'en Dieu la connaissance d'un fait futur s'applique à ce fait comme présent et par conséquent confère à ce fait la réalité du crédit (*fides*) que l'on accorde à un fait connu comme présent. Un autre passage de saint Hilaire nous éclaire d'ailleurs sur le sens de l'expression *fides facti*. *De Trin.* III, 30 : « Stetit namque (Christus) corporeus, non simulatus aut fallax... Extra rationem humanam est ueritas facti. ...Dicamus factum non fuisse, quia intelligentiam facti non apprehendimus; et cessante sensu nostro, facti ipsius cesset effectus. Sed mendacium

regards sur celles de Caïn. Or, le jour et le lieu du sacrifice ne sont pas différents pour l'un et l'autre, et pour Dieu qui voit tout, comment une chose peut-elle être sous son regard, une autre hors de son regard? Mais par cette figure, il nous est enseigné que le regard de Dieu est la marque des objets qu'il a agréés et que, bien que toutes choses Lui soient soumises, son regard ne va qu'à celles qui en sont dignes. Rien n'avait été dit précédemment des mœurs de Caïn qui pût rendre son sacrifice désagréable à Dieu. Mais dans les événements qui suivirent, se découvre la prescience de Dieu qui ne reçoit pas le sacrifice de celui qui devait marcher contre son frère. En effet, c'est la science que Dieu a du futur qui confère aux faits leur crédit<sup>1</sup>; celui qui devait tuer n'est pas digne du regard de Dieu comme s'il avait déjà tué<sup>2</sup>. Or, la culture de la terre porte le signe des œuvres de la chair et tout fruit de la chair consiste en vices qui, dans l'horreur qu'en a Dieu, écartent d'eux son regard. Il n'y a pas de regard pour le sacrifice qui est tiré des œuvres de la terre, et seules parmi les graisses sont agréées les prémices des brebis, entendons que le sacrifice du fruit intérieur et de notre moi lui-même est agréable, toutes choses qui, parmi les prémices des brebis, attirent sur elles par leur agrément le regard de la volonté divine. Puisque en effet « les prémices c'est le Christ », « premier-né des créatures, premier-né d'entre les morts », prince des prêtres, « afin qu'il occupe en tout la première place », brebis Lui-même et selon sa naissance corporelle une parmi les brebis, le sacrifice d'Abel est déjà agréable sous la figure de l'Église qui par la suite devait offrir, tiré des prémices des brebis, le sacrifice du saint Corps. Celui dont le sacrifice n'a pas été reçu en veut à celui dont le sacrifice a été reçu, et, contrairement au décret de Dieu qui l'avertissait de s'apaiser le réprouvé tue l'ap-

I Cor., XV, 27.

I Cor., XV, 23.  
Col., I, 15.  
Col., I, 18.

Gen., IV, 8 sqq.

nostrum facti fides vincit. • On remarquera le parallélisme des expressions : « ueritas facti », « facti intelligentiam », « facti effectus », « facti fides ».

2. Cf. *OGÈNE*, in *Ex. Hom.* XI, 5 : « Exiit ergo a iudicio Dei qui indignus est conspectu Dei. »

ex primitiis ouium sancti corporis hostiam præbitura. Inuidet itaque placito displicens et contra Dei edictum, ut quiesceret, admonentis probabilis ab improbabili interficitur. Reus ad confessionem pœnitentiæ<sup>1</sup> interrogatur, sed ad incrementum criminis negat; desperans resurrectionem dissoluendum se morte existimat, sed *gemens et tremens* ad iudicium ultionis septemplicis reseruatur et ab omni terra sanguinem fratris excipiente maledicatur. Interpretatio autem nominis Cayn « risus » est, Abel autem « fletus ».

7. Numquid non ea, quæ superiora sunt, consummantur in populis? Oblatio iunioris est placita, Iudeus inuidet Christiano, ad cædem eius frustra a prophetis monitus exarsit. Veniam ne per ipsam quidem confessionem pœnitentiæ consecratur, sed audax Deo commissum scelus abnegat. Desperans resurrectionis gloriam subiectusque capta Hierusalem dominantium potestati *gemens et tremens* ultionis iudicio<sup>2</sup> reseruatur, per ipsas interpretationes

1 Ad confessionis pœnitentiæ A Gam Fed ad confessionem pœnitentiæ Br; cf. infra même page ligne 15. — 2 ultionis iudicio Gam ultioni iudicii A.; cf. sup. ligne 8 même page.

1. Cette phrase très condensée, et que nous avons tenté d'éclaircir un peu dans la traduction, se trouve très heureusement commentée dans un autre passage de saint Hilaire lui-même, in *Psal.* CXIX, 4 : « Frequenter interrogantis Domini personam legimus et in novo et in veteri testamento, ... ut ad Cain : « Ubi est frater tuus ? » ... Non ille doceri vult, qui scrutans corda et renes Deus est et cogitationum nostrarum inspector est, sed per confessionem interrogatorum aut peccatis veniam aut fidei honorem redditurus interrogat. »

2. Les anciens ont interprété de bien des manières le nom d'Abel. La traduction de saint Hilaire par « fletus » s'apparente sans doute à celle de πένθος; ou « luctus » d'origine syriaque. Cf. WUTZ, *Onom. Sacr.*, pp. 87, 97, 166, 287, 294, 299, 423, 851 et 963. Par contre, on ne retrouve nulle part le nom de Cain traduit par « risus ». Hilaire a-t-il confondu avec Isaac traditionnellement interprété par « rire » ?

3. Cf. FERTULLIEN, *contra Jud.* V : « Sic et sacrificia terrenarum oblationum et spiritualium sacrificiorum prædicata ostendimus, Et quidem a pri-

prouvé. Convaincu, l'interrogation divine le pousse à avouer pour se repentir<sup>1</sup>; mais, aggravant son crime, il nie; désespérant de la résurrection, il pense qu'il sera anéanti par la mort, mais gémissant et tremblant, il est réservé au jugement d'une septuple vengeance et est maudit par toute la terre qui recueille le sang de son frère. Or, le nom de Cain signifie « éclat de rire »; celui d'Abel « larmes »<sup>2</sup>.

**Le crime  
de Cain pré-  
figure de la  
Passion.**

VII. Est-ce que ces faits passés ne sont pas accomplis dans les peuples<sup>3</sup>? L'oblation du plus jeune a été agréée, le peuple juif en veut au peuple chrétien; vainement averti par les prophètes, il brûle de le massacrer. Il ne cherche même pas à obtenir le pardon par l'aveu qui mène au repentir, mais, impudent, il nie le crime commis contre Dieu. Sans espoir de relever sa gloire et tombé, après la prise de Jérusalem, au pouvoir de ses vainqueurs<sup>4</sup>, gémissant et tremblant il est réservé au jugement de la vengeance, séparé d'avec les saints par la signification même des noms puisque le Seigneur dit : « Malheur à ceux qui rient car ils pleureront! » Et encore : « Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ! » Et pour enseigner que tout s'accordait à la préfigure de l'un et l'autre peuple, le Seigneur a dit : « Voici que je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes : vous tuerez les uns dans vos synagogues, vous persécuterez les autres de cité en cité, si bien que viendra sur vous tout le sang juste qui a été répandu sur la terre depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie fils de Barrachiel que vous avez tué entre le temple et

mordio majoris filii, id est Israel, terrena fuisse in Cain præostensa sacrificia; et minoris filii Abel, id est populi nostri, sacrificia diversa demonstrata. ... Ex hoc igitur duplicia populorum sacrificia præostensa jam tunc a primordio animadvertimus. » Cf. AUG., *contra Faust.* XII, 9.

1. Évidemment les Romains, car il faut ici entendre certainement la prise de Jérusalem comme postérieure à la Passion du Christ. Il s'agit donc vraisemblablement de la prise de la ville par Titus en 70 après J.-C., qui fit perdre aux Juifs tout espoir de relèvement national.

nominum discretus a sanctis Domino dicente: *Vae his, qui ridunt, quia flebunt! Et: Beati lugentes, quia consolabuntur!* Atque ut omnia Dominus doceret præfigurationi utriusque populi convenire, dixit: *ideo ecce ego mitto ad vos prophetas et sapientes et scribas et ex illis occiditis in synagogis et persequemini eos de civitate in civitatem, ut veniat super vos omnis sanguis iustus, qui effusus est super terram a sanguine Abel iusti usque ad sanguinem Zachariæ filii Barachiel, quem occidistis inter templum et altare...* Abel itaque sanguis ab eo exquiritur, qui secundum Cayn præfigurationem iustos est persecutus et maledictus a terra est, quæ aperiens os suum sanguinem fratris excepit. In corpore enim Christi, in quo et apostoli et ecclesia est, omnium sanguinem universa eorum caro et posteritas suscepit proclamantibus ipsis: *Sanguis eius super nos et super filios nostros.*

8. Rerum itaque in Cayn gestarum præfigurationem effectorum fides est consecuta nec secerni possunt a præformationis exemplo, in quos eiusdem reatus est ultio consecuta. Verum etiam in eo, quod dictum est: *Nonne si recte offeras, recte autem non dividas, peccasti?* præter rei præsentis effectum futuri quoque species continetur: Deo enim non placent nisi communia et participata et amicata<sup>1</sup>. Promissa ergo Dei expectans populus per legem, etiamsi cum præceptorum observantia recte Deo offerat, tamen, nisi hanc ipsam Dei legem, quæ umbra est futurorum, cum gentium congregatione communicet, peccavit. Recte

<sup>1</sup> amicata *Lix amicta A Gam.*

1. Il est à remarquer qu'au cours de ce chapitre Abel est pris inséparablement comme type du Christ-Hostie et du peuple chrétien. Sans doute saint Hilaire, soit sous l'influence directe de saint Athanase (cf. L. BOUYER, *L'In-*

l'autel. » ... Le sang d'Abel ainsi est réclamé à celui qui, d'après ce qui avait été préfiguré en Caïn, a persécuté les justes et a été maudit par la terre qui, ouvrant sa bouche, a recueilli le sang de son frère. Dans le corps du Christ, en effet, en qui sont les Apôtres et l'Église, c'est le sang de tous les justes que leur race et leur postérité tout entière a pris sur elle selon leurs propres cris: « Que son sang soit sur nous et sur nos fils! »<sup>1</sup>.

Matth.,  
XXVII,  
25.

VIII. Ainsi, les faits ont vérifié par leur accomplissement ce qui avait été préfiguré dans l'histoire de Caïn, et ceux sur lesquels a été

poursuivie la vengeance du même crime ne peuvent être séparés de l'exemplaire que nous offre cette préfigure. Or, dans cette parole: « N'est-il pas vrai que si tu offres droitement, mais que tu ne divises pas droitement, tu as péché? », outre la réalité présente, le type du futur est contenu<sup>2</sup>; ne plaisent en effet à Dieu que la communion, le partage et l'amitié<sup>3</sup>. Ainsi donc, bien que le peuple qui attend par la Loi les promesses de Dieu, offre droitement ses sacrifices à Dieu en observant les préceptes, cependant, s'il ne met pas en commun avec l'ensemble des nations cette Loi même de Dieu, qui est « l'ombre des choses à venir », il a péché. Ne divisant pas droitement, il est convaincu de crime. Caïn de fait en jalouant son frère n'avait

Gen., IV,  
7.

Heb., X, 1.

cornation et l'Église-Corps du Christ dans la théologie de saint Athanase, Paris, 1943), soit simplement sous l'influence de son époque, considère-t-il que dans son Incarnation le Verbe a assumé l'humanité tout entière et que la personne de Jésus est par là même inséparable de l'Église.

2. Cf. IRÉNÉE, *contra Hæres.* IV, XVIII, 3: « Ab initio enim respexit Deus ad munera Abel, quoniam eum simplicitate et iustitia offerebat; super sacrificium autem Caïn non respexit, quoniam eum zelo et malitia, quæ erat adversus fratrem, divisionem habebat in corde, quemadmodum occulta ejus arguens Deus ait: « Nonne si recte offeras, recte autem non dividas, peccasti? Quiesce, ... Cum a foris enim recte offerre (pharisaï) putarentur similem zelum Caïn habebant in semetipsis. » Cf. TERTUL., *adv. Jud.* II.

3. Cf. CYRILLE, *de Zel.* et *Liv.* 18: « Paradisum cogita, quo Caïn non redit qui zelo fratrem peremit. Cogita caeleste regnum ad quod non nisi concordet atque unanimes Dominus admittit. »

ergo non diuidens crimine detenebitur. Cayn namque inuidens fratri non participauerat sibi conspectæ a Deo hostiæ gratiam et peccator, quia non recte diuideret, constitutus est. Quo exemplo probatas Deo fidelium ex gentibus hostias nisi, qui sub lege sunt, diuidant, etiamsi lege recte utantur, in crimine sunt.

## DE LAMECH

9. Sed ne in Lamech quidem extra futuri speciem res geruntur. Hic refertur fuisse duarum uxororum maritus, quarum nominibus etiam tertiæ mulieris, ab ejus tamen coniugio liberæ, nomen adjectum est atque etiam idem Lamech scribitur ista dixisse : *Dixit autem Lamech mulieribus suis Adæ et Sellæ : Audite uocem meam, mulieres Lamech, intuemini uerba mea, quoniam uirum occidi in uulnere mihi et iuuenem in liuore meo, quoniam septies uindicatum est de Cayn, de Lamech autem septuagies septies.* Et quis hic est illo iusto Abel iustior, cuius tanto nunc maiore pœna mors uindicanda <sup>1</sup> sit ? Nomen perempti tacetur, uulnus non ad peremptum, sed ad peremptorem refertur et liuor cædentis potius docetur esse, non cæsi. Interfectio iuuenis uxoribus nuntiatur ; cum trium mulierum nomina contineantur, tantum ad duas sermo est. Prophetat impius et ultra Cayn pœnam ultionem commissæ a se cædis accumulât.

10. Hæc non transcursum audienda sunt, sed in his futurorum figuratio scrutanda est. Lamech principis sacerdotum <sup>2</sup> habet speciem, qui consentientibus

<sup>1</sup> uindicanda *Lin* uincenda *A Gam.* — <sup>2</sup> principis sacerdotum *Fed* princeps sacerdotis *AB* principis... gloriatur traditur etiam in *B.*

pas eu part à la grâce du sacrifice regardé par Dieu et, parce qu'il ne divisait pas droitement, il fut constitué pécheur. En accord avec cet exemplaire, si ceux qui sont sous la Loi ne partagent pas les sacrifices agréables à Dieu des fidèles venus des nations, même s'ils observent droitement la Loi, ils sont coupables.

## LAMECH

### La prophétie de Lamech.

IX. L'histoire de Lamech n'est pas non plus étrangère au type du futur. On rapporte qu'il fut le mari de deux femmes aux noms desquelles est ajouté celui d'une troisième femme, libre pourtant envers lui du lien conjugal <sup>1</sup> ; il est écrit que ce même Lamech prononça ces paroles : « Lamech dit à ses femmes Ada et Sella : « Écoutez ma voix, femmes de Lamech, faites attention à mes paroles, car j'ai tué un homme pour ma blessure et un jeune homme pour ma meurtrissure, car on tirera sept fois vengeance de Caïn, mais de Lamech septante fois sept fois. » Et quel est cet homme plus juste que le juste Abel dont la mort doit être vengée par un châtement tellement plus grand ? On ne nous dit pas le nom de celui qui fut tué, la blessure est rapportée non à celui qui fut tué mais à son assassin et nous apprenons que la meurtrissure appartient au meurtrier, non à la victime. Le meurtre du jeune homme est annoncé aux femmes ; bien que les noms de trois femmes soient indiqués, la parole n'est adressée qu'à deux. L'impie prophétise et accumule pour le meurtre qu'il a commis une vengeance qui dépasse le châtement de Caïn.

<sup>1</sup> Cette troisième femme n'est pas mentionnée par le texte biblique. Hilalre a pu faire un emprunt aux traditions juives ou faire une confusion avec Noema, fille de Sella (*Gen. IV, 22*). Cf. LINDEMANN, *op. cit.*, p. 31.

sibi Iudæis et gentibus cruci Dominum subfigit; nam ex atrio principis sacerdotum ad Herodem idem Dominus ductus est plebe credentium a sceleris communionem secreta et idcirco duabus tanquam sociis sibi et uxoribus cædem iuuenis gloriatur. Et quia nullus de eo sensus est pœnæ, in se et uulnera et liuorem iniuriæ et cædis excepit. Instinctu etiam prophético est locutus; nam et tum princeps sacerdotum nesciens prophetauit, sicut in euangeliis scriptum est: *Vnus autem ex his Cayphas nomine, cum esset summus sacerdos anni illius, dixit eis: Vos nescitis nihil nec percipitis, quia expedit nobis, ut unus homo moriatur pro plebe et non uniuersa gens pereat. Hoc autem a se non dixit, sed cum esset summus sacerdos anni illius, prophetauit.* Concurrunt ergo omnia sibi personis, rebus effectu et gestorum fides speciem complectitur futurorum. Numerus quoque in Cayn et Lamech pœnæ non sine aliqua significatione perscribitur. Cum enim secundum prophetas septemplex pœna in iniustos sit constituta, Petrus, super quem ecclesiam tamquam uiuo fundamento (Dominus)<sup>1</sup> ædificabat, an peccanti in se secundum legem septies sit remissurus, interrogat; cui Dominus, ut septuagies septies indulgeret, respondit per hanc significantiam docens ipsam illis, qui credituri essent, passionis suæ pœnam remittendam, cum, in quantum uindicta eius multiplicata esset, in tantum rursus uenia abundaret.

11. Seth deinde nascitur et in perempti Abel locum semen in eo aliud excitatur Eua ita dicente: *Excitauit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain.* interpretatio autem Seth nominis est « fundamentum fidei ». Et cum Abel iustus et cum in locum

<sup>1</sup> *suppl. Fed.*

X. Ces choses ne doivent pas être écoutées en passant mais il faut y chercher la figure du futur.

Lamech porte le type du prince des prêtres qui, avec l'accord des Juifs et des Gentils, cloue le Seigneur à la Croix; en effet, de la maison du prince des prêtres, le Seigneur fut conduit chez Hérode sans que la foule des croyants ait part à ce crime, et ainsi le prince des prêtres se glorifie du meurtre du jeune homme pour ainsi dire devant deux compagnes et deux épouses<sup>1</sup>. Et parce qu'il n'y avait aucun motif de châtier ce dernier, le prince des prêtres reçut sur lui les blessures et la meurtrissure de l'injustice et du crime. Il parla même sous l'inspiration prophétique; alors, en effet, il prophétisa sans le savoir comme il est écrit dans l'Évangile: « L'un d'entre eux, appelé Caïphe, comme il était grand prêtre de cette année-là, leur dit: vous ne savez pas et vous ne comprenez pas qu'il nous est utile qu'un seul homme meure pour le peuple et que la nation tout entière ne périsse pas. Il ne dit pas cela de lui-même, mais comme il était grand prêtre de cette année-là, il prophétisa. » Il y a donc complet accord entre les personnes, les faits, le résultat, et la réalité des événements historiques renferme en elle le type du futur. Le nombre du châtement porté contre Caïn et Lamech n'est pas écrit non plus sans quelque sens figuré. Alors en effet que selon les prophètes une septuple peine était en vigueur contre les injustes, Pierre, sur qui le Seigneur édifiait son Église comme sur un fondement vivant, demande s'il doit selon la Loi pardonner sept fois à celui qui pèche contre lui; le Seigneur lui répondit de pardonner septante fois sept fois, enseignant par cette figure que même la peine de sa Passion devait être remise à ceux qui croiraient<sup>2</sup>.

Jo., XI,  
49-51.

Matth.,  
XVI, 18.

Matth.,  
XVIII,  
21.

<sup>1</sup> C'est-à-dire devant la synagogue et devant le paganisme représenté par Hérode et sa cour, tandis que la foule des croyants, c'est-à-dire l'Église, libre des observances légales, comme la troisième femme de Lamech l'était du lien conjugal, reste étrangère à ce crime.

<sup>2</sup> Cf. in Matth. XVIII, 10. Voir Intr., p. 48.

iusti Seth genitus sit, reseruata semper a Deo sanctorum generatio et per successiones renouata intellegitur fidelibus in Petro fundamentis fidem ecclesia sustentatura.

## DE NOË

12. Quæ erga Noe gesta sunt, negari non possunt plena esse et uirtutibus Dei (et) <sup>1</sup> exemplis futurorum. Nam in quantumlibet aut hebes ingenium sit aut auersa a ueri intelligentia uoluntas, at tamen illic dicta gesta que sunt, quæ etiam inuitis sensum ueritatis eliciant. Atque, ut in singulis rerum effectibus uirtus prophetica intellegatur, quid cui rei sit comparandum, breuiter edendum est. Noe enim, quem ex uirgine Dominus adsumpsit, hominem præfiguratur atque, ut id ipsum ex scripturæ ipsius uerbis cognitum fiat, cuiusmodi de eo prophetia Lamech patris eius

<sup>1</sup> *add. Gam.*

1. Saint Hilaire introduit donc une progression entre l'histoire de Caïn et celle de Lamech. Non que la victime de Lamech soit une figure plus précise qu'Abel du Christ en tant que victime ; la progression s'effectue du côté des bourreaux du Christ. Tout le peuple juif, figuré par Caïn, est coupable de la mort du Christ, mais le grand prêtre Caïphe, figuré par Lamech, est plus particulièrement coupable de cette mort, d'où la peine beaucoup plus grave portée contre lui. D'autre part, saint Hilaire dégage de l'Évangile (*Matth.* XVIII, 21) cette leçon que quiconque entre dans l'Église reçoit le pardon de ses péchés par lesquels il est coupable de la Passion de Jésus. On pourrait rapprocher à juste titre les derniers mots de ce chapitre du fameux verset de saint Paul (*Rom.* V, 20) : « Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé. » La progression de Lamech sur Caïn figure donc l'abondance du péché par la loi (cf. *Rom.* V, 19) qui a valu par la Grâce une surabondance de pardon.

2. L'interprétation la plus répandue du nom de Seth est « resurrectio ». Sans doute faut-il apparenter celle qu'adopte ici saint Hilaire, et dont nous n'avons pas retrouvé de trace directe, à la traduction par « posuit », « positus » ou « positio » assez largement attestée. Cf. WUTZ, *Onom. Sacr.*, pp. 372, 505 et 989.

3. La relation de Seth (dont le nom signifie « fondement de la foi ») à Abel se retrouve dans celle de Pierre, sur qui est fondée l'Église, au Christ. Le texte est intéressant à cette date en ce qui concerne le rôle de Pierre comme

puisque dans la même mesure où le châtement de ce crime était multiplié <sup>1</sup>, dans la même mesure à son tour le pardon abonderait.

XI. Puis c'est la naissance de Seth. Seth et en lui une nouvelle postérité se lève à la place d'Abel

qui avait été tué, selon ce que dit Ève : « Dieu a fait lever pour moi une autre postérité à la place d'Abel que Caïn a tué. » Or le nom de Seth signifie « fondement de la Foi » <sup>2</sup>. Et puisque Abel est le juste et que Seth a été engendré à la place du juste, on comprend que la génération des saints, toujours réservée par Dieu et renouvelée d'âge en âge, c'est l'Église qui est destinée à soutenir la Foi par les fondements solides qu'elle a en Pierre <sup>3</sup>.

## NOË

XII. Quant à l'histoire de Noé, on ne peut nier qu'elle ne soit pleine des manifestations de la puissance de Dieu et des exemplaires des réalités à venir. Quel

que soit en effet le degré de faiblesse de l'intelligence ou de répugnance de la volonté à embrasser la vérité, il y a ici des paroles et des faits capables de contraindre même ceux qui se refusent à reconnaître la vérité. Et, pour faire saisir en chaque événement sa valeur prophétique, il faut brièvement mettre en lumière les termes de comparaison. Noé, en effet, préfigure l'homme que le Seigneur assumait du sein d'une Vierge, et, pour bien le reconnaître d'après les paroles de l'Écriture elle-même, il faut savoir en quels termes Lamech son père prophétisa à son

\* vicairie » du Christ. Pour l'expression « fidelibus fundamentis », cf. *in Psal.* CXXVIII, X : « Firma (edificia) sunt, quæ fundamentis fidelibus supra petram iacta fluiuis, ventis, inundationibus non moventur. »

19. Hilaire de Poitiers.

fuerit, noscendum est : *Et Lamech genuit filium et uocauit nomen eius Noe dicens : Hic requiescere faciet nos ab operibus nostris et a tristitiis manuum nostrarum et a terra, cui maledixit Dominus Deus.* Sed hæc, ut arbitror, in eum Noe, de quo sermo est, ad perfectum conuenire non possunt. Quam enim requiem humano generi adtulit uel a quibus fecit operibus desisti ? Quin etiam sub eo uniuersitas hominum deletur, diluuium infunditur ; terra conspectui eius [ui] <sup>1</sup> redditur <sup>2</sup>, in grauioribus etiam postea uirtutibus <sup>3</sup> uiuitur. Et ubi requies per Noe erit reddita ? In eo autem, qui facturus sit requiem, potestas est designata faciendi. Porro autem nec naturæ hominis conuenit nec scriptum legitur nec re ipsa intellegitur Noe horum aliquid fecisse, sed plera <sup>4</sup>, quæ Noe erant propria, scriptura planissime edidit : cum Deo probabilis est, cum iustus inuenitur, cum arcam facere iubetur, cum in eam ingreditur, cum coruum emittit, cum columbam et recipit et remittit, cum egreditur ex arca, cum uineam plantat, cum ex fructu eius ebrius nudatur, cum a Cham iridetur, cum a Sem et Iafeth contegitur, cum in unum maledictionem et in duos benedictionis ordinem modumque constituit. Hæc, ab eo ut sunt gesta, intellegenda sunt.

1 uiri Fed ui A, om. Gam del. Br. — 2 rapitur Pit eripitur Gam. — 3 uirtutibus Lin uicibus Gam. — 4 plera Fed plane A Gam.

1. Cf. ORIGÈNE, in *Gen. Hom.* II, 3 : « Neque enim in illum Noe conuenit quod dicit Lamech pater ejus : « Hic enim, inquit, requiem dabit nobis ab operibus nostris et a tristitiis manuum nostrarum et a terra, quam maledixit Dominus Deus. » Quomodo enim uerum erit quod ille Noe requiem dederit illi Lamech uel populo qui tunc habebatur in terris, uel quomodo a tristitiis et labore cessatum est temporibus Noe, uel quomodo ablatum est maledictum terræ, quod dederat Dominus, ubi potius tracundia diuina maior ostenditur ? »

2. La discrimination entre le sens historique et le sens spirituel est ici

sujet : « Et Lamech engendra un fils et l'appela Noé, disant : Celui-ci nous fera reposer de nos travaux et de la peine de nos mains et de la terre que le Seigneur Dieu a maudite. » Mais, à mon avis, cette prophétie ne peut s'appliquer pleinement au Noé dont on parle. Quel repos en effet apporta-il au genre humain et de quels travaux marqua-t-il la fin ? Bien plus, c'est de son vivant que l'ensemble du genre humain est détruit et que le déluge se déverse ; la terre est rendue à ses regards, mais le reste de sa vie s'écoule au milieu de prodiges plus terribles encore ; et où voyons-nous Noé donner le repos <sup>1</sup> ? Mais c'est à celui qui devait assurer le repos que le pouvoir de le donner est ici attribué. Il ne convient pas d'ailleurs à la nature de l'homme, et nous ne trouvons nulle part écrit, ni la réalité historique ne nous découvre que Noé ait rien fait de tout cela, mais l'Écriture tout simplement nous a fait connaître la plupart des faits propres à la vie de Noé <sup>2</sup> : son agrément auprès de Dieu, sa justice, l'ordre de construire l'arche, son entrée dans l'arche, l'envoi du corbeau, le retour et le deuxième envoi de la colombe, sa sortie de l'arche, la plantation de la vigne, l'ivresse qu'il tire de ses fruits et sa nudité, la dérision de Cham, la conduite de Sem et de Japhet qui le couvrent, la malediction portée contre l'un, l'ordonnance et le genre de la bénédiction donnée aux deux autres. Ces faits doivent être compris tels qu'ils ont été accomplis par lui.

XIII. Mais ces événements contiennent une grande figure du Noé à venir et nous allons examiner chaque chose à sa place, d'autant plus qu'il faut comparer entre eux événements et personnes. Nous comparerons à Noé Notre Seigneur,

bien marquée : la prophétie de Lamech concerne le Christ et non pas Noé. C'est déjà la méthode employée par l'apôtre Pierre dans son discours aux Juifs (*Act.* II, 29 sqq.). Voir aussi *Hebr.* IV, 4-10 ; *Ps.-Barnabé*, XV, 8.

Gen., V,  
28-29

Gen., VI,  
8, sqq  
VIII, 6, 8-  
10, 18.

Gen., IX,  
20 sqq.

13. Sed magnum in his futuri sacramentum continetur ac de singulis suo loco tractabimus, tum cum oporteat sibi inuicem res personasque conferre. Erit ergo huic Noe Dominus noster, qui *uerbum caro factum est*, comparatus, qui et ait in euangeliis : *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego uos reficiam. Tollite iugum meum super uos et discite, quia mitis sum et humilis corde, et inuenietis requiem animabus uestris. Iugum enim meum suauis est et onus meum leue est.* Facit ergo requiescere et animabus requiem impertit et ob imminens iudicium in doctrinæ et ecclesiæ suæ arcam filios et genitos et nuncupatos recondit et Spiritum Sanctum tribuit et moritur et inridetur et resurgit et humano generi recte perperamue gestorum poenam sanctificationemque constituit. Et in eo quidem, cum arcam ingredi aut egredi ex ea Noe iubetur, ratio ecclesiæ sanctificationis est contuenda. Scriptum enim est : *introibis autem in arcam tu et filii*

1. Cf. ORIGÈNE, in *Gen. Hom.* II, 3 : « Si uero respicias ad Dominum nostrum Jesum Christum... cum dicit : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam uos, et inuenietis requiem animabus uestris », inuenies hunc esse qui uere requiem dedit hominibus et liberavit terram de maledicto, quo maledixit ei Dominus Deus. »

2. Cf. ORIGÈNE, in *Gen. Hom.* II, 5 : « Spiritus ergo Noe Christus in arca sua in qua humanum genus de interitu liberat, id est in Ecclesia sua... » Ici la tradition occidentale se joint étroitement à la tradition orientale comme nous le prouve la correspondance de saint Cyrille. Cf. *Ep.* LXIX, 2 : « Quod et Petrus ostendens unam ecclesiam esse... posuit et dixit : « In arca Noe pauci, id est octo anime hominum saluæ factæ sunt per aquam, quod et uos similiter saluos faciet baptisma », probans et contestans unam arcam Noe typum fuisse unius ecclesiæ. » Et d'Orient Firmilien lui fait fidèlement écho, cf. *Inter ep. Cyp.* LXXV, 15 : « Cum uero et arca Noe nihil aliud fuerit quam sacramentum ecclesiæ Christi... »

3. Cf. ORIGÈNE, in *Gen.* P. G. XII, 106 B : « Quoniam homines ingressos in arcam mundos a copula uolebat permanere, sic eos introducit, in ingressu præcipiens quam seruare debeant in arca uivendi rationem. Neque enim conueniens erat ut, cum reliqui similes periissent, hi cubilibus et liberis procreandis operam darent. At cum calamitas transit et opus fuit terram hominibus repleri, eos, prout connubio iuncti erant, educit. »

4. Le manuscrit A présente ici une lacune : dans le passage qui nous

qui « de Verbe s'est fait chair », et qui a dit dans l'Évangile : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et qui êtes accablés et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous et faites-vous mes disciples, parce que je suis doux et humble de cœur, vous trouverez le repos pour vos âmes. Mon joug, en effet, est doux et mon fardeau léger. » C'est donc Lui qui fait reposer et c'est Lui qui procure le repos aux âmes<sup>1</sup> ; à cause du jugement tout proche, Il abrite dans l'arche de sa doctrine et de son Église<sup>2</sup> ses fils, ceux qui le sont par la naissance et ceux qui le sont par le nom ; Il leur donne l'Esprit-Saint, Il meurt, on se moque de Lui, Il ressuscite, et Il institue pour le genre humain le châtiment et la sanctification des actes justes ou pervers. Et dans les ordres que Noé reçoit d'entrer dans l'arche ou d'en sortir, il faut considérer la figure de la sanctification de l'Église. Il est écrit, en effet : « Tu entreras dans l'arche toi et tes fils et ta femme et les femmes de tes fils. » Et la seconde fois : « Le Seigneur Dieu dit à Noé : Sors de l'arche toi et ta femme et tes fils et les femmes de tes fils. » A l'entrée dans l'arche, chaque sexe est groupé à part, les hommes avec les hommes, les femmes avec les femmes ; c'est évidemment le signe que ceux qui veulent entrer dans l'Église doivent pratiquer la continence<sup>3</sup>, chacun devant recevoir par la suite la faculté de se marier<sup>4</sup>...

Jo., I, 14,

Matth.

XI, 28-30.

Gen., VI,

18.

Gen., VIII,

16.

manque, saint Hilaire donnait sans doute l'interprétation typique de la mission du corbeau et de la première mission de la colombe. On lit encore les mots : « cum ter est emissa ». Toutefois, nous pouvons partiellement restituer cette interprétation grâce à un autre texte de saint Hilaire, in *Psal.* CXLVI, 12, qui nous paraît d'ailleurs présenter une allusion directe à notre *tractatus* : « Coruum in formam peccatoris constitutum esse tum, cum ex arca emissus non rediit, meminimus. Cum enim consistendi nusquam locus esset aquis in uniuersa diffusis, ipse, columba postea non reperta requie reuertente, non rediit. Cum enim illic arca ecclesiæ formam habuerit, is qui ecclesiam, cum nunquam alibi posset consistere, derelinquit, peccatoris in eo exemplum est constitutum, qui cum nullam aliam præterquam ecclesiæ requiem habeat in seculo uult tamen in inanibus sæculi demorari. » Le mot « meminimus » par lequel Hilaire introduit son interprétation semble impliquer un renvoi à une interprétation récente du même passage de l'Écriture. Il est assez vraisemblable dans ces conditions de supposer qu'il s'agit des *Tractatus Mysteriorum*.

tui et uxor tua et uxores filiorum tuorum ; et rursum Dixit Dominus Deus ad Noe dicens : Exi de arca tu et uxor tua et filii tui et uxores filiorum tuorum. Sexum arcam ingredientium inuicem sociat, uirorum ad uirum, mulierum ad feminam, continentes scilicet ecclesiam introituros oportere esse significans, sui postea unumquemque coniugii copiam recepturum ..... cum ter est emissa.

14. Et sequens quidem emissio non incertum est quid præfiguret. Cum oliuæ namque fructuosis foliis reuertitur, non iam manu recipienda, sed reuolans. Impletum autem istud est, cum accepto Sancto Spiritu septuaginta discipuli ad prædicandum euangelium emissi cum gloria subditorum sibi immundorum spirituum reuertuntur, fructum misericordiæ Dei, qui significatus in oliua est, Sancto Spiritu reportante, et cum<sup>1</sup> discedentibus his postea a Domino nullam etiam requiem esset habiturus. Cum fructu tamen ad Noe columba reuolauit significans per id in reditu secundo et subiectis dæmoniis Sancti Spiritus fructum et discedentibus a Domino discipulis consistendi adhuc re(quiem nullam)<sup>2</sup>. Tertia uero emissio atque euolatio habitationem ejus, quæ in credente est,

<sup>1</sup> quæ Lin cum Br. — 2 suppl. Lin.

1. Cf. in Matth. V, 2 : « Oleum enim fructum misericordiæ esse celestis et propheticus sermo est. »

2. Qu'entendait exactement saint Hilaire par cet abandon du Seigneur par les disciples sur lequel il revient plus nettement encore un peu plus loin (I, 37) en parlant ouvertement de l'infidélité des 70 disciples ? Faut-il voir là une allusion à l'abandon de Jésus par beaucoup de ses disciples après le discours sur le pain de vie (Joh. VI, 67) ? Ou bien s'agit-il de l'abandon des disciples au moment de la Passion (Mc. XIV, 27) auquel Justin, *Dial.* LIII, 5, et Irénée, *Praetic. Apost.* I, XXVI, font allusion ? Cette seconde hypothèse paraît peu vraisemblable, car dans la pensée de saint Hilaire (et ceci est particulièrement net au chapitre 37 du livre I) l'infidélité des 70 disciples

Deuxième  
et troisième  
mission de la  
colombe.

XIV. Ce que préfigure le second envoi est bien clair. La colombe revient portant un rameau d'olivier couvert de feuilles ; il ne faut plus la prendre avec la main, elle revient en volant. Cela fut accompli lorsque les soixante-dix disciples envoyés en mission pour prêcher l'Évangile, après avoir reçu le Saint-Esprit, reviennent en portant la gloire de s'être soumis les esprits impurs, — car le Saint-Esprit rapportait les fruits de la miséricorde divine, dont l'olivier est la figure<sup>1</sup>, — et lorsque l'abandon postérieur du Seigneur par les disciples l'empêcha de trouver dès ce moment un lieu de repos. La colombe revint à Noé avec des fruits pour figurer dans ce second retour les fruits rapportés par l'Esprit-Saint dans la soumission des démons et l'impossibilité où le mettait l'abandon du Seigneur par les disciples de trouver dès lors un lieu de repos<sup>2</sup>. Le troisième envoi préfigure son habitation chez le croyant, car une fois envoyé, le Saint-Esprit demeure éternellement dans l'âme des fidèles.

L'ivresse de  
Noé type de  
la Passion  
du Christ.

XV. L'ivresse que tira Noé du fruit de la vigne qu'il avait plantée est le type de la Passion. « Le Seigneur, en effet, a apporté la vigne d'Égypte et l'a plantée. » Et encore : « La vigne du Seigneur des armées, c'est la maison d'Israël. » Car sa Passion fut causée par les œuvres de son peuple qu'il avait

s'oppose à la fidélité des douze Apôtres. Cette opposition s'expliquerait mal s'il s'agissait de l'abandon de Jésus par ses disciples au moment de la Passion, puisque les Apôtres eux-mêmes l'abandonnèrent alors ; tandis qu'après le discours sur le pain de vie, saint Jean souligne fortement l'opposition que saint Hilaire reprend à son compte. Dans tous les cas, le sens est bien clair : comme la colombe de l'arche, lors de sa seconde mission, trouva du fruit, mais ne trouva pas où se poser parce que les eaux étaient encore sur la terre, de même dans la mission des 70 disciples l'Esprit Saint rapporta le fruit de la soumission des démons, mais ne put se reposer sur eux à cause de leur future infidélité.

præformat Spiritu Sancto emisso in æternum (in)<sup>1</sup> fidelium animis permanente.

15. Iam<sup>2</sup> uero de fructu plantatæ uinæ ebrietas passionis est species. Vineam enim ex Egypto translulit et plantauit Dominus, et rursum : *Vinea Domini Sabaoth domus Israhel est*. Ex operibus enim translati et plantati populi sui passionis est causa. Quam Noe ebrietatem si forte quis non pertinere[se]<sup>3</sup> ad speciem dominicæ mortis existimabit, de consequentibus arguetur, cum<sup>4</sup> potatus in euangelis calix mortem passionis ostendat. Tres autem filii cum essent, nuditas patris ridetur ab uno et rursum contegitur a duobus ; sed cum duo unianimiter texerint, maledicto tertio in duobus tamen operis unius diuersa benedictio est. Sub his autem<sup>5</sup> tribus filiis uniuersitas hominum monstratur, id est sub lege uiuentium et sub gratia iustificatorum et gentium. Ex quibus gentes mortem Domini<sup>6</sup> et nudum Dei corpus irridunt, in duobus autem contegentibus nuditatem lex et gratia continetur.

16. Quia<sup>7</sup> autem Iaphet in domibus Sem collocatur, figuram gentium ostendit, quæ ad fidem inducuntur ; Sem uero Israhelitici populi personam gerit

1 add. Lin. — 2 Iam... Israhel est traditur etiam in B. — 3 del. Gam. — 4 cum Lin quamquam A. — 5 sub his autem... mortem traditur etiam in B. — 6 Domini... continetur habetur tantum in B. — 7 quia autem... populos signat (§ 19 *in fine*) traditur tantum in B.

transporté et planté<sup>1</sup>. Si par hasard quelqu'un juge que l'ivresse de Noé n'a pas de rapport avec le type de la mort du Seigneur, il sera convaincu par les événements qui viendront puisque dans l'Évangile le calice bu par le Seigneur montre quelle mort il devait souffrir. Or, sur les trois fils, l'un se moque de la nudité de son père, les deux autres la couvrent ; mais bien que tous deux l'aient couverte d'un même accord, après la malédiction du troisième, une bénédiction différente leur est accordée en récompense d'une même œuvre. Ces trois fils représentent l'ensemble du genre humain : ceux qui vivent sous la Loi, ceux qui sont justifiés par la Grâce, et les païens. Parmi eux, les païens se moquent de la mort du Seigneur et du corps nu de Dieu ; tandis que les deux autres qui couvrent cette nudité figurent la Loi et la Grâce<sup>2</sup>.

XVI. Le séjour de Japhet dans les demeures de Sem est la figure des nations qui ont été introduites à la Foi ; Sem tient le rôle du peuple d'Israël<sup>3</sup>...

1. Cf. in *Matth.* XXII, 1 : «... patrem Deum... qui populum Israel in prouentibus optimorum fructuum plantauerit... »

2. Cf. *Cyp.*, *Ep.* LXIII, 3 : « Inuenimus et in Genesi circa sacramentum Noe hoc idem præcurrisset et figuram dominicæ passionis illic extitisse quod uinum bibit, quod inebriatus est, quod in domo sua nudatus est, ... quod nuditas illa patris a medio filio denotata est, sed et foras nuntiata, a duobus uero maiore et minore contecta et cetera, quæ necesse non est exsequi, cum satis sit hoc solum complecti quod Noe typum futuræ ueritatis ostendens non aquam sed uinum biberit et sic imaginem dominicæ passionis expresserit. » Cf., de même, *Aug.*, *contra Faust.* XII, 23 : « Jam uero illud quod de uinea, quam plantauit, inebriatus Noe nudatus est in domo sua, cui non appareat Christus passus in gente sua ? Tunc enim nudata est mortalitas carnis ejus, Judæis scandalum, Gentibus stultitia, ipsis autem uocatis Judæis et Gentibus, tanquam Sem et Japheth, Dei uirtus et Dei sapientia ... Proinde in duobus filiis, maximo et minimo, duo populi figurati. »

3. Malgré la lacune que présente ici encore notre manuscrit, la pensée de saint Hilaire est bien claire : Japhet, figure des Gentils, habite sur les territoires de Sem, figure du peuple juif, comme les Gentils qui se convertissent ont part aux réalités spirituelles que Dieu avait d'abord réservées aux Juifs. Voir JUSTIN, *Dial.* CXXXIX, 3.

*Matth.*,  
XX, 22.  
*Gen.*, IX,  
22-27.

*Gen.*, IX,  
27.

## DE ABRAHAM

17.....  
Sarra etiam ecclesiam signat, Agar synagogam.....  
Semen<sup>1</sup> autem uocatum in Ysaac Christum esse  
monstrat; in quo etiam præfiguratio passionis est  
edita, cum a patre ad hostiam uocatur, cum ligna<sup>2</sup>  
sacrificii suscipit, cum ad consummationem hostiæ  
aries assistit.....

18. In littera Abræ addita unus est numerus, in ea,  
quæ Sarræ accedit, centum habentur et saluator  
*relictis nonaginta nouem in montibus abiit unam,*  
*quæ errauerat, quærere.* Ergo unus numerus in lit-  
tera Abræ additur. Unus est enim Dominus Iesus

1 semen *Wilmart (Rev. bened. XXVII 14) Sem B.* — 2 ligna *Wilmart*  
*lingua B.*

1. Cf. *Tract. Orig.* III, p. 24 : Sarra enim libera et nobilis typum habebat  
ecclesie... Agar ergo, ancilla Sarrae, typum synagogæ perspicue portabat. \*

2. Le sacrifice d'Isaac était sans doute une des figures les plus claires  
de l'Ancien Testament et la tradition est universelle à y reconnaître une pré-  
figure de la Passion. Voici quelques témoins particulièrement représentatifs  
de cette tradition tant en Occident qu'en Orient. TERTULL., *adv. Jud.* X :  
« Itaque in primis Isaac cum a patre hostia duceretur et lignum ipsi sibi  
portaret, Christi exitum jam tunc endotabat in victimam concessi a Patre,  
lignum passionis suæ bajulantis. » *adv. Marc.* III, 18, cf. *de Pat.* VI ;  
Cyp., *de bono pat.* 10 : « Isaac ad hostiæ dominicæ similitudinem præfigura-  
tus. » Cf. *De Pascha Comp.* 10 ; ORIG., *in Gen. Hom.* VIII, 6 : « Quod ipse sibi  
ligna ad holocaustum portat Isaac, illa figura est quod et Christus ipse sibi  
bajulavit crucem. » Cf. *in Gen.*, P.G. XII, p. 113. Voir enfin AUG., *contra*  
*Faust.* XII, 25 : « Quis alius in Isaac lignum sibi portabat ad victimam,  
nisi qui crucem sibi ad passionem portabat ? »

3. Le texte que nous a conservé Pierre Diacre (cf. *Intr.*, p. 63) est  
trop bref pour nous permettre de déterminer avec certitude quelle place saint  
Hilaire attribua au bélier dans la figure du sacrifice d'Abraham. La tradi-  
tion est en effet beaucoup moins unanime sur ce point. Tertullien pensait  
que le bélier signifiait la préfigure même et qu'Isaac n'était pas immolé  
personnellement pour marquer que le sacrifice ici figuré ne serait réalisé  
que par le Christ. Cf. *adv. Jud.* XIII : « Sed quoniam hæc fuerant sacra-

## ABRAHAM

XVII. Sarra est le type de l'Église, Agar de la Gal., IV,  
synagogue<sup>1</sup>..... 245 sqq.

.....  
or, il montre que la descendance appelée en Isaac Gal., III,  
est le Christ ; en lui aussi nous est offerte une préfigure 16 sqq.  
de la Passion<sup>2</sup>, lorsqu'il est appelé par son père au Gen.,  
sacrifice, lorsqu'il porte le bois du sacrifice, lors- XXI, 12.  
qu'un bélier se présente pour la consommation du  
sacrifice<sup>3</sup>.....

XVIII. La lettre ajoutée au Gen. XVII,  
nom d'Abram représente le chiffre 5, 15.  
Les noms  
d'Abraham  
et de Sarra.  
un<sup>4</sup>, celle ajoutée au nom de Sara<sup>5</sup>  
le chiffre cent. Et le Sauveur,

« laissant les quatre vingt-dix-neuf Matth.,  
autres brebis dans les montagnes, s'en alla chercher XVIIII, 12.  
celle qui s'était égarée ». Ainsi donc, le chiffre un est  
ajouté dans la lettre au nom d'Abram. Il n'y a en

menta, que temporibus Christi perficienda servabantur, et Isaac cum ligno  
reservatus est ariete oblato in vepe cornibus hærente. » Origène au contraire  
voyait dans la substitution du bélier à Abraham la figure des deux natures  
unies dans le Christ, Isaac étant la figure de la nature divine, le bélier celle  
de la nature humaine. Cf. *in Gen. Hom.* VIII, 9 : « Diximus, puto, in supe-  
rioribus quod Isaac formam gereret Christi, sed et aries hic nihilominus for-  
mam Christi gerere videtur. Sed quomodo Christo uterque conveniat, et  
Isaac qui non est jugulatus, et aries qui jugulatus est, opere pretium est  
noscere. Christus verbum Dei est, sed « verbum caro factum est ». Unum  
igitur in Christo de superioribus est, alterum ex humana natura et virginali  
utero susceptum. Patitur ergo Christus, sed in carne ; et pertulit mortem,  
sed caro, cujus hic aries forma est... Verbum vero in incorruptione permansit,  
quod est secundum spiritum Christus, cujus imago est Isaac. » Cf. aussi,  
*in Lev. Hom.* III, 8 : « Jam superius diximus quod omnis hostia typum ferat  
et imaginem Christi, multo magis aries, qui et pro Isaac quondam a Deo sub-  
stitutus est immolandus. » Il est regrettable que la lacune du manuscrit A ne  
nous permette pas de situer Hilaire par rapport à ces deux courants.

4. Entendons la lettre A. Cf. PHILON, *de Mut. Nom.* 8 ; JUSTIN, *Dial.*  
CXIII, 2.

5. C'est-à-dire R.

Christus, natus ex uirgine, et ab illo uno omnia crimina credentium mundata sunt. Et quod per se explendum erat in Abraam præfiguratur; ille per adiectionem unius pater gentium nuncupatur, ipse per assumptionem unius pater et redemptor gentium constituitur reddita Sarrae, id est ecclesiae primitivae caelestis Ierusalem, centesima oue.....

## (DE YSAHAC)

19. Rebecca duplicem habet figuram coniugii et partus et in coniugio ecclesiae typum præfert: camelos, id est gentes Christo subditas, potat; fidei auditum per inanes docet; armillas manuum ostendit boni operis ornatus; de nuptiis interrogata consociandorum Christo more respondet<sup>1</sup>, ut ad uisum perueniat; de domo patris egreditur ostendens, quia, nisi renuntiauerit quis uitiis et concupiscentiis, Christi seruus esse non poterit; duas gentes duos populos signat.....

<sup>1</sup> respondit B (Wilmarf).

1. Autrement dit, le changement de nom d'Abram et de Sara indique en figure que la plénitude de la perfection, figurée par le chiffre 100, doit s'accomplir dans l'Église par le seul Jésus-Christ qui, par son Incarnation rédempt-

effet qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ, né de la Vierge, et par Lui seul tous les péchés des croyants sont effacés. Ainsi, Il préfigure en Abraham ce qu'Il devait Lui-même accomplir: celui-ci, par l'addition du chiffre un, est proclamé père des nations; Lui, en assumant l'unité, est fait père et Rédempteur des nations parce qu'Il a rendu la centième brebis à Sarra, c'est-à-dire à l'Église, prémices de la Jérusalem céleste<sup>1</sup>.....

Gen., XVII, 4-5.  
Heb., XI: 23 et 22.

## ISAAC

## XIX.....

Rébecca figure de l'Église.

Rébecca a une double figure, celle du mariage et celle de l'enfantement, et dans celle du mariage, elle porte le type de l'Église; elle donne à boire aux chameaux, c'est-à-dire aux nations soumises au Christ; par ses boucles d'oreilles elle enseigne l'audition de la Foi<sup>2</sup>; dans les bracelets de ses bras, elle montre la parure des bonnes œuvres; interrogée sur son mariage, elle répond à la manière de ceux qui doivent être unis au Christ pour arriver à la vision; elle sort de la maison de son père pour montrer que, si on ne renonce pas à ses vices et à ses concupiscentes, on ne pourra être esclave du Christ. De deux nations elle fait le signe de deux peuples<sup>3</sup>.

Luc, XIV, 33.  
Gen., XXV, 23.

trice, a réintégré l'humanité à l'assemblée des bienheureux. Cf. in *Matth.* XVIII, 6. Voir *Intr.*, p. 49-50.

2. Cf. *Orig.*, in *Gen. Hom.* X, 4: « Vult enim (Rebecca) aurea in auribus suscipere verba et aureos actus in manibus habere. »

3. Saint Hilaire paraît suivre ici l'interprétation traditionnelle. Voir aussi *TERRULL.*, *adv. Jud.* I: « Duos etenim populos et duas gentes processuras ex unius feminae utero Deus destinavit nec discrevit gratiam in nominis appellatione, sed in partus editione. » Saint Cyprien (*Test.* I, 19) cite *Gen.* XXV, 23 sous le titre suivant: « Quod duo populi prædicti sint, major et minor, id est vetus iudeorum et novus, qui esset ex nobis futurus. » De même encore Irénée commente ainsi la même citation, *contra Haer.* IV, XXI, 2: « Ex quibus manifestum est non solum prophetationes patriarcharum, sed etiam partus Rebecca prophetiam fuisse duorum populorum. »

## (DE JACOB)

20. ....  
 proprietatem nominis huius scriptura interpretante.  
 Et dixit Esau ad Jacob : *Da mihi gustare de coctura*<sup>1</sup>  
*hac, quia deficio. Propter hoc appellatum est nomen*  
*eius Edom.* Primitiua deinde sua ob cibum uendit  
 dicens : *Ecce ego morior, et quo mihi hos primatus ?*  
 In primatibus autem hæc apud ueteres erat digni-  
 tas ut domus paternæ hereditatem primogenitus  
 optineret fratribus, qui deinceps essent, ei subdi-  
 tis. Ergo cum in corpore uiuentibus primitiuorum  
 dignitas de uita sit, quam sub præfiguratione populi  
 infidelis Esau ob carnalia desideria uendebat, non  
 utique de præsentis primitiuorum honore desperat  
 dicens : *Ecce ego morior, et quo mihi hos primatus ?* —  
 nam ante mortem primatus ille, qui hominum est,  
 percipiebatur —, sed quia, formam populi in se gerens,  
 primitius ipse per legem — prior enim hic populus in  
 Dei hereditatem fuerat electus — de spe resurrec-  
 tionis et gloriæ Dei excidit, desideriis corporis occu-  
 patus suum honorem desperasse se proferebat, quem  
 primogenitum conuenerat sperare post mortem.

<sup>1</sup> Noli add. rufa cum Eng. propter sequens nomen Edom ; uide n. 1 p. 111.

1. L'interprétation traditionnelle du nom d'Edom est « rouge » d'après l'hébreu. Un autre texte de saint Hilaire nous permet d'établir qu'il ne suivait pas cette interprétation, cf. in *Psal.* LIX, 13 : « Esau defectio est et Edom secundum Genesim deficiens est ». I.e. « propter hoc » de la citation scripturaire explique donc dans la pensée d'Hilaire le « quia deficio ». Aussi ne faut-il pas écrire avec le P. Feder (p. 18, 4) suivant Eng. « de coctura (rofa) hac ». Il est inutile d'ajouter « rufa » puisque ce n'est pas à ce mot que se rattache l'explication du nom d'Edom. Il est probable que le mot (rofa) ou « ruben » ne se lisait pas dans la version biblique qu'utilisait saint Hilaire. Il faut d'ailleurs remarquer que l'interprétation d'Edom par

## JACOB

## XX.

Le droit  
 d'aïnesse d'Ésaü  
 préfigure de  
 l'élection  
 d'Israël.

(pour Ésaü, il est facile de com-  
 prendre) le sens propre de son  
 nom, puisque l'Écriture elle-même  
 l'interprète. « Ésaü dit à Jacob : Gen.,  
 Fais-moi goûter de cette nourri-  
 ture que tu prépares, car je défaille. A cause de cela  
 on l'appela Edom<sup>1</sup>. » Après cela, il vendit son droit  
 d'aïnesse pour de la nourriture, disant : « Voici que  
 je meurs, et à quoi me sert mon droit d'aïnesse ? » Gen.,  
 Chez les anciens, le droit d'aïnesse comportait cette  
 dignité que l'aîné obtint l'héritage de la maison  
 de son père, tandis que ses frères plus jeunes lui  
 étaient soumis. Ainsi donc, puisque, pour ceux  
 qui vivent dans un corps, la dignité du droit d'aïnesse  
 que, sous la préfigure du peuple infidèle, Ésaü  
 vendait à cause des désirs de sa chair, s'applique  
 à cette vie, ce n'est pas des honneurs immédiats  
 du droit d'aïnesse qu'il désespère lorsqu'il dit :  
 « Voici que je meurs, et à quoi me sert mon droit  
 d'aïnesse ? », car avant sa mort ce droit d'aïnesse,  
 qui est des hommes, lui restait acquis ; mais il déses-  
 père parce que, aîné lui-même par la loi, il portait  
 en lui le type d'un peuple. Ce peuple, en effet, avait  
 été élu le premier pour l'héritage de Dieu, mais il  
 déchet de l'espoir de la résurrection et de la Gloire  
 de Dieu, en proie aux désirs du corps, il proclama  
 qu'il désespérait de l'honneur qu'en qualité d'aîné il  
 lui convenait d'espérer après la mort.

« defectio » ou « deficiens » s'accorde très étroitement avec l'exégèse que saint Hilaire propose du passage, Ésaü étant la figure de la défection ou de la désespérance d'Israël. Bien qu'exceptionnelle, cette interprétation n'est pas unique et on trouve ailleurs le nom d'Edom interprété par ἐκλείπων. Cf. WUTZ, *Onom. Sacr.*, pp. 103, 118, 634 et (*Onom. arm.*), p. 885.

Il est très remarquable que cette interprétation ne se trouve que chez Hilaire et dans les mss du texte biblique connus sous le nom de Vatic. grecs.

21. Desperante itaque Esau de primitiis suis cetera et secundum facti fidem et secundum præfigurationis uirtutem geruntur. Ysahac itaque cum esset hebetibus oculis, secundum consuetudinem monet Esau, uti sibi ex uenatione cibum præparet et ante tempus suæ mortis benedicatur ab eo. Idque Rebecca cum comperisset, Iacob adhortatur, escas patri de hædis duobus citus præparet et Esau stola induatur; manus eius, quia leuis<sup>1</sup> sit, atque ceruicem illigatis sibi hædorum pellibus mentiatur. Quibus gestis benedictionem, quæ Esau erat parata, præripuit. Dehinc benedicatur talibus uerbis: *Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, quem benedixit Dominus. Et det tibi Dominus a rore cæli, desusum et ab ubertate terræ abundantiam frumenti et uini. Et seruiant tibi gentes et adorabunt te principes et esto dominus fratris tui et adorabunt te filii patris tui; et qui maledixerit te, maledictus erit, et qui benedixerit te, benedictus erit.*

22. Geritur quidem res secundum præsentem in Esau et Iacob effectum, sed spiritualis præformatio ordinem suum optinet. Vendiderat per desideria corporis primatus suos senior futurorum honorem ob luxum præsentium desperans eosque contra iacturam præsentium iunior cœmit. Numquid non corporaliter gestis spiritualiter gerenda succedunt? Qui infideles sunt, omne bonum in uoluptate positum existimant et anterior populus honorem resurrectionis per desideria carnis amisit; credentes autem renuntiant præsentibus gaudiis omnem in futurorum spem suam locantes et ob eam animo et corpore continentes præripiunt destinata seniori. Nam Iacob Esau stola induitur, quæ pro immortalitatis ueste

<sup>1</sup> leuis Eng lenis A.

**Bénédition  
de Jacob.**

XXI. Esau désespérant de son droit d'aînesse, le reste des événements est conforme à la réalité historique et à la puissance de la préfigure<sup>1</sup>. Isaac avait la vue faible; il avertit Esau selon la coutume de lui préparer un plat des produits de sa chasse et de venir recevoir sa bénédiction avant sa mort. Rébecca l'ayant appris exhorte Jacob à préparer promptement à son père un plat avec deux chevreaux et à revêtir la robe d'Esau; parce qu'elles sont lisses, elle donne à ses mains et sa nuque en y liant la peau des chevreaux une apparence trompeuse. Par ce stratagème, il prévint la bénédiction qui avait été préparée à Esau. Voici les termes de la bénédiction: « L'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ fertile que le Seigneur a béni. Que le Seigneur te donne de la rosée du ciel et de la fécondité de la terre l'abondance du blé et du vin! que les nations soient tes esclaves! Les princes t'adoreront et tu règneras sur ton frère et les fils de ton père t'adoreront; celui qui te maudira sera maudit, et celui qui te bénira sera béni. »

Gen.,  
XXVII,  
1-26

Gen.,  
XXVII,  
27-29.

XXII. L'événement comporte **Sens spirituel.** ses effets présents pour Esau et pour Jacob, mais la préfigure spirituelle garde sa place. Poussé par les désirs du corps, l'aîné avait vendu son droit d'aînesse, car il désespérait des honneurs de son droit d'aînesse futur, à cause de sa cupidité des biens présents, tandis que le cadet l'acheta au prix d'un renoncement aux biens présents. Les événements spirituels de l'ordre futur ne succèdent-ils pas à ceux qui se sont passés corporellement? Les infidèles pensent que le bien suprême réside dans le plaisir et le premier peuple perdit

<sup>1</sup> Comme à l'ordinaire, saint Hilaire s'attache au sens historique en même temps qu'au sens typique. Historiquement, l'abandon de son droit d'aînesse par Esau s'accorde à l'abandon de la bénédiction qui revenait de droit à l'aîné; typiquement, cet abandon préfigure la substitution des Gentils à Israël.

19. Hilaire de Poitiers.

commemorari solet etiam in euangelio, ubi stolam primam iunior frater et idem accepti patrimonii decoctor accepit. Et quia ex peccatis esset in nitorem innocentiae transferendus, ideo Iacob hædorum pelibus tegitur, re quidem ipsa fratris speciem imitaturus. Sed quia ex peccatore esset dignitatem occupatæ benedictionis habiturus, in pellibus emortuarum pecudum formam peccatoris adsumit.

23. Ipsa autem benedictionis ratio uerforumque uirtus nihil illic secundum gesta præsentia intelligendum esse demonstrat. Benedicitur enim Iacob, ut de rore cæli et ubertate terræ abundet uino et tritico. Contra uero famem periclitatus est et ex Egypto frumenta emit. In seruitutem ei gentes subiciuntur; quin potius in ius Pharaonis ipse cum omni sua familia se dedit. Adorandus a principibus dicitur, sed magis dominante Laban seruitutem multi temporis pertulit. Dominus fratri suo constituitur; at quid fratrem suum tanquam dominum adorauit? Ergo quia scriptura mendacium <sup>1</sup> non periclitatur, licet in Iacob hæc dicta sint, in populum tamen, quem præ-

<sup>1</sup> mendacium *Lin mendacio A Fed; cf supra même page ligne 13.*

1. Cf. in *Psal.* CXVIII, Zade 7: « Sed hic justificationum Dei non obliuiscitur, hic reprobato populo seniore iunior in hæreditatem familie eligitur. Emit enim Iacob primogenita Esau quæ sibi ille tanquam moriturus inutilia existimauit. Scit has populus iunior natiuitatis suæ primitias æternas nec morte intercepti posse. Has igitur non obliuiscitur, quas senior et desperavit et vendidit. »

2. Cf. *Outc., in Lev. Hom.* XVI, 3: « Putasne tale frumentum in benedictione dabat Isaac filio suo Iacob quale habent et peccatores homines et quali abundat etiam impius Pharaon? »

3. Cf. *Tract. Orig., V*, p. 55: « Quod exinde dinoscitur non in presenti, sed in futuro sæculo Iacob a patre benedictum, quia non solum in hoc sæculo abundantiam frumenti et uini et olei Iacob non habuit, uerum et præ nimia fame in Aegypto confugit. Sed et non solum dominus fratris sui non fuit, uerum et fugit ante faciem ejus et munera ei postmodum obtulit timore ejus et tremore correptus. »

l'honneur de la résurrection par l'effet des désirs de la chair; les croyants, au contraire, renoncent aux joies présentes, et placent toute leur espérance dans les joies de la vie future; en pratiquant à cause de cette espérance la continence du cœur et du corps, ils préviennent les biens destinés à l'aîné <sup>1</sup>. Jacob, en effet, revêt la robe d'Ésau qui, selon l'exégèse ordinaire, représente le vêtement de l'immortalité même dans l'Évangile, où le frère cadet, lui qui a dilapidé le patrimoine paternel qu'on lui avait donné, a reçu la robe de l'aîné. Et parce qu'il devait passer du péché à l'éclat de l'innocence, Jacob se revêt de la peau des chevreux, voulant imiter réellement l'extérieur de son frère. Mais parce que, de pécheur qu'il était, il devait recevoir la dignité de la bénédiction dont il s'emparait, il prend la figure du pécheur sous la peau de bêtes mortes.

Luc XV.  
12-22.

**La préfigure  
du peuple  
chrétien.**

XXIII. La manière dont est donnée la bénédiction et la force des termes montrent qu'il n'y a rien à comprendre ici d'après les événements présentement racontés. La bénédiction promet en effet à Jacob que de la rosée du ciel et de la fécondité de la terre lui viendront en abondance le vin et le blé <sup>2</sup>. Mais au contraire, il souffrit de la faim et acheta du blé en Égypte. Les nations lui sont soumises en esclavage: c'est lui, bien plutôt, qui avec toute sa maison se livra au pouvoir de Pharaon. Il est dit que les princes doivent l'adorer; mais sous la domination de Laban, il subit un long esclavage. Il reçoit la domination sur son frère; pour-quoi donc rendit-il à son frère les honneurs dus à un maître <sup>3</sup>? Puisque l'Écriture ne peut risquer de mentir, bien que ces paroles aient été adressées à Jacob, leur signification et leur accomplissement concernent pourtant le peuple qu'il préfigurait <sup>4</sup>. Toutes

Gen.,  
XLII, 1.

Gen.,  
XLVII.

Gen.,  
XXIX,  
20.

Gen.,  
XXXIII,  
3.

4. Cf. *TERTULL., adv. Marc.* III, 24: « ... Jacob, qui quidem posterioris et prælatioris populi figura est, id est nostri. » Cf. *adv. Jud.* III.

formabat, et significantur et aguntur. Hæc enim omnia secundum prophetica et euangelica promissa fidelibus reseruantur, quippe mundum et angelos iudicaturis et in regni cælestis consortium destinatis.

24. Denique ipsud illud benedictionis exordium non res præsentis sed futuras perfectasque complectitur. Ait enim : *Ecce odor filii mei tamquam odor agri pleni, quem benedixit Deus.* Odor spiritus est præscientia, ager plenus perfectio fructuum est. Et ager, sicut euangelia docent, pro sæculo nuncupatur ; benedictum autem sæculum non utique, quod dissoluetur et non erit, sed quod æternum et perfectis fructibus plenum est, significari existimandum est. Ergo cum idem sit odor Iacob, qui agri pleni est, odor autem secundum naturam rerum præscientia sit spiritus, cum, quid unaquæque res sit, ex oratione sentitur, hanc odorari se, id est præscire spiritu, benedictionem populi iunioris Ysahac significat atque æterni sæculi futuram utroque illo, id est et sæculo et qui eo sit usus, æterno.

25. Atque ut abundantem Dei misericordiam in præformandis sub præsentibus futurorum effectibus cerneremus, omnia ita diligenter edita atque scripta sunt, ut et in rem gestam et in spem futuram unus atque idem historiae ordo concurreret. Benedicturus enim Ysahac Iacob pro Esau sollicitus est, ne quoquo genere fallatur ; Esau enim se Iacob esse dicebat. Cæcus ergo Ysahac cum esset, dicebat : *Accede ad me et pertentabo te, fili, si tu es filius meus Esau aut*

1. Nous retrouvons ici la même méthode que saint Hilaire a déjà appliquée à Noé. Cf. *supra*, p. 99 n. 2.

2. Cf. in *Psal.* CXXI, 12 : « Perfectos fructus dilectio pacis expectat et abundantem felicium proventuum copiam sperat. Quod idipsum benedictio in Iacob ad spem fidelium præformata significat ; benedictus enim ita est, »

ces choses, en effet, conformément aux promesses des prophètes et de l'Évangile, sont réservées aux fidèles, je veux dire à ceux qui jugeront le monde et les anges et qui sont destinés au partage du Royaume céleste <sup>1</sup>.

I Cor., VI,  
2.

II Petr., II,  
4.

XXIV. Enfin, le début même de la bénédiction ne concerne pas les événements présents, mais ceux qui seront accomplis dans le futur. Il dit en effet : « Voici que l'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ fertile que Dieu a béni. » L'odeur, c'est la prescience de l'esprit, le champ fertile, la maturité des fruits <sup>2</sup>. Or le champ, comme l'enseigne l'Évangile, désigne le monde ; il faut donc penser que nous avons là la figure d'un monde béni, non assurément de celui qui sera détruit et n'existera plus, mais de celui qui est éternel et fertile en fruits parfaits. Or, puisque l'odeur de Jacob est la même que celle d'un champ fertile et que, d'autre part, dans l'ordre naturel l'odeur représente la prescience de l'esprit, puisqu'on reconnaît à l'odeur la nature de chaque chose, Isaac signifie qu'il a reconnu à l'odeur, c'est-à-dire qu'il a su d'avance en esprit, que cette bénédiction s'adressait dans l'avenir au peuple cadet et au monde éternel, ce monde et ceux qui en jouiront étant également éternels.

Gen.,  
XXVII,  
27.

Matth.,  
XIII, 38.

XXV. Pour que nous apercevions l'abondante miséricorde de Dieu dans la préfigure des événements futurs sous les événements présents, tout a été raconté et écrit avec tant de soin qu'un seul et même enchaînement historique convient aux événements présents et à l'espérance

fratris benedictionibus occupatis : « Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, quem benedixit Deus. » Ager plenus et fertilis, reddens centesimum fructum, hinc æternis copiis abundabit. Et nunc quidem interim beatis fructibus abundamus, quos nobis in speciem fructuum æternorum ecclesie sacramentum et pacis unitas subministrat. » Cf. aussi ORIGÈNE, in *Gen. Hom.* 1, 3 : « Si jam facti sumus terra, si jam non sumus arida, afferamus fructus uberes et diversos Deo, ut et nos benedicamur a patre dicente : « Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, quem benedixit Dominus. »

non. Et quamquam ille esset et Esau[esset]<sup>1</sup> stola indutus et eius speciem pellium adsumptione mentitus, tamen non sine suspicione contractatus a cæco est. Ait enim, cum palparet eum : *Vox quidem uox Iacob, manus autem manus sunt Esau.* Ergo per hæc sollicitus in Esau Ysahac docetur affectus. Quo postea reuertente ex agro atque uenatu et se patri tanquam primogenitum, ut benedic-(at sibi)<sup>2</sup>, ingereute et præreptione benedictionis comperta Ysahac non commouetur ; quin potius in benedictionis ipsius confirmatione persistit dicens : *Si dominum illum feci tuum et omnes fratres eius feci illi seruos, frumento et uino confirmaui eum, tibi autem quid faciam fili ?* Quin potius fletu et lacrimis, ut se benediceret, deprecanti ita ait : *Ecce ab ubertate terræ erit habitatio tua et a rore cæli desusum et in gladio tuo uiues et fratri tuo seruias. Erit autem, cum deposueris iugum ipsius a collo tuo.*

26. Unde igitur hæc conuersio uoluntatis est ? Et cur dissentit a se hominis affectus, nisi quod sermo scripturæ et ad rerum efficientiam et ad spei expectationem temperatur ? Sollicitudinem interrogantis de affectu patrio habuit, demutationem benedictionis de spiritali scientia abnegauit. Illic rem naturæ egit, hic præformationis ordinem tenuit ; illic pater in primogeniti sanctificatione sollicitus est, hic in benedictione populi iunioris prophetæ spiritu perseuerat, et rem gestam historia loquitur et spem præfigurata suus ordo non deserit. Sed ne in eo quidem prophetica ratio cessauit ; quin peccator et prior populus benedictionem populi iunioris posset sperare, si cre-

<sup>1</sup> del. Lin. — <sup>2</sup> benedic... in gentem A ut benedicat in gentem Gam ut benedicatur ingereute Lin.

de ceux à venir. Sur le point, en effet, de bénir Jacob à la place d'Ésaü, Isaac s'inquiète d'être la dupe de quelque erreur ; car Jacob disait que c'était lui Ésaü. Comme Isaac était aveugle, il disait : « Approche-toi de moi, mon fils, et je te toucherai pour voir si tu es bien mon fils Ésaü ou non. » Bien que celui-ci ait revêtu la robe d'Ésaü et qu'il ait pris faussement l'apparence de ce dernier en se couvrant des peaux, son père aveugle le toucha pourtant avec méfiance. Il dit en effet après l'avoir touché : « La voix est la voix de Jacob, mais les mains sont les mains d'Ésaü. » Cet incident nous apprend que le cœur d'Isaac allait à Ésaü. Lorsqu'un peu plus tard ce dernier revient des champs et de la chasse et qu'il se présente à son père en qualité d'aîné pour recevoir sa bénédiction, Isaac ne manifeste aucune émotion, même en découvrant que sa bénédiction a été prévenue ; il confirme au contraire la bénédiction qu'il a donné à Jacob en disant : « Si j'en ai fait ton maître et que j'aie fait de ses frères ses esclaves, si je lui ai promis l'abondance du blé et du vin, que faire pour toi, mon fils ? » Bien plus, comme Ésaü, avec des gémissements et des larmes, le suppliait de le bénir, il lui dit : « Voici, tu ne jouiras pas de la fécondité de la terre et de la rosée du ciel, tu vivras des fruits de ton épée et tu seras l'esclave de ton frère. Mais un temps viendra où tu enlèveras son joug de ton cou. »

XXVI. D'où vient donc cette conversion de sa volonté ? Et pourquoi l'affection de cet homme se dément-elle, sinon parce que le langage de l'Écriture est accordé à la fois à l'accomplissement des événements présents et à l'attente de l'espérance ? La méfiance envers celui qui lui demandait sa bénédiction tenait à l'affection du père, le refus de changer la bénédiction à la connaissance de l'esprit. Là il accomplit une œuvre naturelle, ici il observa l'ordonnance de la préfigure ; là le père est préoccupé de la sanctification de son fils aîné, ici, poussé par l'esprit prophétique, il confirme la bénédiction du peuple cadet :

deret. Omnibus enim patet aditus ad salutem et iter uitæ non molestiis suis, quæ utique nullæ sunt, sed arbitrii nostri iure difficile est. Ad consequendam enim Dei misericordiam humanæ uoluntatis est mora, quod ex hoc ipso, qui<sup>1</sup> de Esau est, sermone fit cognitum. Benedici enim se poposcerat, sed pater spiritali motu instinctus, eum et sæculo reliquit et gladio permisit et seruituti fratris addixit. Sed ne hæc in perpetuum et sine reditu pænitiæ decreta existimarentur, benedictionem, quam postulabat, in id distulit, cum iugum eius dominaturi fratris deposuisset a collo suo. Sui ergo relinquitur iuris iugum deponere, quia unicuique ad fidem ius propriæ uoluntatis est liberum benedictione tum digno, cum se in fidei libertatem ex inreligiositatis seruitute transtulerit.

## DE MOYSE

27. Editio rerum in Moyse gestarum coeptæ quoque iam ab Adam præfigurationis ordinem tenuit. Et dignum hoc misericordia Dei, ut omnium patriarcharum suorum gesta in aliquantum perfectionem eorum, quæ in Domino nostro consummanda erant, imitarentur. Ea enim, quæ in uno illo et per unum illum expleta sunt, per species et tempora et generationes præformantur ex aliquo. Neque enim tot sæculorum imitatio consequi potuit id, quod in uno illo est ueritatis, sed famen nihil ita in singulis uel per singulos gestum est, ut non ea, quæ deinceps aut per eum aut in eo consummata sunt, prope ipsam gestorum præsentium imitationem loquerentur.

<sup>1</sup> qui Gam quia A Fed.

l'histoire raconte l'événement présent et son ordonnance laisse place à l'espérance préfigurée. Mais la démarche prophétique ne s'en tint pas là chez lui ; le peuple pécheur et aîné pouvait espérer sa part de la bénédiction du peuple cadet, s'il accédait à la Foi. La porte du salut est ouverte à tous, et ce ne sont pas ses propres difficultés, qui assurément n'existent pas, qui rendent pénible le chemin de la vie, mais l'usage de notre volonté. Car le retard à obtenir les effets de la miséricorde divine tient à la volonté humaine, ce que nous font comprendre les paroles adressées ici à Esau. Celui-ci, en effet, avait demandé à être béni. Mais son père, poussé par l'esprit, l'abandonna au monde, lui concéda le droit d'user de l'épée et l'attacha au service de son frère. Toutefois, pour que l'effet de ces décisions ne fût pas éternel et n'exclût pas tout repentir, il reporta l'effet de la bénédiction qu'il demandait au temps où il aurait enlevé de son cou le joug de son frère qui devait dominer sur lui. Il est laissé maître de déposer ce joug, car chacun dispose librement de sa propre volonté dans l'accès à la Foi : il sera digne de la bénédiction lorsqu'il aura passé de la servitude de l'impiété à la liberté de la Foi.

## MOÏSE

XXVII. L'histoire de Moïse observa l'ordonnance de la préfigure commencée depuis Adam. C'est une chose digne de la miséricorde de Dieu que l'histoire de tous ses patriarches ait imité en quelque mesure la perfection de ce qui devait s'accomplir en Notre Seigneur. Car ce qui s'est accompli par Lui seul et en Lui seul, les types, les époques et les générations en offrent une première ébauche. Et en effet si l'imitation de tant de siècles n'a pu égaler la vérité qui est en Lui seul, cependant tout a été accompli en eux ou par eux de telle manière que ce qui, par

28. Moyses etenim natus eo tempore, quo omnes masculini sexus editos Pharaon necari præceperat, per lignum aquæ innatans dux populo reseruatur. Odium et metus regis numquid non par atque idem tempore eo, quo Dominus noster secundum hominem est natus, exarsit in eundem nobis hominem, quem adsumpsit per sacramentum ligni atque aquæ in se ac sibi ad cælestem gloriam deputato<sup>1</sup> et (in) regem gentium constituto<sup>2</sup> ? Hunc deinde abluenda fluuio Pharaonis filia suscepit Moysen. Soror cum adesset, nutricem ex Hebreis optulit. Matrem deinde exhibuit, alendum illa suscepit et Pharaon filia retulit, quæ receptum adsumpsit in filium.

29. Iunge personas, compara effectus<sup>3</sup>, gesta inuenire, inuenies in præsentium imitatione consequentium ueritatem. Sub Moysi<sup>4</sup> enim sorore lex usque ad sacramentum ligni atque aquæ Christum prosecuta est. In Pharaonis uero filia gentium forma est, quæ, quamuis secundum historiæ fidem paruolum uiderit, tamen effectum ipso uirtutem prophetiæ retinuit. Lex enim ecclesiæ tamquam Pharaonis filia synagogam et nutriculam et matrem infantis exhibuit ac sic spiritalis ordo conseruatus in gestis est.

1 demutato A deputatum Gam Fed deputato Pit — 2 constitutum Gam Fed constituto A Pit in regem Pit — 3 effectus Gam affectus A. — 4 Moysi Lin Moysæ A Moysi Gam.

1. Le texte latin est ici très difficile à comprendre littéralement. Nous avons cependant deux points de repère qui nous le rendent intelligible : d'une part l'expression technique *assumere in se ac sibi* ; d'autre part le parallélisme de *per sacramentum ligni atque aquæ* et *per lignum aquæ innatans*. De même que Moïse a échappé au massacre ordonné par Pharaon et grâce à un berceau flottant sur le Nil a pu être conservé comme chef pour Israël, de même Jésus a échappé au massacre ordonné par Hérode et, par le bois de sa Passion et l'eau du Baptême, a été constitué chef de l'Église.

2. Cf. Orig., in *Ex. Hom.* II, 4 : « Puto filiam Pharaonis ecclesiam, quæ congregatur ex gentibus, uideri posse. »

la suite, s'est accompli par Lui et en Lui devait pour ainsi dire expliquer l'imitation qu'en offraient les événements présentement racontés.

**Naissance et sauvetage de Moïse.** XXVIII. Moïse, né en un temps où Pharaon avait ordonné de tuer tous les nouveaux-nés du sexe masculin, flottant sur les eaux grâce à un berceau de bois, est

réservé comme chef pour le peuple. Est-ce que, au temps où Notre Seigneur naquit selon l'humanité, cette haine et cette crainte du roi n'éclatèrent pas de la même manière contre l'homme, identique à nous, que, par le mystère du bois et de l'eau Il assumait en Lui et pour Lui, qui était réservé à la gloire céleste et constitué roi des nations<sup>1</sup> ? En se baignant dans le fleuve, la fille de Pharaon recueillit Moïse. Comme la sœur de l'enfant se trouvait là, elle alla chercher une nourrice chez les Hébreux. Ce fut sa mère qu'elle présenta : elle se chargea de le nourrir et le rendit à la fille de Pharaon qui l'adopta pour fils.

**Moïse préfigure du Christ dans son enfance et son adolescence.** XXIX. Rapprochez les personnes, comparez les événements, considérez les faits : vous retrouverez la vérité des événements à venir dans l'imitation qu'en présentent ceux dont nous parlons.

Sous la figure de la sœur de Moïse, en effet, la Loi a suivi le Christ jusqu'aux signes sacrés du bois et de l'eau. La fille de Pharaon est la figure des nations<sup>2</sup>, elle qui, bien qu'elle n'ait vu selon le récit historique qu'un petit enfant, acquit cependant par la portée de ce symbole une valeur prophétique<sup>3</sup>. La Loi, en

3. Cf. *Tract. Orig.* VII, p. 82 : « Filiam ergo Pharaonis non aliam intellego quam ex gentibus ecclesiam lacerat uitalis sanctificatione purgatam, quæ Christum a synagoga matre carnali expulsum atque expositum quasi infantem, quia tunc parvulus uidebatur, quando in homine cernebatur, in semetipsa colligit et seruat, futurum utique jam non illius matris, quæ eum expulit et exponit, sed illius quæ eum colligit et seruat. »

Ab hac enim lege id docenti nutrirī secundum carnem Christum conuenit, ab illa oportuit adoptari. Magnus factus Moyses detentos in seruitio fratres requirit. Deinde dominantem et iniuriam uni eorum inferentem Aegyptium prosternit ac postea ab eo ipso, quem de Aegypto erat ultus, arguitur. Nonne Christus consummata et perfecta ætatis cum esset, populum suum, qui secundum carnem ei fratres sunt, uisitāt ? Venit enim *ad oues perditas domus Israel*. Nonne dominantem eorum diabolum prostrauit et uicit ? Nemo enim uasa fortis diripiet nisi prius fortem alligauerit. Nonne ab his ipsis, quibus et de diabolo ultionem et de seruitio libertatem reddebat, arguitur ? Ita consummationem in Deo gratiæ consequitur ea, quæ in latore legis imitatio est.

30. Rubus<sup>1</sup> in conspectu Moysi conflagrat nec tamen uritur : ecclesia uidelicet ex peccatorum persecutionum et temptationum flammis succenditur apostolo dicente : *Angustiam sustinentes, inopiam tolerantés, sed non abrelinquitur. Deicimur, sed non perimus, semper passiones Iesu in corpore circumferentes, ut et uita Iesu Christi in corpore nostro manifestetur*. Ita omnium iniquitatum in nos incendia desaeuiunt nec amburant.

31. Ponitur deinde signum fidei uirga in serpentem demutata et abolita serpens rursus in uirgam. Sed demutatio ista ad fidei confirmationem est, non ad naturæ conuersionem. Et quia in uirga potestas est regni et in serpente diaboli nuncupatio est, credere in eum<sup>2</sup> ammonemur, qui ex Deo sæculorum Beelzebub existimatus est, deinde ex Beelzebub dicto atque existimato per resurrectionis demutationem

<sup>1</sup> rebus A rubus in mg m3. — <sup>2</sup> eum Fed eo A Gam.

effet, présenta à l'Église, comme à la fille de Pharaon, la synagogue comme nourrice et comme mère du petit enfant et ainsi l'ordre spirituel se trouve déjà dans cette histoire. C'est par la Loi, en effet, elle-même nous l'enseigne, qu'il convint que le Christ fût nourri selon la chair, mais c'est par l'Église qu'il fallait qu'il fût adopté<sup>1</sup>. Devenu grand, Moïse cherche ses frères retenus dans l'esclavage. Puis il tue un Égyptien qui tyrannisait et brutalisait l'un d'eux, et par la suite il est accusé par celui qu'il avait vengé de l'Égyptien. Est-ce que le Christ, lorsqu'il a atteint l'âge d'homme, ne visite pas son peuple, ses frères selon la chair ? Il vint en effet « aux brebis perdues de la maison d'Israël ». N'a-t-il pas abattu et vaincu le diable qui dominait sur eux ? Car, personne ne détruira les biens de l'homme fort, s'il n'a d'abord enchaîné l'homme fort. N'est-il pas accusé par ceux-là même qu'il avait vengés du diable et qu'il avait délivrés de l'esclavage ? Ainsi, l'imitation que nous trouvons chez le promulgateur de la Loi est conforme à la consommation dans le Dieu de la Grâce.

**Le buisson ardent.** XXX. Le buisson brûle sous les yeux de Moïse et pourtant ne se consume pas : c'est l'Église évidemment qui est embrasée des flammes des persécutions et des attaques des pécheurs selon ce que dit l'Apôtre : « Bien que supportant des angoisses et souffrant la pauvreté, nous ne sommes pas abandonnés ; nous sommes abattus et nous ne mourons pas, portant dans notre corps les souffrances de Jésus pour que la vie aussi du Christ Jésus soit manifestée dans notre corps. » Ainsi, les incendies de toutes les iniquités font rage contre nous sans nous brûler.

<sup>1</sup> Cf. *Tract. Orig.* VII, p. 80 : « Mater itaque Moysi figura erat synagoga patrum ac prophetarum, ex quorum origine Christus secundum carnem est natus, ejus typum Moyses tunc temporis indicabat. » Cf. *Orig., in Ex. Hom.* II, 4.

Deus sæculorum, id quod erat, agnitus est. Cuius rei fidem sequens signum specie imitationis expleuit et spei satisfaciens et tempori. Nam cum insinuata manus candorem niuis accepit, in sinu paterno quiescentes nos, id est Abrahæ et Ysahac et Iacob, illuminandos esse significat natura corporis nostri in speciem gloriæ atque honoris absorta. Cum autem rursum<sup>1</sup> ad id, quod fuerat, manus insinuata reuocatur<sup>2</sup>, id, quod in signo fuerat præformatum, nondum esse docetur in tempore. Cum uero signo tertio aqua ex fluuio sumpta et in terram fusa sit sanguis, sacramenti ratio miscetur his, siquidem qui per aquam abluti in cognitionem sint sanguinis transituri.

32. Magnum est in his, quæ sub patriarchis gesta sunt, ita rerum effectum<sup>3</sup> contineri, ut nihil sibi in his, quæ postea in Domino expleta sunt, nec loco nec tempore nec ratione dissideat. In eo enim absolutæ ueritatis speciem imitatio præmissa consequitur et tanquam imago eius formæ, cuius est æmula, comparatur. Gesta namque sibi ipsa quidem ueritas est — secundum enim corporales efficientias agebatur —, sed ipsa illa humanorum actuum ueritas diuinæ erat operationis imitatio et hoc ad ueram spei nostræ ac fidei eruditionem ita fiebat, cum nihil in Dei rebus reperiretur, quod non tanquam præmeditatum antea in ipsis hominum et ætatibus et moribus et effectibus cerneretur. Quamquam enim omni superiore sermone ostensum sit usque ad egressum populi ex Egypto Moysi gesta cum gestis aut in Domino aut

1 rursum *Lia* sursum *A.* — 2 reuocetur *Gam.* — 3 effectum *Gam* effecta rum *A.*

1. Saint Hilaire voit dans ce troisième signe une figure des rites sacramentels du IV<sup>e</sup> siècle. Les nouveaux baptisés « per aquam abluti » recevaient

**Les trois signes.** XXXI. Vient ensuite comme signe de la Foi le changement de la baguette en serpent et du serpent en baguette. Mais ce changement concerne l'affermissement de la Foi, non un bouleversement de l'ordre naturel. Puisque la baguette renferme le pouvoir souverain et que le serpent représente le diable, nous sommes avertis de croire en celui qui alors qu'il était Dieu des siècles a été pris pour Béalzebul, puis de Béalzebul, dont on lui donnait le nom et pour qui on le prenait, reconnu par le changement de la Résurrection pour Dieu des siècles, ce qu'il était effectivement. Le signe suivant, en s'accordant en même temps à l'espérance et au présent a achevé d'établir la foi en cette réalité en en proposant une imitation. En effet, lorsque la main qu'il avait plongée dans son sein prit l'éclat de la neige, elle signifie que nous devons être illuminés en reposant dans le sein de nos pères, c'est-à-dire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, la nature de notre corps étant absorbée dans la nature de la gloire et de la splendeur. Mais lorsque la main, de nouveau plongée dans son sein, revient à son état antérieur, il nous est enseigné que ce que le signe préfigurait n'existait pas encore à ce moment-là. Lorsque, dans un troisième signe, de l'eau tirée du fleuve est répandue sur la terre et changée en sang, une figure des rites sacramentels est mêlée à ces signes, puisque ceux qui ont été lavés par l'eau doivent en arriver à la connaissance du sang<sup>1</sup>.

**Encore l'imitation.** XXXII. C'est une grande merveille que dans l'histoire des patriarches les événements rapportés soient tels que dans ce qui a été accompli plus tard dans le Seigneur, rien ne soit en discordance avec eux ni pour le lieu, ni pour le temps, ni pour le mode. C'est en Lui, en effet, que l'imi-

l'Eucharistie « in cognitionem sint sanguinis transituri » aussitôt après l'immersion baptismale.

per Dominum conuenire, tamen etiam nunc corporeæ ueritati <sup>1</sup> imitatio spiritalis adnectitur.

33. In deserto enim populus sitiit, aqua amara est, murmur in ducem est, lignum ostenditur tinctuque eius aqua dulcis efficitur et in eo et iustificatio et iudicia et temptatio decernitur. Atque exinde ad duodecim fontes aquarum et septuaginta arbores palmarum uenitur et apud aquas considitur. Auertant licet mentes studia obnitentium et infidelium error inobœdientiæ obice sensum intelligentiæ suæ obseret, non tamen tanti operis poterunt ignorare uirtutem. Quid enim in se momenti lignum habebat quamue efficaciam in se materies inanimis continebat, ut amaritudinem aboleret, ut dulcedinem gigneret, ut naturam et inueheret et auferret, dum id, quod triste abhorrebat, dulce sentitur ? Et quia in eo, quod ad præsens gerebatur, efficientia est uirtutis Dei in aliud naturam ex altero transferentis, tamen non eguisse ligni officio existimandus est, ut demutationem aquis non nisi eius intercessionem præstaret.

34. Uerum quia omnia Deus poterat, arcanum operationis suæ in tempora reseruatum molitur in præsens. Populo namque in deserto moranti aqua inutilis erat et quidem populos pro aquis sæpe nuncupatos repperimus, cum dicitur : *Viderunt te aquæ, Deus, et timuerunt*, et rursum : *Omnes aquæ, plaudite manibus*. Ergo siue ipsæ per naturam suam aquæ amaræ siue omnis populus in deserto manens et

<sup>1</sup> ueritati *Plt Ltn* ueritatis *A*.

1. Dans ce chapitre et les trois suivants saint Hilaire aborde l'interprétation d'une des préfigures les plus importantes de l'Ancien Testament, celle du salut du monde par le bois de la Croix. Cf. *Orig.*, in *Ex. Hom.* VII, 1 : « Quasi uero non potuisset sine ligno aquam dulcem efficere Deus. » Cf. *AUG.*,

l'imitation qui l'a précédé atteint la forme de la vérité absolue et se présente, comme l'image du modèle qu'elle s'efforce d'imiter. Les événements, certes, ont leur propre réalité, qui résultait d'actions naturelles ; mais cette réalité des actes humains était elle-même l'imitation de l'opération divine, et cela pour former véritablement en nous l'espérance et la foi, puisqu'on ne trouve rien dans les œuvres de Dieu qu'on ne voie avoir été préparé d'avance dans les époques, les mœurs et les actions des hommes. Et bien que nous ayons montré précédemment que jusqu'à la sortie du peuple d'Égypte les actes de Moïse s'accordent aux actes accomplis dans ou par le Seigneur, cependant, maintenant encore l'imitation spirituelle est liée à la réalité corporelle.

**La figure  
du bois.**

XXXIII. Le peuple, en effet, EX., XV, 23-27. eut soif dans le désert, l'eau est amère, on murmure contre le chef ; mais Dieu montre un morceau de

bois et par son contact l'eau devient douce ; par là sont manifestés la justification, les jugements et la tentation. On arrive ensuite aux douze sources et aux soixante-dix palmiers, et on s'arrête près des eaux. Bien que l'ardeur de nos ennemis en détourne leur esprit et que l'égarement des infidèles ferme leur intelligence par le sceau de la désobéissance, ils ne pourront cependant ignorer la portée d'un tel miracle. Quel secours constituait le bois, ou quelle puissance contenait la matière inanimée pour faire disparaître l'amertume, pour engendrer la douceur, pour conférer ou enlever des qualités naturelles en rendant douce au goût l'amertume qui lui répugnait ? Et puisque, dans l'événement présent, toute l'efficacité venait de la puissance divine changeant une chose en une autre, il faut bien estimer qu'il n'avait pas besoin des services du bois au point de ne pouvoir conférer aux eaux ce changement que par son intermédiaire <sup>1</sup>.

*Quæst. in Ex.* LVII : « Genus ligni erat istam habens vim ? An quolibet ligno id facere poterat Deus, qui tanta mirabilia faciebat ? »

19. *Hilaire de Poitiers.*

nondum promissionis terram adepturus per murmurationem, quæ ex contumacia gignitur, amarus ligni sacramento dulcis efficitur. Et non solum ab eo, quod erat, deficit, sed in melius et ultra usum necessarium mutatur. Non enim solum amara esse desiit, sed dulcis est reddita. Lignum ergo et in præsentem aquam operatur et in populis sub aquæ nomine nuncupatis sacramento uirtutis suæ utile est.

35. In hoc<sup>1</sup> ligno apud eundem Moysen uita omnium pendet cum dicit : *Videbitis uitam uestram pendentem in conspectu oculorum uestrorum nocte*

1 In hoc... pendentem traditur etiam in B.

1. Cf. in *Psal.* CXXIII, 5 : « Videmus et aquas esse super quas sit spiritus Dei, et aquas esse quæ super caelos sint, esse et quæ in terris sint, et aquas esse quæ laudent, et aquas esse quæ timeant. Per quod recte significari aquas populos intelligimus. »

2. Cf. *TERTULL., adv. Jud.* XIII : « Quid manifestius hujus ligni sacramento, quod duritia hujus sæculi mersa in profundo erroris et a ligno Christi, id est passionis ejus, in baptismo liberatur, ut, quod perierat olim per lignum in Adam, id restitueretur per lignum Christi. » Cf. *AUG., Quaest. in Ex.* LVII : « Et per lignum aquas dulces fecit, præfigurans gloriam et gratiam crucis. » Cf. *JUSTIN, Dial.* LXXXVI, 1.

3. Tertullien développait déjà la même interprétation dans un long passage où il énumérait toutes les figures de la Croix dans l'Ancien Testament. Cf. *adv. Marc.* III, 19 : « Hoc lignum et Hieremias tibi insinuat, de diebus prædicans Judaëis : « Venite incipiamus lignum in panem ejus », utique, in corpus » Cf. *adv. Jud.* X. Saint Cyprien (*Test.* II, 20) rapproche comme Hilaire, *Deut.* XXVIII, 66 et *Hier.* XI, 19 sous le titre : « Quod cruci illum fixuri essent Judæi. » Cf. *JUSTIN, Dial.* LXXII 2, et *AUG., contra Faust.* XVI, 22.

4. Cf. *ORIG., in Ex. Hom.* IV, 6 : « Virga vero per quam geruntur hæc omnia, per quam Aegyptus subicitur et Pharaon superatur, crux Christi sit, per quam mundus hic vincitur et princeps hujus mundi cum principatibus et potestatibus triumphatur. »

5. Dans l'ensemble, cette interprétation de saint Hilaire prend place dans une tradition bien attestée. Cf. *TERTULL., adv. Jud.* XIII : « Hoc enim lignum tunc in sacramento erat quo Moyses aquam amaram induleavit, unde populus, qui siti peribat in eremo, bibendo revixit ; sicuti nos, qui de sæculi calamitatibus extracti, in quo commorabamur siti pereuntes, id est verbo divino privati, ligni passionis Christi aquam baptismatis potantes fide, quæ est in eum, reviximus. » Cf. *CYP., de Zel. et Liv.*, 17 : « Amaritudo omnis, quæ intus insederat, Christi dulcedine leniatur. De sacramento crucis

XXXIV. Mais parce que Dieu pouvait tout, Il commence à esquisser dans l'événement présent l'œuvre mystérieuse réservée pour l'accomplissement des temps. Pour le peuple qui vivait dans le désert, l'eau était inutile, et en vérité nous trouvons souvent que les peuples sont désignés sous le nom d'eaux, lorsqu'il est dit : « Les eaux t'ont vu, ô Dieu, et elles ont tremblé » ; et encore : « Eaux, battez toutes des mains<sup>1</sup>. » Or, l'action sanctifiante du bois change en douceur soit l'amertume naturelle des eaux, soit l'amertume contractée par le peuple, à la suite des murmures provoqués par son esprit de revendication, durant son séjour dans le désert, en voyant qu'il n'était pas encore sur le point d'obtenir la terre de la promesse. Et il n'y a pas seulement disparition de l'état premier, mais changement en un état meilleur qui dépasse ce que réclame l'usage ; l'eau, en effet, ne cessa pas seulement d'être amère, elle devint douce<sup>2</sup>. Le bois donc opère présentement sur l'eau, et, par l'action sanctifiante de sa puissance, est utile aux peuples désignés sous le nom d'eaux.

XXXV. C'est à ce bois que chez Moïse la vie de tous les hommes est suspendue, lorsqu'il dit : « Vous verrez votre vie suspendue sous vos yeux nuit et jour et vous aurez peur et vous n'aurez pas foi en votre vie. » Chez Jérémie ce bois est mis dans le pain : « Ils délibérèrent à mon sujet et dirent : Venez, mettons du bois dans son pain<sup>3</sup>. » C'est de cette matière qu'est faite la baguette qui triomphe des magiciens, qui effraie Pharaon, qui ravage l'Égypte, qui divise la mer, qui en ramène les flots, qui fait jaillir une source, qui fait disparaître l'amertume, qui donne la douceur<sup>4</sup> ; c'est en effet par l'action sanctifiante du bois que les cœurs des infidèles sont amollis et passent de l'amertume du péché et de l'impiété à la douceur de la Foi<sup>5</sup>. Et de peur que tous les événements de cette

et cibum sumis et potum ; lignum quod apud Merriam profecit in imagine ad saporis dulcedinem tibi in veritate proficiat ad mulcendi pectoris lenitatem. » Cf. *IRÉNÉE, contra Haer.* IV, X, 2 ; *Tract. Orig.* XV, p. 164 ; *LACTANCE, Inst.* IV, 18 ; *AUG., contra Faust.* XII, 30.

Ps.,  
LXXVI,  
17.  
Ps., XLVI,  
2 et Ps.,  
XCVII, 8.

Deut.,  
XXVIII,  
66.

Hier., IX,  
19.

Ex., VII,  
10-13.

Ex., VII,  
19 sqq.

Ex., XIV,  
21-22.

Ex., XIV,  
27.

Num., XX,  
11.

Ex., XV,  
25.

*et die et limebitis et non credetis uitæ uestræ. Hoc in panem apud Hieremiam inicitur ita : Super me cogitauerunt cogitationem dicentes : Venite, inciamus lignum in panem eius. Ex hac materie uirga est magos uincens, Pharaonem terrens, Aegyptum conterens, mare diuidens, pelagum refundens, fontem eliciens, amaritudinem adimens, dulcedinem tribuens ; huius enim sacramento mitificantur infidelium corda et ex peccatorum atque impietatis amaritudine in fidei dulcedinem transferuntur. Ac ne non omnia sacramenti latentis effectibus conuenirent illis, quæ tunc gerebantur, scriptura subiecit dicens : Ibi posuit Deus iustificationes et iudicia et ibi temptauit eum. « Ibi » cum dicitur, non loci significatio est, sed facti. Non enim in loco illo ullas dispositiones iustificationum et iudiciorum et temptationum extare inuenimus.*

36. Contra uero in ligni sacramento, in quo Dominus pependit, in quo secum omnia, quæ humani generis saluti aduersabantur, adfixit, et iustificatio est, quia iustus ex fide est, et iudicia sunt, quia, *qui non credit, iam iudicatus est*, et temptatio est, quia per scandalum crucis salus est ; crux enim pereuntibus stultitia, uirtus autem Dei in salutem credentibus. Itaque cum opprobrium crucis temptatio est fidei, cum infidelitas causa iudicii, cum fides iustificationis est merces, merito sacramento ligni aquam ex amaritudine in

1. Cf. Orig., in Ex. Hom., VII 3 : « Si uero rimemur in his mysterium latens, inuenimus ordinem fidei. Primo enim ducitur populus ad litteram legis ; ab hac, donec permanet in amaritudine sua, recedere non potest ; cum uero per lignum uitæ dulcis fuerit effecta et intellegi lex spiritaliter cospirit, tunc de ueteri testamento transitur ad nouum et uenitur ad duodecim apostolicos fontes. Ibi etiam arbores repperientur septuaginta palmarum. Non enim soli duodecim apostoli fidem Christi prædicarunt, sed et alii septuaginta missi ad prædicandum uerbum Dei referuntur, per quos palmas uictorie Christi mundus agnosceret. » Mais la tradition fut surtout attentive aux

période ne s'accordent pas avec les effets du mystère encore caché, l'Écriture ajoute : « C'est là que Dieu mit la justification et le jugement et c'est là qu'Il tenta. » En disant « là » elle ne désigne pas le lieu, mais l'événement. Nous ne connaissons pas, en effet, qu'en cet endroit aient été disposés ni justifications, ni jugements, ni tentations.

XXXVI. Au contraire, dans l'action sanctifiante du bois, où a été pendu Notre Seigneur et où Il a attaché avec Lui tout ce qui s'opposait au salut du genre humain, nous trouvons la justification parce que le juste est de la Foi, et le jugement, parce que « celui qui ne croit pas est déjà jugé », et la tentation, parce que le salut s'opère par le scandale de la Croix ; « la Croix, en effet, est folie pour ceux qui se perdent, mais elle est force de Dieu pour le salut de ceux qui croient. » Ainsi, puisque l'opprobre de la Croix est la tentation de la Foi, puisque l'infidélité est la cause du jugement, puisque la Foi est le prix de la justification, c'est à juste titre que l'action sanctifiante du bois, qui fit passer l'eau de l'amertume à la douceur, contient et la justification et le jugement et la tentation.

XXXVII. « Ils arrivèrent à Elym et il y avait là douze sources et soixante-dix palmiers. Ils s'installèrent près des eaux. » L'économie spirituelle se trouve accomplie dans les événements à venir ;

car de Merra, le lieu de l'amertume, on arrive à Elym où il y avait douze sources et soixante-dix palmiers. Une fois connue l'action sanctifiante du bois, on recherche le séjour de la foi apostolique et de la prédication de l'Évangile, auprès de soixante-dix prédicateurs, dont l'ombre est temporaire, et des douze apôtres, sources qui jaillissent dans l'éternité<sup>1</sup>. Mais

douze sources, dans lesquelles elle s'accorde à voir une figure des douze Apôtres, plus qu'aux soixante-dix palmiers. Cf. Tertull., adv. Marc. IV 13 ; Tract. Orig. XV, p. 166 ; Aug., contra Faust. XII, 30.

dulcedinem transferentis et iustificatio et iudicia et temptatio continentur.

37. *Et uenerunt in Elym et erant ibi duodecim fontes aquarum et septuaginta arbores palmarum. Conseruerunt autem ibi ad aquas.* Consummatur ergo in rebus gerendis dispositio spiritalis; nam ex Merri, loco amaritudinis, in Elym, ubi XII fontes aquarum et septuaginta arbores palmarum erant, uenitur. Post cognitionem sacramenti ligni, apostolicæ fidei et<sup>1</sup> euangelicæ prædicationis sedes expetitur septuaginta prædicatoribus pro tempore inumbrantibus et duodecim apostolis in æternum fluentibus et, quia septuaginta prædicatores euangelii electi infideles postea reperti sunt, cum tamen fructum fidei subiectis sibi immundis spiritibus rettulissent, apostolis in fidei prædicatione durantibus, facta licet septuaginta arborum cum duodecim fontibus mentione, secundum tamen scripturæ fidem in sola aquarum sede requiescitur.

38. Iam uero in coturnicum carnibus et manna cibo quanta et quam absoluta rei spiritalis est ratio! Populus, qui ex Egypto fuerat eductus, aduersus duces murmurat; carnes, quibus in Egypto uti solebat, desiderat. Grex coturnicum uespere aduolans castra operit; earum carnibus populus alitur. Matutino manna inuenitur. Sine discrimine ætatis aut sexus unicuique idem mensuræ modus decernitur: plus colligens non abundat, minus recondens non eget. In his, quæ ultra necessitatem erant, uermis eferbuit. Et quod de manna in campo relecta erat reliquum, sole incalescente contabuit. Die sexto duplum reconditur nec corrumpitur, die septimo manna

<sup>1</sup> uidelicet *Gam Fed A fidei et Br.*

parce que les soixante-dix prédicateurs choisis dans l'Évangile se montrèrent par la suite infidèles, bien qu'ils aient rapporté les fruits de la Foi après s'être soumis les esprits impurs, tandis que les Apôtres persévéraient dans la prédication de la Foi, malgré la mention des soixante-dix arbres en même temps que des douze sources, au témoignage de l'Écriture on ne trouve de repos que près des eaux.

Jo., VI, 67.

XXXVIII. Quelle figure encore, et combien exacte, des réalités spirituelles, trouvons-nous dans la

EX., C. XVI.

chair des cailles et dans l'aliment de la manne! Le peuple qui avait été tiré d'Égypte murmure contre ses chefs; il a le regret de la viande dont il avait coutume de se nourrir en Égypte. Un vol de cailles arrive le soir et couvre le camp; le peuple se nourrit de leur viande. Au matin, on trouve la manne. Sans distinction d'âge ni de sexe, la même mesure est attribuée à chacun: celui qui en ramasse plus n'en a pas plus, celui qui en ramasse moins n'en manque pas. Ce qui dépasse les besoins, les vers s'y mettent. Ce qui restait de manne dans la plaine, se desséchait à la chaleur du soleil. Le sixième jour, on ramasse une double mesure sans qu'elle se corrompe; le septième jour, il n'y a pas de manne malgré la vaine attente de certains. Enfin, un gomor, la mesure attribuée à chacun, enfermé dans un vase d'or est conservé en témoignage pour les générations à venir.

XXXIX. Il faut aussi considérer que la manne est donnée en tentation: par l'observance des règles prescrites pour son usage chacun sera mis à l'épreuve pour savoir s'il est apte à suivre les préceptes de Dieu. Il est écrit, en effet: « Le Seigneur dit à Moïse: Voici que je vais faire tomber sur vous du haut du ciel une pluie de pain et le peuple sortira et il ramassera chaque jour la mesure d'un seul jour pour que je sache en le tentant s'il suivra ma Loi ou non. » Il est dit par ailleurs de la viande: « Le soir, vous mangerez de la viande et le matin vous serez

EX., XVI, 4.

EX., XVI, 12.

abstinetur, quibusdam tamen in cassum expectantibus. Ad postremum gomor singulis destinatum uase aureo reconditum futuræ generationi in testimonium reseruatur.

39. Atque etiam illud contuendum est, quod manna in temptationem datur : per eius obseruantiam unusquisque, an præceptis Dei sit idoneus, probaturus. Ita enim scriptum est : *Dixit Dominus ad Moysen : Ecce ego pluam uobis panes de cælo et exiet populus et colliget unius diei in diem, ut temptem eos, si ingredietur in legem meam an non.* De carnibus uero ita dictum est : *Ad uesperam editis carnem et mane reple mini pane.* Comestio ad uesperum in carne, expletio autem mane significatur in manna. Ergo quod ad carnem pertinet, illud est, quod populus in deserto manens desiderio consuetudinis detinetur ; nam carnes Aegypti desiderat. Eas sumit <sup>1</sup> ad uesperum, infidelis scilicet Deo et promissorum eius impatiens usque ad consummationem sæculi, quæ significatur in uespere, desideriis mundi, qui sub Aegypto frequenter significatur, usus <sup>2</sup>. Denique semel tantum hanc carnem populus habuit, ut data non ad usum necessarium, sed ad præfigurationis significantiam doceretur. In manna uero temptatio est ; temptatur enim per eam populus, utrum obœdiens Deo futurus sit, id est utrum uerum de cælo panem digni erunt sumere, et temptationis huius ratio de consequentibus expetenda est.

40. Mane inuenitur : hoc enim in resurrectione Domini cælestis cibi tempus est. Idem uniuersæ

<sup>1</sup> assumit *A Gam Fed* eas sumit *Br.* — <sup>2</sup> significaturus sit *A Gam Pii* significatus sit *Eng Fed* significatur *Lin* usus *Br.*

1. Cf. ORIG., in *Ex. Hom.*, VII 4 : « O populus ingratus : desiderat Aegyptum, qui Aegyptios uidit extinctos ! carnes Aegypti requirit, qui Aegypti-

rassasiés de pain. » La nourriture du soir est de viande, mais la nourriture du matin est désignée dans la figure de la manne. Ce qui concerne la viande, c'est le fait que le peuple, dans son séjour au désert, est tenu par le regret de ses habitudes précédentes ; en effet il regrette la viande d'Égypte <sup>1</sup>. Il mange cette viande le soir, c'est-à-dire que le peuple, infidèle à Dieu et n'ayant pas la patience d'attendre la réalisation de ses promesses devait continuer jusqu'à la consommation du siècle présent qui est figuré dans le soir à user des désirs du monde qui est ordinairement figuré dans l'Égypte. Enfin, le peuple n'eut qu'une fois de la viande, pour nous enseigner qu'elle n'était pas donnée en vue d'un usage nécessaire, mais pour signifier une préfigure. La manne représente la tentation : par elle en effet le peuple est éprouvé pour savoir s'il obéira à Dieu, c'est-à-dire s'il sera digne de manger le vrai pain du ciel, et le sens de cette tentation doit être cherché dans ce qui suit.

XL. C'est au matin qu'on trouve la manne, car <sup>Marc XVI,</sup> c'est au jour de la Résurrection du Seigneur que vient <sup>2</sup> le moment de recevoir la nourriture céleste <sup>2</sup>. La même mesure est attribuée à tout âge et tout sexe ; la nature humaine exige le contraire — quand en effet le petit enfant et l'adulte ont-ils besoin de la même quantité de nourriture ? — mais, selon la préfigure spirituelle, il est très convenable d'accorder à tous à égalité la nourriture céleste ; car l'efficacité de cette nourriture ne se divise pas en parties — je parle en effet à des gens qui sont instruits du sacrement <sup>3</sup> ; — personne n'est dans l'abondance s'il en

<sup>1</sup> Cor., II, 6,  
<sup>2</sup> et <sup>1</sup> Cor.,  
X, 15.

tiorum carnes uidit maris piscibus et cæli altibus datas ! » Cf. *ibid.*, 7 et 8.

2. ORIG., in *Ex. Hom.* VII, 7 : « Visa est ergo mane majestas Domini cum per angelos resurrectio nuntiata est. » Ici encore, Hilaire fait allusion aux rites sacramentels : les nouveaux baptisés recevaient l'Eucharistie le matin de Pâques, aussitôt après l'immersion, au moment du jour où précisément la manne fut découverte pour la première fois.

3. Cette incise révèle sans doute une trace de l'arcane, cf. in *Psal.* CXXI, 12. Il s'y mêle sans doute un souvenir de saint Paul, *1 Cor.* X, 15 et II, 6 et 7.

ætati et sexui præstituitur ; secundum naturam humanam contrarium — quando enim tantundem cibi paruolo et uiro necessarium est ? —, sed secundum spiritalem præformationem aptissimum est æqualiter uniuersis cælestis cibo impertiendo, ad uirtutem partibus indiscreto — sacramentum enim scientibus loquimur — non abundante quoquam de maioribus neque indigente de minimis, æqualiter scilicet omnibus ex eo, quod discretum partibus sumebatur, expletis. In his autem, quæ collecta ultra mensuram sunt et in mane exuberauerunt, quod et uermis et putor est, non ambiguum est eis, qui ultra cæleste munus et doctrinam spiritalem non necessaria congregauerint, esse ea et sensu fætida, id est a ueritate corrupta, et dæmoniorum utiis eferuescentia, scilicet uermibus inquieta, sole incalescente, id est Christo qui sol iustitiæ est, ad iudicium reuertente quondam soluenda de liquido.

41. In duplici autem die sexto ob septimi requiem mannae congregatione spiritualium operum accumulata præparatio admonetur præparatis bonis tum, cum requies adsit, usuris. Denique quod de sexto die

1. Rappelons que cette interprétation eucharistique de la manne avait été fournie par le Christ lui-même lorsqu'il comparait le pain eucharistique qu'il promettait aux Juifs à la manne qu'avaient mangée leurs pères (Joh. VI, 49). La tradition s'est montrée fidèle à cette interprétation. Cf. Cyp., Ep. LXIX, 14 : « Cujus æqualitatis sacramentum uidemus in Exodo esse celebratum, cum de celo manna deflueret et futurorum præfiguratione alimentum panis cælestis et cibum Christi ueniens ostenderet. Ille enim sine discrimine uel sexus uel ætatis gomor singulis æqualiter colligebatur. » Cf. Zénon de Vérone, II, LXIII : « Illis irrorata est esurientibus manna, nos autem esurire non possumus sempiternum, qui cælestis panis nobiscum portamus annonam. »

2. Cf. ORIG., in Ex. Hom. VII, 5 : « Sextus dies est hæc in qua nunc sumus uita (in sex enim diebus Dominus fecit hunc mundum) ; hæc ergo die tantum reponere debemus et recondere, quantum sufficiat et in futuro die. Si quid enim hic boni operis acquiras, si quid iustitiæ, misericordie et pietatis recondas, hoc tibi in futuro sæculo erit cibus. » Hilaire lui-même a développé

mange plus ni dans l'indigence s'il en mange moins puisque tous évidemment sont également rassasiés de cette nourriture qu'ils ont reçue divisée en parties <sup>1</sup>. Ce qui est ramassé en plus de la mesure et qui reste le matin, en un mot ce qui est livré aux vers et à la pourriture, s'applique sans aucun doute à ceux qui accumulent sans profit au delà du don céleste et de la doctrine spirituelle : ce qu'ils ont accumulé est fétide à sentir, c'est-à-dire séparé de la vérité par la corruption, bouillonnant des vices des démons, autant dire troublé par les vers, et sera réduit en eau par la chaleur du soleil, c'est-à-dire par le Christ, qui est le soleil de justice, lorsqu'il reviendra pour le jugement. Mal., III, 20.

XLI. La double mesure de manne ramassée le sixième jour en vue du repos du septième nous avertit que la préparation des œuvres spirituelles s'accumule pour ceux qui jouiront, au temps du repos, des biens qui leur ont été préparés. Enfin, ce qui reste du sixième jour ne se corrompt pas, alors que ce qui, les autres jours, dépasse la mesure se gâte. Ainsi, la corruption est d'avance réservée à ce qui sort de la prescription. Il faut donc faire pendant notre vie des œuvres dont nous puissions jouir dans le repos <sup>2</sup>. Le temps de ce sixième millénaire est celui qui est désigné par le chiffre du sixième jour, puisque le prophète dit : « Mille ans aux yeux du Seigneur sont comme un jour <sup>3</sup>. » Le peuple se nourrit donc le septième jour, Ps., LXXXIX, 4.

beaucoup plus longuement cette interprétation dans un autre texte, in Psal. XCI, 10 : « Est autem hoc perfectum sabbatum, hæc uera requies, cui more sabbati sæcularis omnia uitæ necessaria pridè præparare præcipimur. Judæi enim secundum præceptum legis die quæ anterior sabbato erit omnia, quæ sabbato sunt necessaria parant, et cibus omnis ac potus ante providendus, parandus, recondendus est; non intelligentes in eo umbram future ueritatis ostendi. Ut enim ad otium sabbati obtinendum superioris diei geminanda officia sunt (nam et quod ipse diei et sabbato necessarium sit curandum est), ita et nobis æterna sabbata expectantibus, quibus illic possimus uti presentis uitæ negotiis sunt præparanda, et nunc quidem necessaria, sed requiem sabbati redemptura. »

3. La figure du septième jour comme image de l'éternité succédant aux six millénaires se retrouve fréquemment. Voir Ps.-BARNABÉ, 15, 1-8; IRÉNÉE, adv. Hæc. V, 28; HIPPOLYTE, Commentaire sur Daniel IV, 23.

superest, non corrumpitur, cum, quod extra mensuram ceterorum dierum sit, fæteat. Ita et his, quæ extra præscriptum sint, præsumpta corruptio est. In hoc igitur ætatis nostræ tempore operandum est, quo uti possimus in requie. Tempus autem huius sexti millesimi anni est, quod sub numero diei sexti significatur propheta dicente : *Quia anni mille in conspectu Domini tanquam dies una.* Alitur ergo populus die septimo, id est requie Domini, cibus pridie conditis et his, quæ præparauerat, utitur non reperiturus septimo, quo ali possit, multis in campum prodeuntibus et nihil repperientibus, conclusis scilicet temporibus sæculorum nihil aliud in usum requiei nostræ, quam quod ante a nobis sit præparatum et conditum, reperturi.

42. Reseruari deinde uase aureo in progenies futuras gomor mannae in conspectu Domini iubetur. Sed ubi tandem hoc uas est et ubi est manna, quæ condita est post frequentes populi captiuitates ? Post gemina excidia urbis et templi non extat, quod repositum est. Et quid ? Ergo ignorasse Deum manna non posse in progeniem reseruari existimamus ? Non utique ipsa futura hominum consilia prouidens ignorasse credendus est, sed per speciem aurei uasis et mannae in conspectu Dei conditæ et in futuras generationes reseruatae pretiosum eum et æternum futurum, qui acceptam corpore suo tamquam uase aureo mannam reseruaturus esset, ostendit Deo suscepti huius a nobis spiritalis cibi incontaminatam custodiam contuenti <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> contuente A Gam Llr.

c'est-à-dire le jour du repos du Seigneur, d'une nourriture amassée la veille et use de ce qu'il avait préparé, car il ne trouvera pas le septième jour de quoi se nourrir, bien que beaucoup s'avancent dans la plaine sans rien trouver ; ce qui signifie qu'après la fin des siècles, nous ne trouverons plus rien pour l'usage de notre repos que ce que nous aurons auparavant préparé et amassé.

XLII. Vient ensuite l'ordre de conserver en présence du Seigneur dans un vase d'or un gomor de manne pour les générations à venir. Mais où est ce vase, où est la manne qui y a été mise, après les nombreuses captivités du peuple ? Après la double destruction de la ville et du temple, rien ne reste de ce qui y a été déposé. Eh quoi ! pensons-nous que Dieu ait ignoré que la manne ne pouvait être conservée pour les générations futures ? Non certes, on ne doit pas croire qu'Il l'ait ignoré alors qu'Il connaît les pensées futures des hommes, mais, sous la figure du vase d'or et de la manne qui y a été mise sous les yeux de Dieu et qui a été conservée pour les générations futures, Il montre que celui qui aura conservé dans son corps comme en un vase d'or la manne qu'il a reçue sera précieux et éternel pour Dieu qui porte ses regards sur le réceptacle sans souillures de cette nourriture céleste qui nous est donnée.

Ex., XVI,  
32, 33.

## LIBER SECUNDUS

## DE OSEE

1. Et in libro prophetarum ad Osee et alius Domini sermo legitur : *Vade, accipe tibi uxorem fornicationis quoniam fornicando fornicabitur terra a Domino.* Et post multa, quæ media sunt plena maledictionis in eam, et post partum Israhel et Non-dilectæ et Non-populi-mei hæc cognoscuntur : *Disponam autem illis ea die testamentum cum bestiis agri et uolatilibus cæli et serpentibus terræ et arcum et frameam et bellum conteram de terra et conlocabo te in spe et sponsabo te mihi ipsi in æternum. Sponsabo te mihi in iustitia et fide et cognosces Dominum. Et erit in illa die, dicit Dominus : Exaudiam cælo et cælum (exaudiet) terræ et terra<sup>1</sup> exaudiet frumentum et uinum et oleum eaque audiet Israhel. Et seminabo eam mihi super terram et diligam Non-dilectam et dicam Non-populo-meo : Populus-meus tu.* Et quantum arbitror, nullus cunctandi locus est, quin præfiguratam hic ecclesiæ præfigurationem intellegamus, cum quando apostolus id, quod superius de huius fornicariæ filiis ad Osee erat dictum, referendum esse ad fidelium populum

1 exaudiet suppl. Fed; exaudiens cælo cælum et terræ terra Lin.

1. Le texte hébreu dit Jezrahel, c'est-à-dire « Dieu dispersera ». Il y a tout lieu de croire que saint Hilaire lisait effectivement Israël dans son texte d'Osée, car on verra plus loin l'usage symbolique qu'il fait de ce nom. Cf. *infra*, p. 147.

2. Cf. *Tract. Orig.* XII, p. 130 : « Nam et cum Osee diceretur Propheta : « Accipe tibi uxorem fornicariam », jam utique tunc ecclesie ex gentibus

## LIVRE II

## OSÉE

I. On lit au livre des prophètes une autre parole du Seigneur adressée à Osée : « Va, prends pour femme une prostituée, car la terre s'éloignera du Seigneur en tombant dans la prostitution. » Et après le long passage intermédiaire plein de malédictions contre elle et après la naissance d'Israël<sup>1</sup> et de Celle-qui-n'est-pas-aimée et du Peuple-qui-n'est-pas-le-mien, voici ce que nous apprenons : « Je concluerai en ce jour pour eux une alliance avec les bêtes des champs, les oiseaux du ciel et les serpents de la terre ; je détruirai de la terre l'arc, la framée et la guerre, et je t'établirai dans l'espérance et je ferai de toi mon épouse pour l'éternité. Je ferai de toi mon épouse dans la justice et dans la foi et tu connaîtras le Seigneur. Et voici ce qui arrivera en ce jour, dit le Seigneur : je prêterai l'oreille au ciel et le ciel à la terre et la terre au blé, au vin et à l'huile et Israël à toutes ces choses. Et je ferai d'elle une semence sur la terre et j'aimerai Celle-qui-n'est-pas-aimée et je dirai au Peuple-qui-n'est-pas-le-mien : Tu es mon peuple. » A mon avis, il n'y a pas lieu d'hésiter pour reconnaître ici une préfigure de l'Église<sup>2</sup>, puisque l'Apôtre a pensé qu'il fallait rapporter au peuple des fidèles ce qui a été dit plus haut à Osée des fils de la prostituée, lorsqu'il dit aux Corinthiens<sup>3</sup> :

venientis præfigurabatur imago, eo quod a meretricio nationum et fornicatione idolorum... populus congregandus erat unde ecclesia nuncupatur. » Cf. *Orig., Hom. in Jesu Nave* III, 4.

3. La confusion de saint Hilaire s'explique sans doute par une citation de mémoire.

existimauerit dicens ad Corinthios : *Vocauit nos non tantum ex Iudeis, sed etiam ex nationibus, sicut et in Osee dicit : Vocabo eum, qui Non-populus-meus, Populus-meus et Non-dilectam Dilectam. Et erit in loco, quocumque uocabuntur Non-populus-meus, illic uocabuntur filii Dei uiui.*

2. Quod igitur <sup>1</sup> in propheta corporaliter gerebatur, id est coniugium atque generatio, — nam ex fornicaria tres geniti sunt, quorum primus ex præcepto Dei Israel nuncupatus est, sequens nata Non-Dilecta dicta <sup>2</sup> est, tertius Non-populus-meus uocitatus — id per Deum ad spiritalem intellegentiam et confirmatur et geritur. Hanc enim fornicariam iunctam prophetæ sponsam sibi Dominus in iustitia et fide effecit <sup>3</sup> testamentum disponens cum bestiis agri, id est cum hominibus iure sæculi inmanibus, et cum uolatilibus cæli, scilicet sub inanitate mundi huius et uacuitate uiuentibus, et cum serpentibus terræ, nempe uenenato animo atque fallente in corpore constitutis, arcum in serpentibus, frameam in uolatilibus, bellum contriturus in bestiis, ex genere telorum et animantium nominibus diuersos humanæ mentis instinctus edomiturus in pace, bella bestiarum, iacula uolantium, uenena serpentium.

3. Exaudiens quoque cælo cælum et terræ terra significat in eo, qui audiat et qui audiatur, diuersita-

<sup>1</sup> igitur *Fed* dicitur *A.* — <sup>2</sup> *Dilecta dicta Fed dilecta dilecta A. Gam dilecta Lin Non-dilecta Br* — <sup>3</sup> effecit *Gam* effecit *A.*

1. Cf. IRÉNÉE, *adv. Haer.* IV, XX, 12 : « Propter quod et Osee propheta accepit « uxorem fornicationis », per operationem prophetans « quoniam fornicando fornicabitur terra a Domino », hoc est, qui super terram sunt homines ; et de huiusmodi hominibus beneplacitum habebit Deus assumere ecclesiam sanctificandam communicatione Filii ejus, sicut et illa sanctificata est communione prophetæ. ...Adhuc etiam filios suos nominavit propheta « non-misericordiam-consecuta » et « non-populus », ut, quemadmodum

« Il nous a appelés non seulement parmi les Juifs, mais aussi parmi les nations selon ce qu'Il dit dans Osée : j'appellerai Mon-peuple le Peuple-qui-n'est-pas-le-mien et Bien-aimée Celle-qui-n'est-pas-aimée. Et voici : en tout lieu où sera appelé le Peuple-qui-n'est-pas-le-mien, là seront appelés les fils du Dieu vivant <sup>1</sup>. » Rom., IX, 25-26.

#### Interprétation de la prophétie.

II. Ainsi donc, ce qui se passait corporellement dans le prophète, c'est-à-dire le mariage et la génération, — car trois enfants naquirent de la prostituée, dont le premier selon l'ordre de Dieu fut appelé Israël, la seconde Celle-qui-n'est-pas-aimée et le troisième Peuple-qui-n'est-pas-le-mien, — Dieu le confirme et l'accomplit pour nous révéler l'ordre spirituel à venir <sup>2</sup>. Car cette prostituée que le prophète s'était unie, le Seigneur en a fait son épouse dans la justice et dans la foi, passant une alliance avec les bêtes des champs, c'est-à-dire avec les hommes dont la loi de ce siècle présent a fait des animaux féroces, et avec les oiseaux du ciel, c'est-à-dire avec ceux qui vivent dans la vanité de ce monde, et avec les serpents de la terre, c'est-à-dire avec ceux qui portent dans leur corps une âme empoisonnée et menteuse ; Il brisera l'arc chez les serpents, la framée chez les oiseaux, la guerre chez les bêtes, car, comme nous le font comprendre le genre des armes et les noms des êtres, ce sont les diverses passions de l'âme humaine qu'il veut dompter dans la paix, la guerre des bêtes, les traits des oiseaux, le venin des serpents. Os., II, 21.

III. Le ciel qui écoute le ciel et la terre qui écoute la terre marquent la diversité numérique de celui qui écoute et de celui qui est écouté et montrent

Apostolus ait, « stat qui non-populus populus, et ea que non-est-misericordiam-consecuta, misericordiam-consecuta ; et in loco liberata, in quo uocabatur non-populus, ibi uocabuntur filii Dei uiui. »

2. Cf. IRÉNÉE, *adv. Haer.* IV, XX, 12 : « Id quod a propheta typice per operationem factum est, ostendit Apostolus uere factum in ecclesia a Christo. »

19. Hilaire de Poitiers.

tem in numero, id ipsum tamen, quod audiat audiat-  
turque, esse demonstrans, cum cælo cælum exaudiat  
et terræ terra, significatio uero et diuinitatis in cælo  
et corporalitatis in terra. Et quia Dominus ex Deo  
homo natus est (et)<sup>1</sup> nos ex homine sumus con-  
formes Deo futuri, idcirco cælo cælum et terræ audiet  
terra. In frumento uero et uino et oleo, quod audiet,  
cum utique his insensibilibus sensus audientia nullus  
sit, tamen sub sacramento unctionis et corporis se esse  
qui in his sit auditurus ostendit. Per quæ audiente  
Israhel desponsatam sibi in spem fornicariam semi-  
nauit prætermisso eo, qui nuncupatus est Israhel,  
ceteris honorem demutationis impertiens, ut, qui non  
populus suus erat, Populus-suus sit et, quæ non erat  
dilecta, Dilecta sit.

4. Israhel namque in Abraham patre suo electus  
ex gentibus est, ut in Psalmis dictum est : *Domus  
Iacob de populo barbaro*. Sed peccatis immorans et  
uanis religionibus deditus et promissis Dei infidelis  
promissorum effectus capere non meruit et prior  
electus in Dei populum honorem electionis amisit.  
Tacetur enim de Israhel prius ex fornicaria edito et  
omnis de postea genitis Dei sermo est reiectis antea  
et ab affectu ac proprietate summotis natis ad non

<sup>1</sup> add. Fed.

1. Ce chapitre est extrêmement obscur. Une première difficulté vient de ce que saint Hilaire interprète un texte différent de celui qu'il a cité. La citation disait en effet : « Je prêterai l'oreille au ciel et le ciel à la terre, etc. » Cf. *supra* p. 143. Or l'interprétation de ce chapitre suppose le texte : « Le ciel écouterait le ciel et la terre écouterait la terre. » Faut-il admettre qu'un copiste zélé, en transcrivant la citation d'Osée, ait rétabli le texte scripturaire que saint Hilaire aurait déformé dès sa citation ? Cette hypothèse paraît bien improbable et ne s'accorderait guère aux mœurs ordinaires des copistes. Il faut sans doute laisser à saint Hilaire la responsabilité de cette différence peut-être due à une mauvaise compréhension du texte grec des Septante.

pourtant que ce qui entend et ce qui est entendu  
sont une même chose, puisque le ciel écoute le ciel  
et que la terre écoute la terre ; or, le ciel signifie la  
divinité, et la terre l'état corporel ; et parce que le  
Seigneur de Dieu s'est fait homme et que nous,  
à partir de notre condition d'hommes nous serons  
réformés à la ressemblance de Dieu, pour cela le ciel  
écouterait le ciel et la terre écouterait la terre<sup>1</sup>. Dans le  
blé, le vin et l'huile qui entendraient, bien que ces êtres  
insensibles ne soient pas doués du sens de l'ouïe,  
Il montre cependant sous la figure de l'onction et du  
Corps, que c'est Lui qui entendra en eux<sup>2</sup>. Ayant parlé  
à Israël par ces signes<sup>3</sup>, Il féconda la prostituée qu'Il  
avait prise pour épouse en espérance, et, rejetant celui  
qui avait été appelé Israël, il accorda aux autres l'hon-  
neur d'un changement pour que le Peuple-qui-n'était-  
pas-le-sien devienne Son-peuple et Celle-qui-n'était-  
pas-aimée devienne son Aimée.

IV. Israël, de fait, dans son père Abraham a été  
choisi parmi les nations, selon ce qui est dit dans le  
Psaume : « La maison de Jacob est sortie d'un peuple Ps., CXIII,  
barbare. » Mais parce qu'Il demeura dans les péchés,<sup>1</sup>  
se donna au culte des faux dieux et fut infidèle aux pro-  
messes de Dieu, il ne mérita pas de recevoir le fruit  
des promesses et, bien qu'élu le premier comme  
peuple de Dieu, il perdit l'honneur de son élection.  
On ne nous dit rien, en effet, d'Israël, bien qu'il fût

De toute manière, si les détails de son interprétation restent souvent obscurs, l'ensemble reste clair : par l'Incarnation et la Résurrection du Christ, une harmonie parfaite est établie entre Dieu et l'homme, symboliquement représentés par le ciel et la terre.

2. Le blé, le vin et l'huile sont considérés ici comme les symboles de l'Eucharistie et des onctions sacramentelles, c'est-à-dire des instruments que Dieu a choisis pour établir avec l'homme l'harmonie parfaite dont saint Hilaire voit la figure dans ce passage d'Osée : dès cette terre, la pratique des Sacrements nous fait pour ainsi dire entendre de Dieu, c'est-à-dire accorde notre prière à sa Volonté.

3. Les symboles des futurs Sacrements du Christ devaient permettre au peuple juif de comprendre les desseins divins de réconciliation. C'est pour s'être détourné de cette compréhension qu'il a été rejeté et que les deux derniers enfants de la prostituée, c'est-à-dire les Gentils, lui ont été préférés.

diligendum, genitis ad non utendum. Sed primum fornicaria in sponsam Deo fidei et iustitiae electa ; dehinc qui non dilecti, qui non sui, qui de fornicariae partu, *hi uiuentis*<sup>1</sup> *Dei filii* nuncupantur. Et hic quidem Dei sermo, quo propheta uxorem accipere fornicariam iubetur, idcirco commemorandus fuit, ut, quia praeformari omnia per gesta ueteris testamenti eaque in Domino et per Dominum gerenda esse docemur, hoc ipso, quod prophetae fornicaria iungitur, intellegemus ostendi gentilem ignorantiam doctrinis prophetalibus copulari, ex quibus geniti ex non dilecti dilecti, ex non populo populus, ex fornicaria matre Dei filii uocarentur.

### DE HIESU NAUE

5. Et hoc quidem quamuis utile fuerit ad cognoscendam spiritalium gestorum significantiam tractasse, tamen hac uel maxime causa hic locus commemoratus a nobis est, ut, quia futurus nobis de Raab sermo esset, per quem praeformari in ea ecclesiam ostenderemus, tuto comparisonem hanc ecclesiae atque meretricis pro sensus nostri intellegentia poneremus, cum quando fornicaria prophetae iuncta ad ecclesiae praeformationem in spem aeternam iustitiae et fidei et cognitionis Dei repperiretur esse desponsa. Et in eo quidem, quod sub Hiesu omnia in ea gesta sunt, maxima uirtus est prophetiae. In Hiesu enim

<sup>1</sup> uiuentis *Lin uiuentis A.*

1. La liaison entre cet épisode du livre d'Osée et l'épisode de Raab se trouve déjà chez IRÉNÉE, *adv. Haer.* IV, XX, 12 et surtout chez ORIGÈNE, *in Iesu Naue Hom.* III, 4 : « Est et alia meretrix quam in Osee iubetur acci-

né le premier de la prostituée, et Dieu ne parle que des autres, qui auparavant étaient rejetés et écartés de toute affection et de toute propriété, enfants nés pour n'être pas aimés et engendrés pour n'être pas adoptés. Mais, d'abord, la prostituée a été choisie pour épouse par le Dieu de la foi et de la justice ; ensuite, ceux qui n'étaient pas aimés, ceux qui n'étaient pas à Lui, ceux qui étaient de la prostituée, ceux-là « sont appelés fils du Dieu vivant » ; mais il fallait rappeler cette parole de Dieu par laquelle le prophète reçoit l'ordre de prendre pour épouse une prostituée pour que, sachant que tout est préfiguré par les événements de l'Ancien Testament et doit être accompli dans et par le Seigneur, nous comprenions que l'union du prophète et de la prostituée montre que l'ignorance des Gentils s'unit par une sorte de mariage à l'enseignement des prophètes et que les fruits de cette union de Non-aimés sont appelés Aimés, de Non-peuple Peuple, d'enfants d'une prostituée fils de Dieu.

Rom., IX, 26.

### JÉSUS NAVE

Le nom de Jésus. Mais aussi utile qu'ait été l'explication de ce passage pour y découvrir la figure d'événements spirituels, cependant la principale raison qui nous a fait rappeler ce texte était, puisque nous allons parler de Raab pour montrer en elle la préfigure de l'Église, d'établir avec sécurité, dans la mesure où notre intelligence peut la comprendre, cette comparaison de l'Église et de la courtisane en découvrant que la prostituée unie au prophète a été, en préfigure de l'Église, prise par Dieu pour épouse en éternelle espérance de Foi de Justice et de Science<sup>1</sup>.

perce propheta, in figura sine dubio huius quae ex gentibus congregata est. Talis ergo et haec meretrix esse dicitur quae exploratores suscepit Iesu. \*

cognominato absoluta futuri sacramenti ratio monstrata est. Namque post multum Dei ad Moysen sermonem, cum dictum ei esset, ut omnia secundum speciem, quam in monte uideret, faceret in terra, Hiesum, qui Auses antea uocitabatur, cognominauit ducem populo ad terram repromissionis pergenti futurum. Ad speciem caelestis uisionis iussus Moyses uniuersa disponere illud duci futuro nomen adiecit, quod erat aeterno duci iam in caelestibus praeparatum.

6. Nam ut hic synagogae princeps, ita ille ecclesiae. Vt(hic)<sup>1</sup> dux promissae terrae optinendae, ita ille dux terrae hereditandae, de qua Dominus ait: *Beati mites, quoniam ipsi hereditabunt terram*. Vt hic post Moysen, ita ille post legem. Vt huic iterata cultello petriano circumcisio praecipua, ita a Domino, qui et uerbum acutum est *penetrans usque ad diuisionem animae* et lapis angularis, circumcisio cordis spiritaliter innouata est. Vt hic diuidens aquas, ita ille diuidens populos; ait enim: *Non ueni pacem mittere, sed diuisionem*. Vt hic lapides duodecim in testimonium aeternum et ex profundo in terram reserauit<sup>2</sup> et ex terra in pro-

1 add. Lin. — 2 reserauit Gam reserauit A.

1. Cf. TERTULL., *adv. Jud.* IX: « Dum Moysi successor destinaretur Auses filius Nave, transfertur certe de pristino nomine et incipit uocari Iesus. Certe, inquis. Hanc prius dicimus figuram futuri fuisse. ... Ideo is vir, qui in hujus sacramenti imaginem parabat, etiam nominis dominice inauguratus est figura, ut Iesus nominaretur. » Selon nous, pour bien comprendre l'expression d'Hilaire « futuri sacramenti ratio » il faut la rapprocher de la phrase de Tertullien: « qui in hujus sacramenti imaginem parabat ». Dans les deux cas en effet, *sacramentum* ne peut avoir le sens de « signe », « symbole », « figure ». Ce sont les mots *ratio* ou *imago* qui ont ce sens. Il faut entendre *sacramentum* au sens de « plan secret de la Rédemption réalisé par le Christ ». D'où la traduction par « future mission du Sauveur » que nous avons adoptée en nous inspirant de la traduction proposée par M. l'abbé de Backer pour le texte parallèle de Tertullien. Cf. *Pour l'histoire du mot sacramentum*, *Spil. Sacr. Lat.*, p. 98.

2. Cf. TERTULL., *adv. Jud.* IX: « Nam quia Jesus Christus secundum

Et dans ce fait que tous les événements qui la concernent se soient passés au temps de Jésus, il y a une grande valeur prophétique. Dans la dénomination de Jésus, en effet, la figure de la future mission du Sauveur est clairement manifestée<sup>1</sup>. De fait, après que Dieu eût beaucoup parlé à Moïse et lui eût dit de tout faire sur la terre d'après le modèle qu'il avait vu sur la montagne, Il donna le nom de Jésus à celui qui s'appelait auparavant Ausès, pour qu'il soit le chef du peuple dans sa marche vers la terre promise. Après avoir reçu l'ordre de tout disposer selon le modèle de la vision céleste, Moïse donna en plus à celui qui serait le chef le nom qui déjà était préparé dans les desseins célestes pour le chef éternel.

Ex.,  
XXV, 40.  
Num.,  
XXVII,  
18.

Josué préfigure  
de Jésus.

VI. De fait, comme l'un fut le chef de la synagogue, l'autre l'est de l'Église. Comme l'un fut le guide vers la terre promise, l'autre est le guide vers la terre que nous posséderons en héritage et dont le Seigneur a dit: « Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre en héritage. » Comme l'un vint après Moïse, l'autre vint après la Loi. Comme l'un reçut l'ordre de renouveler la circoncision avec un couteau de pierre, ainsi le Seigneur, qui est le verbe aigu pénétrant jusqu'à la division de l'âme et la pierre angulaire, inaugure spirituellement la circoncision du cœur<sup>2</sup>.

Matth., V,  
4.  
Jos., V, 2.  
Heb. IV,  
12.  
Eph., II,  
20 et Is.,  
XXVIII,  
16.  
Rom., II,  
29.

populum quod sumus nos, nationes in saeculi deserto commorantes antea, introducturus esset in terram repromissionis melle et lacte manantem, id est in uitae aeternae possessionem qua nihil dulcius, idque non per Moysen, id est non per legis disciplinam, sed per Jesum, id est per nouae legis gratiam, provenire habebat circumcisis nobis petrina acie, id est Christi praecipis, « petra » enim « Christus », multis modis et figuris praedicatus est. » Cf. *adv. Marc.* III, XVI. Le rapprochement des couteaux de pierre par lesquels est opérée la circoncision et du titre de « pierre angulaire » donné au Christ (*Is.* XXVIII, 16) se trouve aussi dans JUSTIN, *Dial.* CXIV, 2-4. Par ailleurs Tertullien, dans le texte que nous venons de citer, rapproche ce passage de *I Cor.* X, 4. La pierre apparaît ainsi comme une des figures du Christ. Chez Justin en particulier le thème revient sans cesse, *Dial.* LXXI, LXXVI, CXIII, 5-7, etc. Cf. aussi Cyp., *Test.* I, 8. et ORIG., in *Iesu Nave Hom.* XXVI, 2 et in *Gen. Hom.* III, 6.

fundo collocauit, ita ille apostolicam doctrinam et ex synagoga protulit et in synagoga dereliquit etiam nunc ea, si uellet, usura, cum ad testimonium æternum in duodecim lapidibus apostolica doctrina et prolata esset ex lege et tamen repperiretur in lege.

7. Diuisio autem ipsa aquarum quam euidentis quamque absoluta est, cum pars integra et plena constituerit, altera arefacto alueo in mare omnis effluerit media tamen arca Domini cum sacerdotibus constituta ! Qua significatione intelligitur partem populi a cursu peccatorum et mortis suæ in aduentu arcæ Dei, id est aduentu corporeo, destitutam cetera in mare, hoc est in dampnationem sæculi huius et consortium, defluente.

8. Sub hoc igitur Hiesu quæ a Raab et in Raab gesta sunt, contuendum est. Exploratores namque duo ad speculandam terram et in Hiericho ciuitatem ad meretricis huius domum deuerterunt. Hos suscipit et occultat ; rege ab ea deditionem eorum postulante reuersos esse mentitur. Deinde ipsis conditis ait scire se, quod omnia urbis eius ipsis Dominus tradiderit Deumque eorum esse *susum*<sup>1</sup> *in cælo et in terra deorsum*. Vt se atque omnem domum suam tempore capiendæ urbis conseruent, precatur. Exploratores pollicentur, quicquid intra domum eius repertum esset, incolume mansurum, sibi ipsum (reum)<sup>2</sup> futurum, quisque domo esset egressus ; esse autem signum pendentis de fenestra restis coccineæ constituunt remque omnem Hiesu nuntiant. Ad urbem deinde acceditur. Hanc sacerdotes cum arca Domini sex diebus circumeunt, septimo autem die cum septies circumissent, tuba canente ciuitatis muri

<sup>1</sup> *susum Fed suum A. — 2 st. Am*<sup>2</sup>.

Comme l'un divisa les eaux, l'autre divisa les peuples ; Il dit en effet : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la division. » Comme l'un dressa en témoignage éternel douze pierres sur la terre qu'il avait tirées du fond du Jourdain et les remit au fond du Jourdain en les retirant de la terre, de même l'autre fit sortir de la synagogue la doctrine des Apôtres et la laissa dans la synagogue pour qu'elle puisse en user maintenant encore, si elle veut, puisque dans les douze pierres dressées en témoignage éternel la doctrine apostolique était tirée de la Loi et cependant se trouvait dans la Loi<sup>1</sup>.

Matth., X,  
34.

Luc., XII,  
51.

Jos., c. IV.

VII. Comme la division des eaux est évidente et claire, puisque une partie s'arrêta dans sa totalité et sa plénitude et que l'autre

Jos. c. III.

partie s'écoulait tout entière à la mer par le lit asséché, tandis que l'arche du Seigneur se tenait au milieu avec les prêtres ! Cette figure nous fait comprendre qu'à l'avènement de l'arche de Dieu, c'est-à-dire à l'avènement corporel de celui-ci, une partie du peuple se séparera du courant des péchés et de sa propre mort tandis que l'autre s'écoulera dans la mer, c'est-à-dire ira partager la condamnation de ce monde.

#### Épisode de Raab.

VIII. Il faut donc considérer au temps de Jésus les événements accomplis en Raab et par Raab. Deux éclaireurs furent envoyés pour explorer le pays et arrivèrent à Jéricho dans la maison de cette courtisane. Elle les reçoit et les cache ; comme le roi lui demandait de les livrer, elle répond par un mensonge qu'ils sont repartis.

Jos. c. II.

1. On considérait volontiers à l'époque d'Hilaire que chacun des douze articles du symbole apostolique avait été dicté par un des douze Apôtres. Peut-être trouvons-nous ici une allusion à cette croyance, les douze pierres de Josué représentant à la fois les douze Apôtres et les douze articles de la doctrine apostolique opposée au décalogue.

concederunt et cunctis, qui in urbe erant, peremptis sola Raab ab Hiesu cum [cum]<sup>1</sup> omni domo sua conseruatur.

9. Hic ordo rerum magnis spiritaliter gerendorum sacramentis conexus est. Duos ab Hiesu missos terræ exploratores meretrix domi suscepit : legem et prophetiam ad explorandam hominum fidem missam peccatrix ecclesia recepit, per quam confitetur *Deus et in cælo susum et in terra deorsum*. Post spiritalem eius generationem natiuitatem contestatam corpoream didicit enim in his : *Post hoc in terris uisus est et inter homines conuersatus est*. Ab hisdem etiam signum salutis accepit in coccino, colore scilicet pro dignitate regio et pro corporatione sanguineo, quod utrumque in passione conuenit, cum et tali habitu Dominus indutus est et sanguis ei fluxit e latere. Hoc coccinum et Manasses accepit in signo, hoc sanguine et consignatæ in Aegypto domus tutæ sunt et testamenti liber conspersus est et sanctificatus est populus. Quisque autem de familia extra domum repertus esset, sibi reus est constitutus docens eos, qui extra ecclesiam fuissent, causam sibi mortis futuros.

10. Hiericho autem in huius mundi speciem posita sex diebus circuitur, septimo ad uocem tubæ concidit et domus Raab per Hiesum integra reseruatur. Sex milium enim annorum in sex diebus tempus ostenditur, quo circa mundum est oberratum et quodam generationum circulo circumcursatum, eodem ipso

<sup>1</sup> del. Gam.

1. Cf. *supra*, p. 81, le développement de la même idée.

2. Cf. *Tract. Orig.* XII, p. 131 : « Sed qui sunt isti duo speculatores nisi duo testamenta legis et Evangeliorum, quorum præcepta speculantur omnem terram, id est universam carnem in legis et fidei gratia constitutam... »

Comme ils étaient cachés dans sa maison, elle leur dit qu'elle savait que le Seigneur leur livrerait tout ce qu'il y avait dans la ville et que « leur Dieu était en haut dans le ciel et en bas sur la terre ». Elle leur demande d'épargner au moment de la prise de la ville sa personne et toute sa maison. Les éclaireurs le promettent : tout ce qu'on trouvera dans sa maison sera laissé intact, mais quiconque sortira de sa maison se constituera lui-même coupable ; ils conviennent que le signe de reconnaissance sera un morceau de tresse rouge pendant à la fenêtre et rapportent toute l'affaire à Jésus. Puis on arrive devant la ville. Pendant six jours, les prêtres en font le tour avec l'arche du Seigneur, mais le septième jour, après qu'on en eut fait sept fois le tour, les murs de la ville s'éroulèrent au son de la trompette ; et tandis que tous ceux qui étaient dans la ville étaient massacrés, Raab seule est épargnée par Jésus avec toute sa maison.

Jos., II, 11.

Jos., II, 19.

Jos., c. VI.

IX. Cet épisode est un enchaînement de figures importantes des futures réalités spirituelles. La courtisane reçut chez elle les deux éclaireurs envoyés par Jésus pour reconnaître le pays : l'Église pécheresse<sup>1</sup> reçoit la Loi et la prophétie envoyées pour reconnaître la Foi des hommes<sup>2</sup>, et elle confesse que « Dieu est en haut dans le ciel et en bas sur la terre ». En effet, après la génération spirituelle du Verbe, elle a appris sa naissance corporelle, attestée par ces paroles : « Après cela, il se montra sur la terre et demeura au milieu des hommes. » Elle reçoit de ces mêmes éclaireurs, le signe du salut dans la pourpre<sup>3</sup>.

Heb., XI, 31.

Jos., II, 11.

Bar., III, 38.

Hos ergo speculatores, id est legem et Evangelium, nulla alia domus quam ecclesia ex gentibus ueniens recipere et conseruare meruit. »

3. Cf. *Orig.*, in *Iesu Nave Hom.* III, 5 : « Si quis ergo saluari uult, ueniat in hanc domum hujus quæ quondam meretrix fuit. ... Ad hanc ueniat domum in qua Christi sanguis in signo redemptionis est. » Cf. in *Leu. Hom.* VIII, 10. On retrouve encore ailleurs cette interprétation traditionnelle, *Tract. Orig.* XII, p. 139 : « Unde Raab, quæ typum habebat ecclesiae, coccum in signo salutis suæ de fenestra suspendit, ut passionem Domini salutem esse gentium indicaret. » Cf. *Aug.*, *contra Faust.* XII, XXXI.

mundo ad tubæ uocem in tempore septimo millesimo resoluendo, sola ecclesia per exploratorum suspensionem, per Dei in corpore confessionem, per signum coccini per Hiesum decretum, cum omni sua familia reseruanda.

11. Admonuimus frequenter eam lectioni diuinarum scripturarum diligentiam adhiberi oportere, quæ sollicito examine et iudicio non inani posset discernere, quando rerum gestarum commemoratio uel simpliciter esset intellegenda uel typice, ne intemperanter atque imperite utroque abusi<sup>1</sup> utrumque inutile audientibus redderemus, si aut simplicium cognitio inani præfigurationum assertionem corrumpatur aut uirtus præfigurationum sub simplicium opinione

1 abusi Fed aut si A.

1. Le manteau de pourpre que, par dérision, les soldats de Pilate mirent sur les épaules de Jésus après la flagellation.

2. Cf. ORIG., in *Leu. Hom.* VIII, 10 : « Coccum tortum figuram sacri sanguinis continet qui de ejus latere per lanceae vulnus extortus est. » Sur la préfigure de la Passion dans l'épisode de Rahab, cf. *I Clem.* XII, 7; JUSTIN, *Dial.* CXI, 4; IRÉNÉE, *adv. Haer.* IV, XX, 12.

3. Il y a sans doute ici confusion avec la bénédiction donnée par Jacob à son fils Juda : « Il lave son vêtement dans le vin, son manteau dans le sang de la grappe », car dans la bénédiction de Manassé on ne trouve pas l'allusion notée ici par Hilaire. Cf. CYP., *Ep.* LXIII, 6 : « In benedictione quoque Judæ hoc idem (sacrificium sanguinis Domini) significatur, ubi et ille Christi figura exprimitur... Quibus scriptura divina adjungit et dicit : « Lavabit in vino stolam suam et in sanguine uvæ amictum suum. » Quando autem sanguis uvæ dicitur, quid aliud quam vinum calicis dominici sanguis ostenditur. » Cf. JUSTIN, *I Apol.* XXII, 7.

4. Cf. *Tract. Orig.*, XII, p. 136; CYP., *Test.* II, 15 et 22.

5. Cf. ORIG., in *Iesu Nave Hom.* III, 5 : « Nemo sibi persuadeat, nemo semetipsum decipiat : extra hanc domum, id est extra ecclesiam, nemo salvatur. Nam si quis foras exierit, mortis suæ ipse fit reus. » Cf. CYP., *Ep.* LXIX, 4 : « Foris autem non esse ecclesiam nec scindi adversum se aut dividit posse, sed inseparabilis atque individue domus unitatem tenere manifestat scripturæ divinæ fides. ... Quod item circa Rahab, quæ ipsa quoque typum portabat ecclesiæ, expressum videmus... Quo sacramento declaratur in unam domum solam, id est in ecclesiam, victuros et ab interitu mundi evasuros colligi oportere, quisque autem de collectis exierit foras, id est si quis quamvis

couleur évidemment symbolique de la royauté au point de vue de la dignité et du sang au point de vue de l'état corporel, caractères qui tous deux conviennent à la Passion, puisque tel fut le vêtement du Seigneur<sup>1</sup> et que le sang coula de son côté<sup>2</sup>. Manassé reçut aussi cette pourpre en signe<sup>3</sup>; les maisons marquées de ce sang en Égypte furent préservées<sup>4</sup> et par lui le livre de l'alliance fut aspergé et le peuple sanctifié. Tout membre de la famille trouvé hors de la maison se rendait lui-même coupable, ce qui veut dire que ceux qui seront hors de l'Église seront la cause de leur propre mort<sup>5</sup>.

Jo., XIX,  
3,  
Jo., XIX,  
34,  
Gen.,  
XLIX, 11.  
Ex., XII, 7.  
Ex.,  
XXIV, 7-  
8.

X. Pendant six jours on fait le tour de Jéricho qui est le type de ce monde, le septième jour elle s'écroule au son de la trompette et Jésus épargne tout entière la maison de Raab. Les six jours représentent une époque de six mille ans<sup>6</sup> pendant laquelle on erre autour du monde et où la course des générations trace comme un cercle autour de lui : au septième millénaire ce monde sera détruit au son de la trompette, l'Église seule devant être sauvée avec tous les siens parce qu'elle a reçu les éclaireurs, parce qu'elle a confessé l'incarnation de Dieu, parce que Jésus lui a remis le signe de la pourpre<sup>7</sup>.

in ecclesia gratiam consecutus recesserit et ab ecclesia exierit, reum futurum, id est ipsum sibi quod pereat imputaturum. » Cf. *de Cath. Eccl.* Un. 8.

6. Cf. Ps.-BARNABÉ, 15, 4 : « En six jours, c'est-à-dire en six mille ans l'univers sera consommé. » La perspective de saint Hilaire qui oppose aux six jours, figure du monde présent, le septième jour, figure de l'éternité, est toute différente de la théorie millénariste telle qu'on la trouve chez Justin, Irénée, Hippolyte pour qui, après les six millénaires, figure de la vie présente, il y aura le septième millénaire pendant lequel le Christ régnera sur la terre avec ses saints, et auquel succédera la vie éternelle. On peut rapprocher de la perspective de saint Hilaire le prologue de saint Matthieu, où le Christ nous est présenté après six groupes de sept patriarches, figure transparente des six millénaires, comme inaugurant le septième âge du monde.

7. Cf. ORIG., in *Iesu Nave Hom.* VI, 4 : « In figura enim mundi poni Iericho in scripturis frequenter invenimus... Haec ergo Iericho, id est mundus hic casurus est. Consummatio etenim sæculi jam dudum sanctis voluminibus pervulgata est. ... Tunc ergo Jesus Dominus noster cum tubis vincet Iericho et prosternet eam ita ut ex ea meretrix sola salvetur et omnis domus ejus. » Cf. *Com. in Matth.* 16, 9; *Tract. Orig.* XII, p. 129.

ignoraretur, quamquam ita se diuinæ scripturæ sermo habeat, ut, ut nihil illic inane nihilque extra causam alicuius necessitatis, nihil non sub discrimine consecranda a nobis intelligentiæ editum repperiatur.

12. Namque dum creatio orbis refertur, Deus conoscitur in creando; dum Enoch translatus auditur posse effici, homo intellegitur æternus; dum Loth perustis quinque ciuitatibus reseruatur, curam Deo<sup>1</sup> esse innocentium discimus; dum contra edictum Dei retro respiciens uxor eius in columnam salis demutatur, ad obœdientiam constitutionum Dei exempli metu erudimur; dum peccata Amorreorum expectantur impleri, et misericordiam Dei et iustitiam cognoscimus, cum et expectatione eius desinendi nobis a peccatis tempus prorogetur et in consummationem scelerum ultio dilata decernitur.

13. Iam uero generationum ordo, Abrahæ electio, patriarcharum procreatio, populi seruitus, Egyptiorum clades, maris diuisio, mannae irroratio, legis constitutio, sacrificiorum distinctio, iudicium tempus, regnorum cognitio, populi in captiuitatem transmigratio, sanctorum uisio, admonitio prophetarum in quantum ad cognitionem necessaria est! In omnibus enim memoratis superius Deus pater et Deus filius et ex Deo pater Deus filius, Deus et homo Iesus Christus, agnoscitur, dum in creatione mundi Deus iubet et Deus efficit, dum homo ad communis imaginis speciem formatur, dum pluit sulphur et ignem Dominus a Domino — nam nec sibi quis iuberet, ut faceret, nec communionem suam ad alterum solus extenderet<sup>2</sup> nec sibi daret atque a se unus acciperet —, dum homo

<sup>1</sup> curam Deo *Lin* coram Deo *A*. — <sup>2</sup> extenderet *Lin* ostenderet *A Gam*.

## CONCLUSION

XI. Nous vous avons souvent avertis qu'il fallait apporter à la lecture des divines Écritures<sup>1</sup> un zèle capable de discerner par un examen approfondi et un jugement motivé quand il fallait entendre le récit des événements historiques dans sa simplicité ou au sens typique, de peur qu'en usant de l'un et de l'autre sans règle et sans science nous ne rendions l'un et l'autre inutile aux auditeurs, si la connaissance de simples événements était gâtée en prétendant sans raison y trouver des préfigures, ou si, au contraire, la force des préfigures restait ignorée sous prétexte qu'on croit n'avoir affaire qu'à de simples événements. Ceci dit sous la réserve que la divine Écriture s'exprime de telle sorte que, de même qu'il ne s'y trouve rien qui n'ait un sens et ne réponde à quelque nécessité, rien non plus n'y est raconté dont nous ne devions par la réflexion rechercher la signification spirituelle.

XII. Par exemple, dans le récit de la création du monde, Dieu est connu dans son action créatrice; quand nous entendons raconter la translation d'Enoch nous comprenons que l'homme est immortel; quand Loth est épargné dans l'incendie des cinq villes, nous apprenons que Dieu prend soin des innocents; quand pour avoir regardé en arrière contrairement à l'ordre de Dieu, sa femme est changée en colonne de sel, nous sommes avertis, par la crainte qu'inspire cet exemple, d'obéir aux ordres de Dieu; quand on attend que les péchés des Amorréens soient au comble, nous connaissons et la miséricorde et la justice de Dieu, puisque son attente nous laisse un délai pour nous abstenir de nos péchés et que par décret la vengeance est repoussée jusqu'à la consommation de nos crimes.

1. « Lectio diuinarum scripturarum » : c'est-à-dire la lecture d'un texte de l'Écriture commentée ensuite par l'homélie.

ab Abraham uidetur et Deus adoratur, dum in Iacob lucta ab homine Deus uidetur, dum hominem tenens benedici se a Domino postulat, dum a Nabuchodonosor tribus tantum pueris in caminum missis similis Dei filio quartus aspicitur, dum parit uirgo Emmanuel eum, qui nobiscum Deus est.

14. Hæc ergo ab omnibus significata in uno illo cognita et expleta reseruari in memoriam scriptis et consignatis uoluminibus conuenit, ut posteritas successionum gestis temporis anterioris instructa et præsentia etiam in præteritis contempleretur et præterita nunc quoque in præsentibus ueneraretur. Namque eadem cum perfecta ueritatis cognitio est, si ueritas ex ratione intelligatur — omnia enim ad cognitionem nostram atque ad firmissimam iudicii nostri fidem scripta sunt —, neque hæc, quæ ex sententia Dei in libros relata sunt, cognitione posteritatis eguerunt. Sed cognitione scripturarum posteritas indigebat, ut ueritatem disceret, ut doctrinam ueritatis ex ratione susciperet, ut scientiam uitæ tamquam ab ipsis cunis prouectam<sup>1</sup> sequeretur, scilicet non ambigeret Deum ex Deo, cum Dominus plueret a Domino, non ignoraret Deum unum innascibilem, cum Deus iuberet, non nesciret Deum unigenitum, cum Deus faceret, non ambigeret, quod duo unum sint, cum unum communis imaginis in homine conderetur exemplum, non negaret quod Deus in hominem.....

15.....

<sup>1</sup> prouectam *Fed* prouecta *A Gam* proeectam *Lin*.

XIII. En vérité l'ordre des générations, l'élection d'Abraham, la naissance des patriarches, l'esclavage du peuple, la destruction des Égyptiens, la division de la mer, la rosée de manne, l'institution de la Loi, la distinction des sacrifices, le temps des juges, l'histoire des royaumes, la transmigration du peuple en captivité, la vision des saints, les avertissements des prophètes, combien tout cela est nécessaire pour notre connaissance ! Tous les événements que nous avons rapportés plus haut, en effet, nous font connaître à partir du Père qui est Dieu, le Fils également Dieu, Jésus-Christ Dieu et homme : quand Dieu ordonne et quand Dieu exécute dans la création du monde, quand l'homme est formé sur le modèle d'une image commune, quand le Seigneur fait pleuvoir d'auprès du Seigneur du souffre et du feu<sup>1</sup> — personne en effet, ne se donnerait à lui-même l'ordre de faire quelque chose, personne étant seul, ne communiquerait à autrui un bien commun, personne étant seul ne se donnerait quelque chose à lui-même ni ne recevrait quelque chose de lui-même, — quand Abraham voit un homme et adore un Dieu, quand dans la lutte de Jacob l'homme voit Dieu, quand il tient un homme et demande au Seigneur de le bénir<sup>2</sup> quand Nabuchodonosor, bien qu'il n'ait jeté que trois enfants dans la fournaise, en voit un quatrième semblable au fils de Dieu, quand la Vierge enfante Emmanuel, Celui qui est Dieu avec nous.

1. Le même verset de la Genèse sert ailleurs de base à saint Hilaire pour un large développement trinitaire à peine esquissé ici. Cf. in *Psal.* CXXII, VII : « Genesis namque ait : « Et pluit sulphur et ignem Dominus a Domino. ... Hoc ergo propter Dominum dictum est, ut intelligeremus per id quod unus innascibilis Deus est non adimi unigenito Deo posse quod Deus est. ... Sed idcirco Deus unus, quia neque duo innascibiles, neque unigeniti duo, sed unus ex uno, et ambo unum non dissimili scilicet aut differente a se substantia diuinitatis in utroque. »

2. Les exemples de *Gen.* XVIII, 2 (l'apparition aux chênes de Mambré) et de *Gen.* XXXII, 25 (la lutte de Jacob avec l'ange) pour établir l'existence du Verbe distinct du Père se retrouvent dans le Dialogue avec Tryphon de Justin qui en est la source première. Voir JUSTIN, *Dial.* LVI-LVIII.

19. *Hilaire de Poitiers.*

patribus genitos. Et promptum est audire Paulum gloriantem, quod ex Hebreis Israelita sit de tribu Benjamin. Ergo cum Heliae officium sit conuertere corda patrum ad filios, perfectæ ei prædicationis ministerium<sup>1</sup> reseruatur, ut ad eam fidem patres conuertat, quam iam eiusdem spiritus prophetiæ confirmauit in filiis.

<sup>1</sup> misterium A mysterium Fed ministerium Br.

1. Malgré une nouvelle lacune, il est assez aisé de rétablir la pensée développée par Hilaire dans sa conclusion. L'Écriture nous révèle la nature intime de Dieu ainsi que son plan sur l'humanité. Or, ce plan prévoit la conversion finale d'Israël et il ne faut pas oublier ce que nous devons aux Juifs qui sont

XIV. Il convenait donc que ces réalités figurées par tous les événements, connues et accomplies en Lui seul, aient été conservées à la mémoire par des écrits et des livres scellés, pour que la postérité, instruite par les événements antérieurs, contemple le présent dans le passé et vénère maintenant encore le passé dans le présent. I Cor., X, 11.

En effet comme la connaissance de la vérité est en elle-même parfaite même si la vérité est révélée en figure — tout en effet a été écrit pour notre connaissance et l'affermissement du crédit de notre jugement — ces événements qui ont été rapportés par la volonté de Dieu ne réclamaient pas la connaissance de la postérité. Mais la postérité avait besoin de la connaissance de l'Écriture pour apprendre la vérité, pour tirer des figures la doctrine de la vérité, pour s'attacher à la science de la vie pour ainsi dire au sortir de son berceau, c'est-à-dire pour ne pas mettre en doute que Dieu est de Dieu, puisque le Seigneur fait pleuvoir d'après du Seigneur, pour ne pas ignorer que Dieu est un et inengendré quand Il ordonne, pour savoir que Dieu est Fils unique quand Il agit, pour ne pas mettre en doute que les deux sont une même chose, puisque a été instauré en l'homme l'exemplaire unique d'une image commune, pour ne pas nier que Dieu pour l'homme.....

#### XV.....

Il est utile d'entendre Paul se glorifier qu'il est israélite, issu d'Hébreux de la tribu de Benjamin. Puisque donc Élie a pour tâche de tourner le cœur des pères vers les fils, le ministère de l'achèvement de la prédication parfaite lui est réservé pour tourner les pères vers cette Foi que l'esprit de la même prophétie a déjà confirmée dans les fils<sup>1</sup>. Rom., XI, 1.  
Mal., III, 23, 24.  
Luc, I, 17.

nos pères. Leur conversion sera l'œuvre d'Élie lorsqu'il réapparaîtra à la fin des temps : sa tâche sera d'achever la prédication de la vérité « perfectæ et prædicationis ministerium reseruatur » en faisant découvrir aux Juifs nos pères le sens caché des prophéties, clair dès maintenant pour les Gentils, leurs fils.

18. Fragmentum traditum  
ab auctore quodam s. XI-XII

Sicut pater ille familias in euangelio trino aduentu infructuosam ficulneam uisitauit, sic sancta mater ecclesia Saluatoris aduentum annuo recurso per trium septimanarum secretum spatium sibi indicauit. *Venit enim filius hominis quærere et saluum facere, quod perierat.* Venit ante legem, quia per naturalem intellectum, quid unicuique agendum quidue sequendum sit, innotuit. Venit sub lege, quia patriarcharum exemplis et prophetarum præconiis semini Abrahæ legalia confirmauit decreta. Venit tertio post legem per gratiam ad uocationem gentium ut a solis ortu usque ad occasum laudare discerent pueri nomen Domini, quos usque ad finem mundi ad suæ maiestatis cultum exhortari non desinit.....

APPENDICE

Fragment conservé par un auteur  
du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

.....

XVIII. Comme le père de famille dans l'Évangile fit trois visites au figuier stérile, ainsi notre sainte mère l'Église a marqué pour elle chaque année l'avènement du Seigneur par une période distincte de trois semaines. « Le Fils de l'homme vint en effet chercher et sauver ce qui était perdu. » Il vint avant la Loi, car Il fit connaître par la raison naturelle ce que chacun devait faire ou suivre. Il vint sous la Loi, car par les exemplaires des patriarches et la voix des prophètes Il confirma à la descendance d'Abraham les décrets de la Loi. Il vint une troisième fois après la Loi par la Grâce pour la vocation des Gentils, afin que, de l'Orient à l'Occident, les enfants apprennent à « louer le nom du Seigneur », ces enfants que jusqu'à la fin du monde Il ne cesse d'exhorter au culte de sa Majesté.

Luc, XIII,

6.

Luc, XIX,

10.

Rom., I, 20.

Ps., CXII,

1-3.

1. Sur l'authenticité de ce fragment et son rapport avec les *Tractatus Mysteriorum*, voir *Introd.*, p. 64.

## INDEX DES CITATIONS SCRIPTURAIRES

### GENÈSE.

I, 1 sqq., 159, 19  
I, 26 sqq., 161, 14.  
II, 23 sqq., 77, 22.  
IV, 2-5, 85, 21.  
IV, 7, 91, 16.  
IV, 8-14, 78, 33.  
IV, 14, 89, 1.  
IV, 15, 89, 5.  
IV, 23 sqq., 93, 14.  
IV, 25, 97, 7.  
V, 24, 159, 21.  
V, 28 sqq., 99, 1.  
VI, 8 sqq., 99, 20.  
VI, 18, 101, 18.  
VI, 18, 101, 18.  
VIII, 6 ; 8-10 ; 18, 101, 20.  
VIII, 11, 103, 2.  
VIII, 12, 103, 19.  
VIII, 15 sqq., 101, 20.  
IX, 20, 99, 24.  
IX, 20-27, 99, 24 ; 103, 22 ;  
105, 5 et 19.  
XV, 15, 159, 29.  
XVI, 1 sqq., 23, 11.  
XVII, 4, 109, 4.  
XVII, 5 et 15, 107, 11.  
XVIII, 2 sqq., 161, 22.  
XIX, 24, 161, 16.  
XIX, 26, 159, 26.  
XIX, 29, 159, 23.  
XXI, 12, 107, 4.  
XXV, 23, 109, 23.  
XXV, 30, 111, 5.  
XXV, 32, 111, 9.  
XXVII, 1-26, 113, 5.

XXVII, 21, 119, 4.  
XXVII, 22, 119, 10.  
XXVII, 27-29, 113, 15.  
XXVII, 27, 117, 8.  
XXVII, 37, 119, 19  
XXVII, 39-40, 119, 24.  
XXIX, 20, 115, 29.  
XXXII, 24, 59, 20, 161, 24,  
25.  
XXXII, 26, 59, 21, 161, 24,  
25.  
XXXIII, 3, 115, 30.  
XLII, 1 sqq., 11, 19.  
XLVII, 115, 28.  
XLIX, 11, 157, 5.

### EXODE.

I, 15, 123, 5.  
II, 11-14, 125, 7.  
II, 10, 123, 5.  
III, 2, 125, 23.  
IV, 2-4, 127, 2.  
IV, 6 sqq., 127, 16.  
IV, 9, 127, 26.  
VII, 10-13, 131, 28.  
VII, 19 sqq., 131, 29.  
XII, 7, 157, 6.  
XIV, 21-22, 131, 31.  
XIV, 27, 131, 32.  
XV, 23, 129, 16 ; 133, 28.  
XV, 25, 131, 34.  
XV, 26, 133, 2.  
XV, 27, 133, 23.  
XVI, 135, 9.  
XVI, 4, 135, 32.  
XVI, 12, 135, 37.

XVI, 32-33, 141, 10.  
XXIV, 7 sqq., 157, 8.  
XXV, 40, 151, 157.

## NOMBRES.

XX, 11, 131, 33.  
XXVII, 18, 151, 10.

## DEUTÉRONOME.

XXVIII, 66, 131, 23.

## JOSUÉ.

II, 153, 26.  
II, 11, 155, 3 et 26.  
II, 19, 155, 37.  
III, 153, 13.  
IV, 153, 3.  
V, 2 sqq., 151, 23.  
VI, 155, 17.

## PSAUMES.

II, 6-8, 123, 13.  
XLVI, 2, 131, 9.  
LXXVI, 17, 131, 8.  
LXXIX, 9, 103, 24.  
LXXXIX, 4, 139, 34.  
XCVII, 8, 131, 9.  
CXII, 1-3, 165, 14.  
CXIII, 1, 147, 21.

## ISAÏE.

V, 7, 103, 27.  
VII, 14, 161, 27.  
XXVIII, 16, 151, 25.

## JÉRÉMIE.

XI, 19, 131, 27.

## BARUCH.

III, 38, 155, 29.

## ÉZÉCHIEL.

XXXVII, 4-11, 83, 25.

## DANIEL.

III, 92, 161, 26.

## OSÉE.

I, 2, 143, 3.  
II, 20-25, 143, 10.  
II, 21, 145, 9.

## MALACHIE.

III, 20, 139, 12.  
III, 23-24, 163, 31.

## MATTHIEU.

I, 23, 161, 27.  
V, 4, 151, 20.  
V, 5, 89, 23.  
X, 25, 127, 8.  
X, 34, 153, 2.  
XI, 28-30, 101, 2.  
XII, 29, 125, 16.  
XIII, 38, 117, 11.  
XV, 24, 125, 13.  
XVI, 18, 95, 31.  
XVIII, 12, 107, 15.  
XVIII, 21 sqq., 95, 33.  
XIX, 4, 79, 14.  
XX, 22, 105, 5.  
XXIII, 34 sqq., 89, 36.  
XXVII, 25, 91, 8.

## MARC.

XVI, 2-6, 137, 20.

## LUC.

I, 17, 163, 33.  
VI, 25, 89, 22.  
X, 1, 103, 7; 133, 31.  
X, 17, 103, 10.  
X, 18, 125, 15.  
XII, 51, 153, 2.  
XIII, 6 sqq., 165, 2.  
XIV, 33, 109, 21.  
XV, 12-22, 45, 9.  
XVI, 22, 127, 18.  
XIX, 10, 165, 6.

## JEAN.

I, 14, 79, 27; 101, 1.  
III, 18, 133, 12.  
VI, 67, 135, 5.  
XI, 47-51, 95, 17.  
XIV, 16, 103, 21.  
XIX, 3, 157, 4.  
XIX, 34, 81, 2; 157, 5.

## ROMAINS.

I, 17, 133, 10.  
I, 20, 165, 8.  
II, 29, 151, 25.  
V, 14, 77, 13.  
IX, 24-26, 145, 1.  
IX, 26, 149, 9.  
XI, 1, 163, 29.

## I. CORINTHIENS.

I, 18, 133, 15.  
II, 6, 7, 137, 30.  
II, 13, 81, 28.  
VI, 2 sqq., 117, 2.  
VII, 12-15, 83, 2.  
X, 11, 163-4.  
X, 15, 137, 30.  
XV, 23, 187, 26.  
XV, 27, 87, 7.  
XV, 47, 77, 11.  
XV, 54, 127, 21.

## II. CORINTHIENS.

IV, 8-10, 125, 28.

## GALATES.

III, 16, 107, 4.  
III, 28, 85, 14.  
IV, 24, 107, 1.  
V, 11, 133, 13.

## PHILIPPIENS.

III, 21, 77, 10; 85, 1.

## ÉPHÉSIENS.

II, 20 sqq., 151, 25.  
III, 6, 83, 33.  
III, 9, 83, 32.  
V, 30, 77, 26.  
V, 32, 77, 27.

## COLOSSIENS.

I, 15, 18, 87, 27-28.  
I, 26, 83, 32.  
II, 14, 133, 9.  
III, 11, 85, 14.

## I. THESSALONICIENS.

V, 16, 85, 9.

## I. TIMOTHÉE.

II, 14 sqq., 81, 11.

## HÉBREUX.

IV, 12, 151, 24.  
X, 1, 91, 25.  
XI, 31, 155, 23.  
XII, 23 et 22, 109, 8.

## II. PIERRE.

II, 4, 117, 4.

## I. JEAN.

V, 6, 127, 28.

## INDEX DES NOMS BIBLIQUES

- Abel*, 85, 23, 30, 33 ; 87, 31 ; 89, 8, 31 ; 91, 1 ; 93, 20 ; 97, 6, 9, 10.  
*Abraham*, 75, 4 ; 107, 12, 18 ; 109, 3 ; 127, 19 ; 147, 19 ; 161, 2, 22 ; 165, 10.  
*Ada* (femme de Lamech), 93, 14.  
*Adam*, 75, 4 ; 76, 19 ; 77, 1, 3, 13, 16, 19 ; 79, 2, 6, 14, 20, 23, 24 ; 81, 7, 11, 32 ; 83, 13 ; 85, 19, 22 ; 121, 26.  
*Agar*, 107, 1.  
*Ausès*, 151, 9.  
*Benjamin*, 163, 30.  
*Cain*, 85, 23, 29 ; 87, 1, 9 ; 89, 7 ; 91, 2, 13, 27 ; 93, 18, 30 ; 95, 27 ; 97, 9.  
*Caïphe*, 95, 17.  
*Cham*, 99, 25.  
*Édom*, 111, 8.  
*Élie*, 163, 31.  
*Énoch*, 159, 20.  
*Ésau*, 111, 5, 16 ; 113, 1, 6, 10, 14, 24 ; 115, 7 ; 119, 2, 3, 6, 7, 11, 13, 22 ; 121, 12.  
*Ève*, 77, 19 ; 81, 7, 32 ; 83, 14 ; 85, 19, 22 ; 97, 7.  
*Hérode*, 95, 8.  
*Isaac*, 75, 6 ; 107, 4 ; 113, 5 ; 117, 19 ; 119, 2, 4, 12, 16 ; 127, 20.  
*Jacob*, 75, 7 ; 111, 5 ; 113, 9, 25 ; 115, 6, 12, 23, 35 ; 117, 16 ; 119, 1, 3, 11, 18 ; 127, 20 ; 147, 21 ; 161, 23.  
*Japhet*, 99, 25 ; 105, 18.  
*Jésus Navé*, 151, 2, 4, 8 ; 153, 27 ; 155, 12, 18, 23 ; 157, 24.  
*Laban*, 115, 30.  
*Lamech*, 93, 7, 13, 15, 18 ; 95, 4, 27 ; 97, 31 ; 99, 1.  
*Loth*, 159, 22.  
*Manassé*, 157, 5.  
*Melchisédech*, 75, 5.  
*Moïse*, 121, 24 ; 123, 4, 16, 27 ; 125, 7, 24 ; 129, 12 ; 131, 22 ; 135, 34 ; 151, 6, 12, 22.  
*Nabuchodonosor*, 161, 25.  
*Noé*, 75, 5 ; 97, 16, 27 ; 99, 1, 5, 12, 17, 20, 31, 35 ; 101, 15, 20 ; 103, 15, 23 ; 105, 2.  
*Osée*, 143, 3.  
*Pharaon*, 115, 29 ; 123, 5 ; 131, 29.  
*La Fille de Pharaon*, 123, 16, 20, 29 ; 125, 1.  
*Raab*, 149, 26 ; 153, 28 ; 155, 17 ; 157, 16.  
*Rébecca*, 109, 10 ; 113, 8.  
*Sarra*, 107, 1, 13 ; 109, 7.  
*Sella* (femme de Lamech), 93, 14.  
*Sem*, 99, 25 ; 105, 19.  
*Seth*, 97, 9, 5, 11.

## INDEX DES TERMES TECHNIQUES

- absolutus, 74, 1; 80, 2;  
126, 17; 134, 21; 150, 1.  
consummare, 74, 15; 120,  
20; 134, 5.  
corporaliter, 112, 25; 144,  
7.  
corporeus, 128, 1.  
dispositio (spiritalis), 134, 6  
effectus, 90, 19; 94, 16; 96,  
10; 112, 20; 116, 22;  
122, 14, 21; 126, 15, 26;  
132, 11; 146, 20.  
exemplum, 72, 11; 90, 20;  
92, 4; 96, 6; 160, 26.  
explere, 108, 3; 120, 22;  
126, 2, 16; 160, 8.  
fides, 78, 4, 20; 82, 13; 86,  
10, 90, 19; 94, 16; 112,  
2; 122, 19; 126, 2; 134,  
18; 148, 23.  
figura, 104, 22; 108, 9.  
figuratio, 92, 27.  
forma, 110, 15; 114, 8;  
122, 18; 126, 19.  
gerenda, 82, 21; 112, 25;  
148, 8; 154, 4.  
gesta, 72, 4; 78, 4; 80, 21;  
84, 21; 90, 18; 94, 16;  
96, 9; 100, 14; 114, 10;  
116, 24 et 118, 28 (rem  
gestam); 120, 19, 31;  
122, 14, 23; 126, 20, 29;  
148, 15; 160, 10.  
personam gerere, 104,  
23.  
formam gerere, 110, 15  
imago, 76, 9; 126, 19;  
158, 27; 160, 26.  
imitari, 120, 21.  
imitatio, 120, 24, 31; 122,  
15; 124, 15; 126, 2, 18,  
23; 128, 2.  
meditatio, 76, 11.  
molitio, 74, 6; 128, 22.  
mysterium, 80, 22; 82, 12;  
84, 15.  
præfigurare, 74, 16; 96, 13;  
102, 11; 108, 3; 118, 28;  
142, 17.  
præfiguratio, 84, 20; 90, 4,  
12, 18; 106, 4; 110, 10;  
112, 2; 120, 17, 136, 23;  
142, 17; 156, 13, 14, 20.  
præformare, 76, 1; 78, 21;  
84, 22; 104, 1; 116, 1, 22;  
120, 23; 126, 9; 148, 7,  
18.  
præformatio, 90, 20; 112,  
20; 118, 25; 138, 4; 148,  
22.  
præmeditare, 126, 25.  
ratio, 82, 13; 100, 17; 114,  
9; 118, 30; 126, 12, 17;  
134, 21; 136, 27; 150, 1;  
160, 14.  
sacramentum, 74, 6; 80, 1;  
82, 12, 86, 25; 100, 1;  
122, 7, 17; 126, 12; 130,  
3, 8; 132, 8, 10, 18, 27;  
134, 9; 138, 6; 146, 9;  
150, 1; 154, 6.  
signare, 84, 23; 106, 2;  
108, 17.  
significantia, 86, 3; 94, 24;  
136, 23; 148, 15.  
significare, 80, 4; 102, 6, 16,

19 ; 116, 1, 13, 18 ; 126, 6 ; 136, 14, 19, 20 ; 140, 7 ; 144, 25 ; 160, 7.	140, 24 ; 150, 4, 7 ; 154, 23 ; 158, 27.
significatio, 86, 13 ; 94, 18 ; 132, 14 ; 146, 3 ; 152, 10.	spiritalis, spiritualiter, 80, 20, 24 ; 82, 18 ; 112, 20, 25 ; 118, 24 ; 120, 6 ; 122, 23 ; 128, 2 ; 134, 6, 21 ; 138, 4, 13, 20 ; 140, 29 ; 144, 12 ; 148, 15 ; 150, 17 ; 154, 4, 9.
signum, 124, 25 ; 126, 2, 9.	typice, 156, 10.
similitudo, 72, 5.	typus, 108, 10.
simpliciter, 156, 10.	
species, 80, 3 ; 90, 24 ; 92, 7 ; 92, 28 ; 94, 16 ; 104, 4, 9 ; 120, 22 ; 126, 2, 18 ;	

## TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
I. Le milieu et le genre.....	7
II. Méthode et doctrine.....	14
1. Le figuratisme de l'Ancien Testament....	15
2. Les procédés d'interprétation : le Nouveau Testament.....	28
3. Le sens littéral.....	34
4. La pédagogie divine et l'unité de la Révélation.....	38
III. Tradition et originalité.....	41
1. Tradition et influences.....	41
2. Originalité des <i>Tractatus Mysteriorum</i> ....	55
IV. Le Texte.....	61
1. La tradition manuscrite.....	61
2. La citation de Bernon de Reichenau.....	64
3. Les citations scripturaires.....	68
TRAITÉ DES MYSTÈRES.....	74
Livre I.....	74
Adam.....	77
Caïn et Abel.....	85
Lamech.....	93
Noé.....	97
Abraham.....	107
Isaac.....	109

Jacob.....	111
Moïse.....	121
Livre II.....	143
Osée.....	143
Jésus Navé.....	149
Appendice.....	165

---

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON.

AOUT 1947. — DÉPÔT LÉGAL 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1947

N<sup>o</sup> D'ORDRE CHEZ L'IMPRIMEUR : 5352 — N<sup>o</sup> D'ORDRE CHEZ L'ÉDITEUR : 4.456